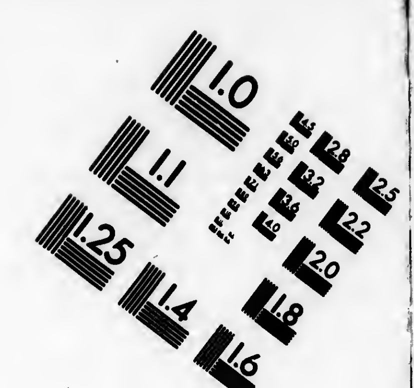
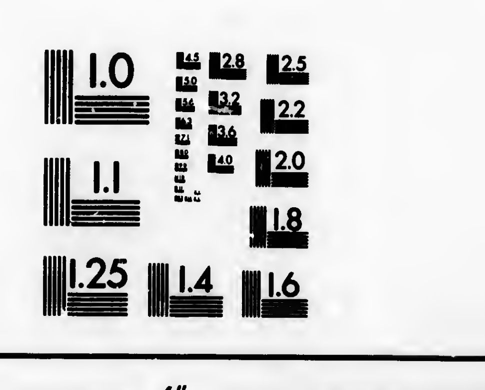
IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		12X		14X		16X		18X		20X		22X		24X		26X		28X		30X		32X
					✓																	

1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6


183

681

PLANS
DES PRINCIPALES PLACES DE GUERRE
ET VILLES MARITIMES FRONTIERES DU ROYAUME DE FRANCE,

DISTINGUEZ PAR DÉPARTEMENS, Gouvernemens Generaux & Particuliers des Provinces,

AVEC LES OFFICIERS GENERAUX ET PRINCIPAUX qui y commandent en chef pour le ROY, & dans la Nouvelle France ou Amerique, ensemble les Officiers des Etats Majors de ces Places & des autres Villes intérieures du Royaume,

AU PREMIER JUILLET 1736.

Gravez dans la Carte Générale de la Monarchie & du Militaire de France, de tous les tems.

PRESENTEZ AU ROY,

Par LEMAU DE LA JAISSE, de l'Ord. de S. Lazare.



A PARIS,

Chez { DIDOT, Libraire, Quai des Augustins, près le Pont S. Michel.
QUILLAU, Imp. Jur Lib. de l'Univ. rue Galande à l'Annon.
NULLY, Lib. grande Salle du Palais, près la Cour des Aydes.

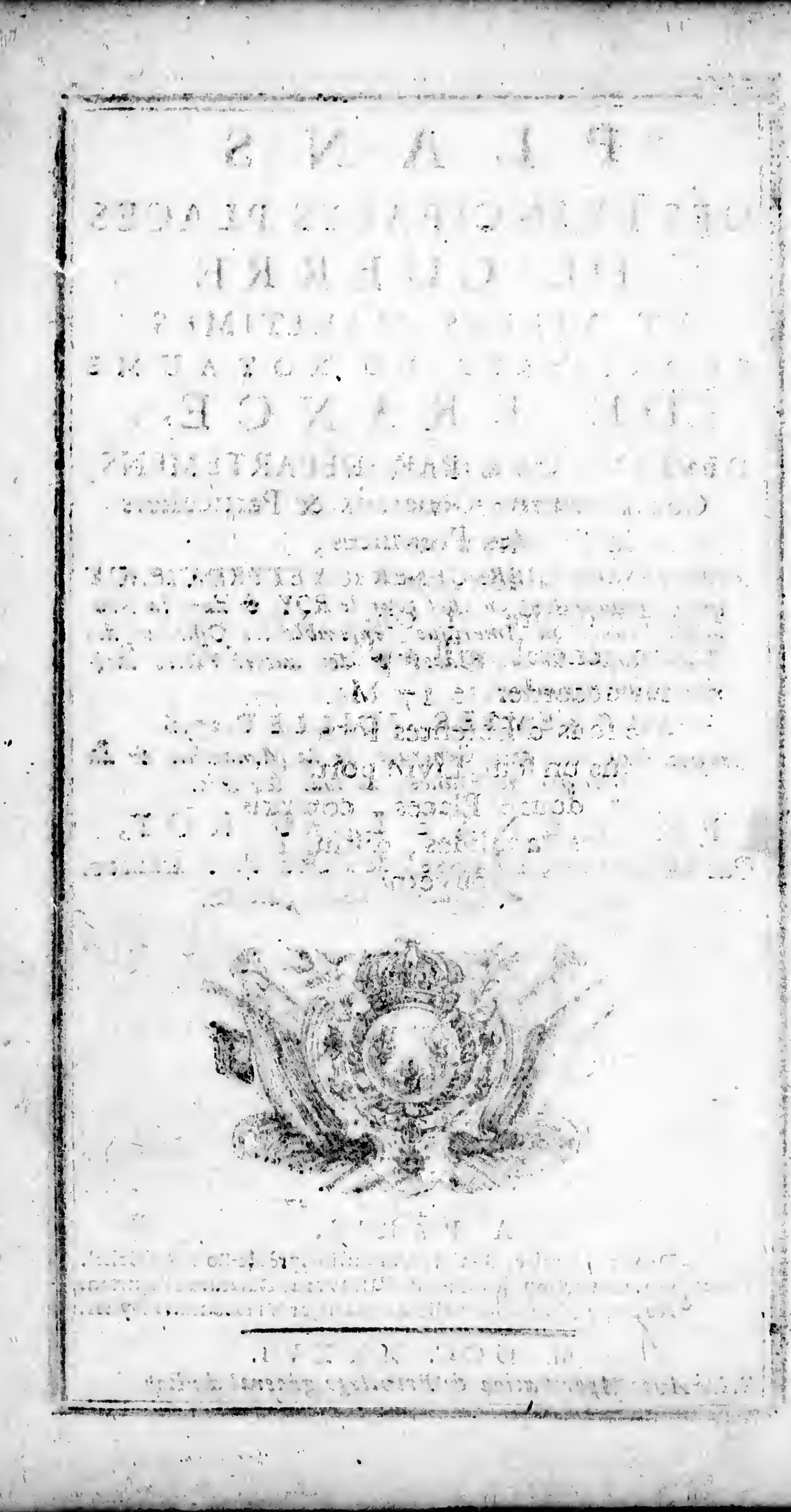
M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege géneral du Roy.

PLANS
DES PRINCIPALES PLACES
DE GUERRE
[illegible]
[illegible] ROYAUME
DE FRANCE.

[illegible] DÉPARTEMENS [illegible]
[illegible] & Particulières
[illegible]

[illegible]



A [illegible]

[illegible]

[illegible]

AVERTISSEMENT.

LE DESIR que Meſſieurs les Officiers des Troupes du ROY, & les Perſonnes de Condition, témoignent depuis longtemps au ſieur Lemau de la Jaiſſe, d'avoir un petit Livre contenant les Plans ſeuls des principales Places de guerre, & Villes maritimes frontieres du Royaume, gravez dans ſa CARTE GENERALE de la Monarchie & du Militaire de France, qu'il a eu l'honneur de Préſenter au ROY le deux Janvier 1733. a déterminé l'Auteur de cette Carte militaire, en conſéquence du Privilege général qu'il a plû à SA MAJESTE' de lui accorder le 17 Mars 1730. de la mettre ſous différentes formes; de renfermer dans un ſeul Livre portatif, les Plans de cent douze Places, compris l'Hôtel Royal des Invalides, diſtinguez par Départemens & Gouvernemens généraux & particuliers des Provinces, leurs longitudes & latitudes, leurs diſtances les unes des autres & de Paris, ſuivant les lieuës vulgaires de chaque Province, leurs Armoiries, & leurs deſcriptions, tant anciennes que modernes, avec les noms & qualitez des Gouverneurs & Lieutenans Généraux, & des Lieutenans de Roy, Sénéchaux & Grands Baillifs d'Epées des Provinces. Enſemble les Officiers des Etats Majors de chaque Ville, Fort & Château du Royaume, & de la Nouvelle France, ou Ame-

rique Septentrionale & Meridionale, ainſi qu'ils exiſtent au PREMIER JUILLET 1736. afin de rendre plus facile l'idée générale des Gouvernemens Généraux, & des Places fortes de France, avec leurs Gouverneurs, Commandans & Officiers Majors.

L'Auteur oſe ſe flatter que l'exactitude & la commodité de ce Livre, le fera rechercher du Public, & particuliérement du Corps Militaire, n'ayant en vûë que l'utilité de la jeune Nobleſſe du Royaume pour la parfaite connoiſſance du ſervice du ROY.

Ce nouveau Livre conviendra avec le Supplément de la Carte générale des Troupes de France, qu'il donne tous les ans, & il ſera renouvellé de même au ſujet des mutations des Officiers Généraux, & des Officiers des Places, ſous le titre de SUPPLÉMENT DU LIVRE DES PLANS MILITAIRES, qui ſera augmenté en 1737. des Garniſons ordinaires ou Compagnies de Gardes à pied & à cheval, attachez aux Gouverneurs & aux Lieutenans Généraux des Provinces.

LA CARTE générale de la Monarchie & du Militaire de France, ancien & moderne, avec les Supplémens annuels, ſe debitera toujours à un prix raiſonnable, chez l'Auteur ruë & près la Fontaine de Richelieu, à Paris, reliée en veau, en veſlin verd, en brochure, ou montée ſur gorge de ſept pieds en quarré, & même en vingt-une feüilles ſéparées, gravées en taille-douce.

TABLE DES PLANS
ET DESCRIPTIONS, CONTENUS dans ce Livre.

SUITE DE LA TABLE DES PLANS.

SUITE DE LA TABLE DES PLANS.

TABLE

DES GOUVERNEMENS GENERAUX,

& particuliers des Provinces du Royaume & de la Nouvelle France, ou Amerique.

Par ordre alphabetique.

Voyez à la fin de ce Livre.


PICARDIE onze places.
AMIENS

FRONTIERE ANCIENNE.

AMIENS, CAPITALE.

A vingt-huit lieuës de Paris.

VILLE considérable, située sur la Somme, à 49 degrez 54 minutes de latitude, & à 19 degrez 58 minutes de long. Capitale de Picardie, fut autrefois le lieu de residence dans les Gaules de sept Empereurs Romains, & le Siege ordinaire des premiers Rois de France, sous Clodion deuxiéme Roy, en 428, qui l'embellirent de grands & superbes Edifices antiques; Elle fut érigée en Evêché sous l'Empire de Diocletien, & Saint Firmin fut son premier Evêque. Les Espagnols surprirent cette Ville par stratagême en 1597; mais Henry IV. la reprit peu de tems après, & y fit bâtir une Citadelle, qui passe pour une des plus régulieres de l'Europe. Cette Ville est à dix lieuës d'Abbeville.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE D'AMIENS.

M. le DUC DE CHAULNES, Gouverneur & Grand Bailly d'Amiens & de Corbie.

M. de CAYLA, Lieutenant de Roy.

M. de NEUVILLE, Major.

M. TORSILLIERE, Capitaine des Portes, Ville & Citadelle.

CITADELLE.

M. le DUC DE CHAULNES, Gouverneur.

M. le COMTE DE LA MARCK, Lieutenant de Roy.

M. ROUSSEAU, Ayde-Major.


PICARDIE
onze places,

FRONTIERE ANCIENNE.

ABBEVILLE.

A trente-huit lieuës de Paris.

VILLE considérable, Capitale du Comté de Ponthieu, du Gouvernement général de Picardie; remplie de belles Manufactures de Draps, située sur la Riviere de Somme à 50 degrez 7 minutes de latitude, & à 19 degrez 32 minutes de longitude. Cette Ville n'étoit autrefois qu'un Château bâti par Hugues le Grand, dit CAPET, trente-sixiéme Roy de France, l'an 987. Depuis elle a été fortifiée, & se dit pucelle, n'ayant jamais été prise, elle est à neuf lieuës de Montreüil sur Mer.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. le VICOMTE DE MELUN, Commandant.

M. VAILLANT, Major, fait les fonctions de Capitaine des Portes.


PICARDIE onze places.
3¢

FRONTIERE ANCIENNE.

MONTREUIL, SUR MER.

A quarante-six lieuës de Paris.

VILLE forte en Picardie, dans le Bailliage d'Amiens, située à 50 degrez 28 minutes de latitude, & à 19 degrez 30 minutes de long. sur une Coline, dont le pied est arrosé par la Canche. Les grosses Barques y remontent par le reflux de la Mer, elle en est à trois lieües, & défendue par un bon Château. Le Roy Loüis VIII. Pere de Saint Loüis, l'acquit en 1224, de Guillaume de Maincous, Seigneur de Maintenay. Elle est divisée en haute & basse Ville, & séparée seulement par une simple muraille. Cette Ville est à huit lieuës de celle de Boulogne.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE MONTREÜIL.

M. le DUC D'ELBEUF, Gouverneur.
M. de CARESSE, Lieutenant de Roy.
M. du FOURNAU, Major.
M. du FORT, Ayde-Major.
M. de VALOIS Capitaine des Portes.

CITADELLE.

M. le DUC D'ELBEUF, Gouverneur.
M. du VERNET, Lieutenant de Roy.


PICARDIE onze places.

FRONTIERE ANCIENNE.

BOULOGNE, CAPITALE.

A cinquante-trois lieuës de Paris.

VILLE de la Basse Picardie, Capitale du Boulonnois, située à une portée de canon de la mer Océane, quand elle est retirée, & à sept lieuës de traverse des côtes d'Angleterre, divisée en deux Villes, haute & basse, avec un bon Château, à 50 degrez 42 minutes de latitude, & à 19 deg. 20 min. de longitude. Son Port, dont la pleine mer est à onze heures, est à l'embouchure de la riviere de Lianne, & bien défendu par un Mole, qui le met à l'abri des vents : Elle a titre d'Evêché. Louis XI. en prit possession par la réunion de ce Comté à la Couronne en 1477. Les Anglois la tinrent sept ans, après un Siége de trois mois, & la vendirent ensuite à Henry II. en 1550, & depuis la France l'a toujours possedée ; Monthulin, qui n'en est qu'à trois lieuës, avoit autrefois un Fort, qui a été depuis ruiné. Cette Ville est à sept lieues de Calais.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BOULOGNE, & BOULONNOIS.

M. le DUC D'HUMIERES, Gouverneur General, indépendant de celui de Picardie.

M. CONTY DE LA PIERE, Lieutenant de Roy.

M. de QUEMY, Major.

M. de LA SUZE, Ayde Major.

CHATEAU DE BOULOGNE.

M. le DUC D'HUMIERES, Gouverneur.

M. CONTY DE LA PIERE, Lieutenant de Roy.

M. DES LANDES, Major.

M. ROBERT, Ayde Major.

BASSE VILLE DE BOULOGNE.

M. de REMOULU, Commandant.

TOUR D'AMBLETEUSE.

M. de BOISSONNETTE, Commandant.


PICARDIE onze places.
MER OCEANE
CALAIS
100 Toi.
5.e

FRONTIERE ANCIENNE.

PORT DE CALAIS.

A soixante lieuës de Paris.

VILLE maritime de Picardie, avec une Citadelle très-bien fortifiée, située au Comté d'Oye, à 50 degrez 57 min. de latitude, & à 19 deg. 32 min. de longitude. L'an 1558, du Regne d'Henry II. les François la reprirent sur les Anglois, sous la conduite de François Duc de Guise. Elle est bâtie en triangle, & a été fondée par Philippe de France, Comte de Boulogne, en 1408. Son Port, dont la pleine mer est à onze heures 30 min. & le Risban sont très-estimez par leur grandeur & leur beauté, qui sont bien défendus, ainsi que le Fort Nieulet, qui n'est qu'à un quart de lieuë de la Ville du côté de la terre. Elle fut cedée à la France l'an 1598, sous Henry IV. par le Traité de Vervins. Cette Ville est à sept lieuës de Douvre en Angleterre, & à trois lieuës d'Ardres.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE CALAIS.

M. le DUC DE CHAROST, Gouverneur.
M. le DUC DE BETHUNE, son fils en survivance.
M. DESANGLES, Lieutenant de Roy, & Commandant.
M. GRASSIN DE MOREPAS, Major.
M. BRADY, Ayde-Major.
M. de LOYSE, Capitaine des Portes.

CITADELLE DE CALAIS.

M. le DUC DE CHAROST, Gouverneur.
M. de SAINT MARTIN, Lieutenant de Roy.
M. DARDECAN, Ayde-Major.

FORT DE NIEULAY.

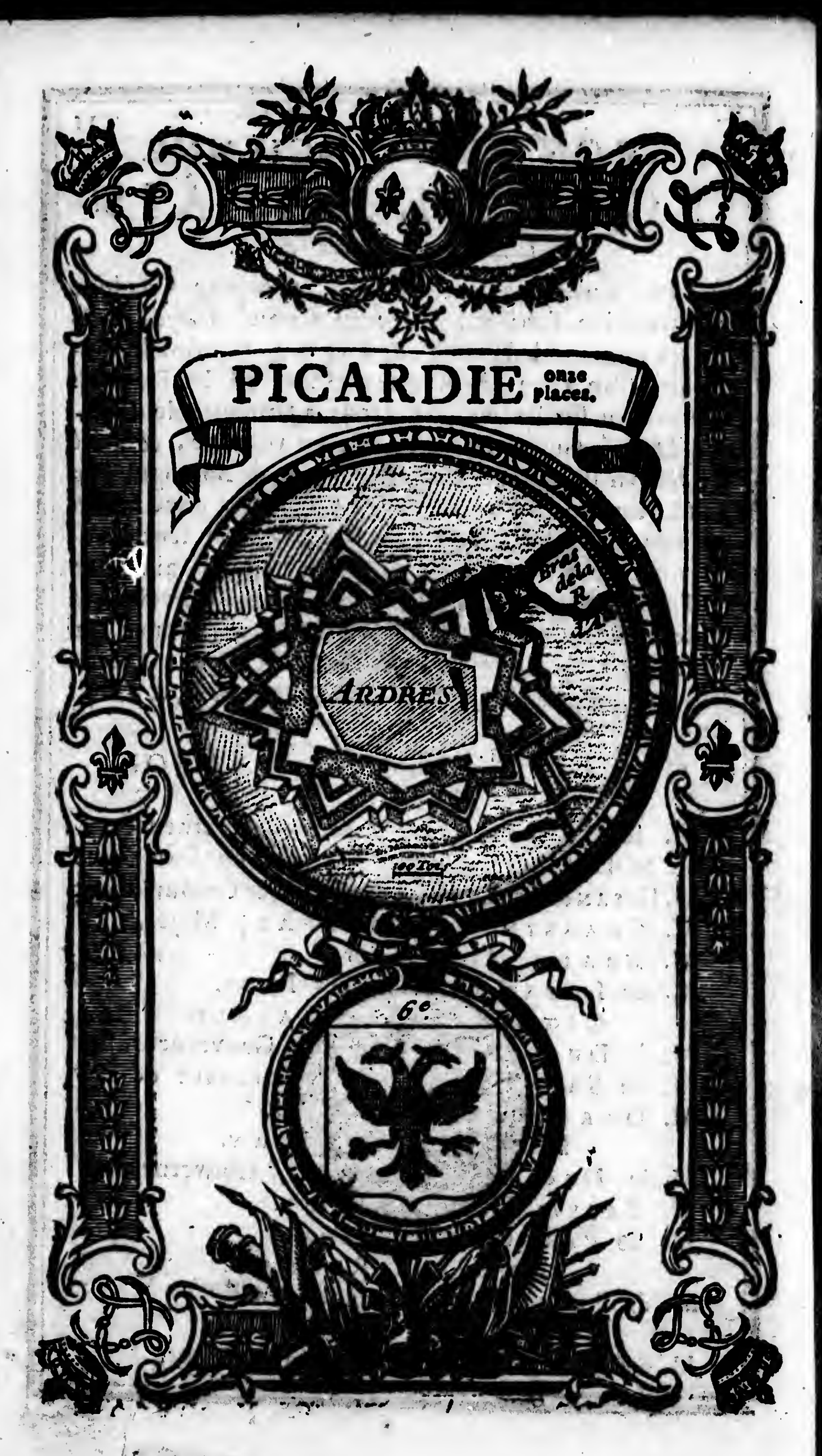
M. le DUC DE CHAROST, Gouverneur.
M. SAJET, Lieutenant de Roy.
M. du PERREUX, Ayde Major.

FORT DE RISBAN.

M. de PERILLAC, Commandant.

GOURGAIN DE CALAIS.

M. de la RENAUDIERE, Commandant.


PICARDIE onze places.
ARDRES
Bras de la R
100 Toi.
6e.



ARDRES.

A cinquante-huit lieuës de Paris.

VILLE forte de la Basse Picardie, dans le Comté de Guynes, située sur un côteau, divisé en Ville Haute & Ville Basse, à 50 degrez 51 minutes de latitude, & à 19 degrez 39 minutes de longitude, elle est assez bien fortifiée. Ce fut près de cette Ville que se fit l'entrevûë magnifique de François I. & de Henry VIII. Roy d'Angleterre, au mois de Juin 1520. Le lieu en est encore appellé le CHAMP DE DRAP D'OR. Baudoüin II. incorpora cette Seigneurie au Comté de Guynes, en épousant l'Héritiere. Cette Ville est à dix-neuf lieuës de Dourlens.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. le TELLIER DE MONMORT, Gouverneur.

M. de FEUQUIERES, Lieutenant de Roy, & Commandant.

M. GUILLAUT, Major.

M. de LANDRU, Ayde-Major.

M. de LUTRINCOURT, Grand Bailly d'Ardres.



PICARDIE onze places.

FRONTIERE ANCIENNE.

DOURLENS.

A trente-six lieuës de Paris.

VILLE Haute & Basse, & Château fortifié dans l'Amienois, située sur la Riviere d'Authie, à six lieuës d'Amiens, à 50 degrez 9 minutes de latitude, & à 19 degrez 58 minutes de longitude; elle appartenoit autrefois aux Comtes de Ponthieu; Marie qui en étoit Comtesse, la donna au Roy Loüis VIII. pere de Saint Louis, par Contrat en 1225. Charles VII. l'aliena par le Traité d'Arras, & Loüis XI. son Fils la racheta en 1463. Cette Ville est à onze lieuës de Perone.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

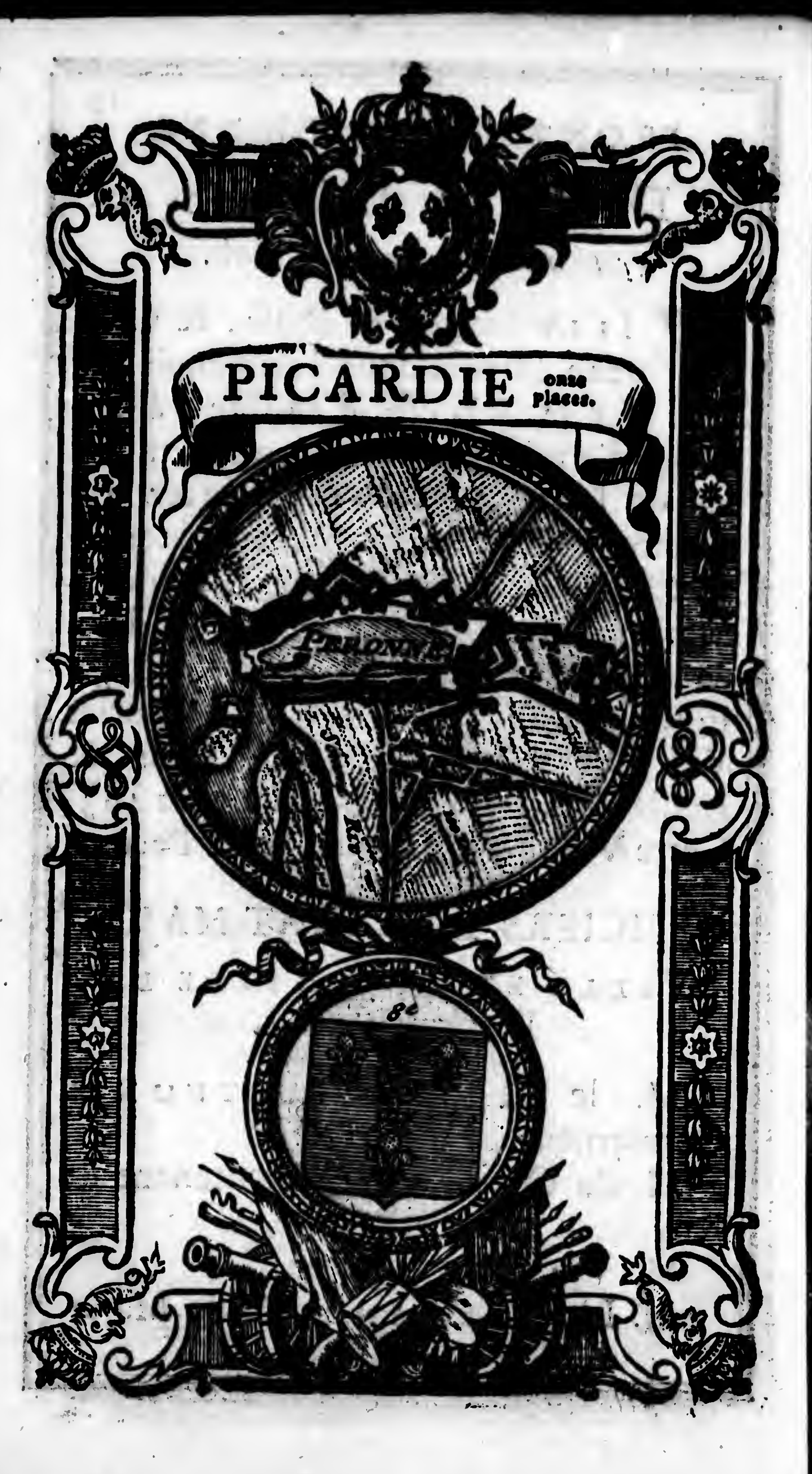
VILLE ET CITADELLE DE DOURLENS.

M. le DUC DE BETHUNE, Gouverneur.

M. du QUESNEL, Lieutenant de Roy.

M. VOYSET, Major.

M. L'ALLEMAND, Ayde-Major.


PICARDIE onze places.
PERONNE
8



FRONTIERE ANCIENNE.

PERONNE, DITE LA PUCELLE.

A trente-une lieuës de Paris.

VILLE forte, & Château de la moyenne Picardie, dans le Pays de Santere, à sept lieuës d'Arras, & à onze d'Amiens, située sur la Somme, environnée de Marais, à 49 degrez 56 minutes de latitude, & à 20 degrez 37 minutes de longitude. On la nomme Pucelle, n'ayant jamais été prise, malgré les différens efforts des Espagnols du 27 Septembre 1656, & autres entreprises sous Loüis XIV. C'étoit autrefois une Châtellenie considérable, qui fut venduë à Saint Loüis par Guillaume de Longueval en 1230. Charles VII. la donna au Comte de Flandres en 1458, & ensuite elle fut réunie à la Couronne de France. Cette Ville est à cinq lieuës de Ham.

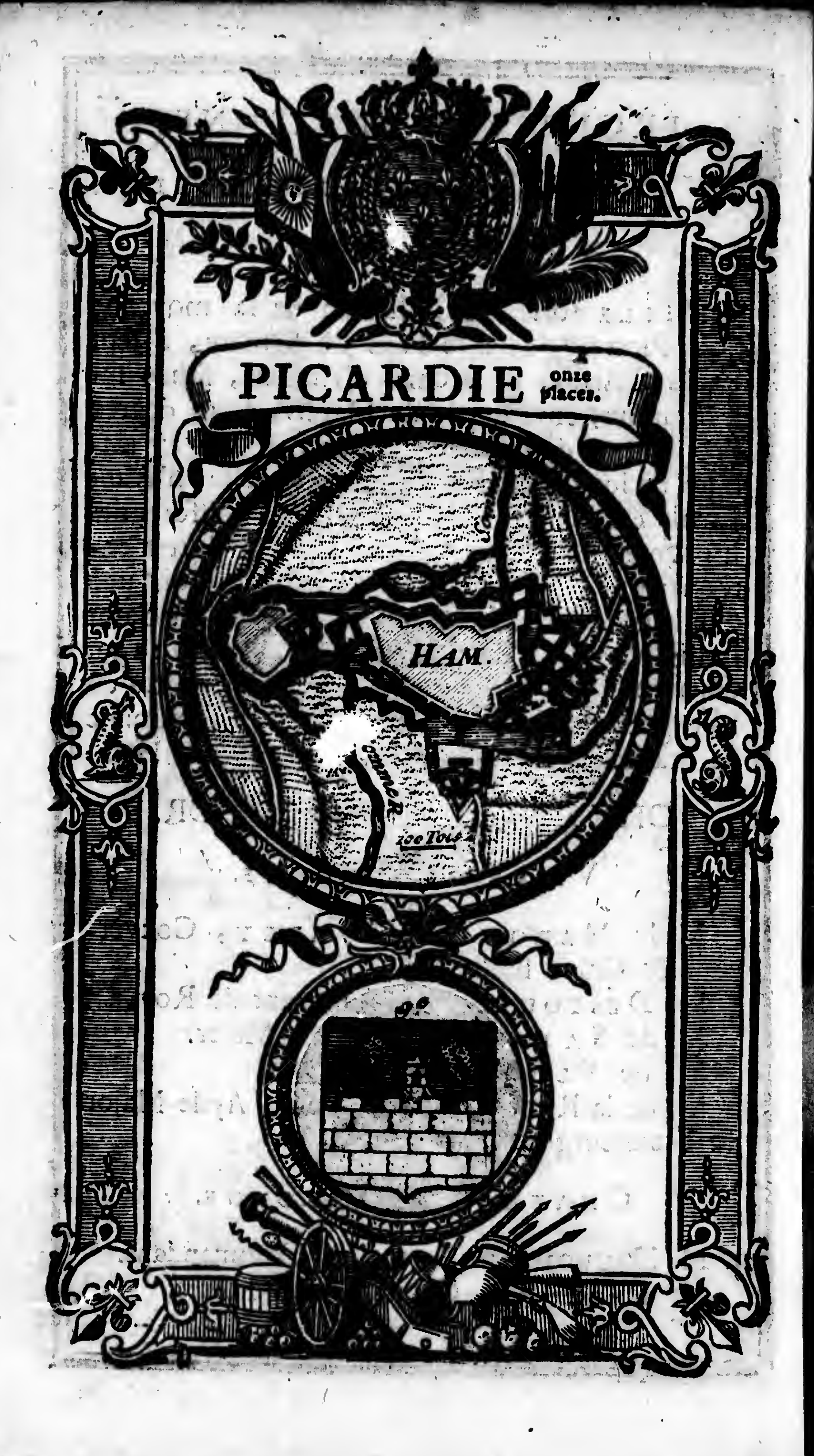
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE PERONNE.

M. le MARQUIS D'AVAREY, Gouverneur & Grand Bailly.
M. DESTOUILLY, Lieutenant de Roy.
M. de SAINT ROMAIN, Major.
M. de FLORY, Ayde-Major.
M. de la ROQUE CRUSSOL, Ayde-Major du Fauxbourg de Bretagne.

CHATEAU DE PERONNE.

M. HAUDOIRE DE LAPRE'E, Commandant.
M. de FLORY, Capitaine des Portes.


PICARDIE onze places.
HAM.
Somme R.
200 Tois

FRONTIERE ANCIENNE.

HAM.

A vingt-huit lieuës de Paris.

PETITE Ville forte dans le Vermandois, en Picardie, située à 49 degrez 45 minutes de latitude, & à 20 degrez 43 minutes de longitude, sur la Somme, dans une plaine remplie de marais. Loüis de Luxembourg, dit le Connétable de Saint Paul, y fit bâtir vers l'an 1470, sous Loüis XI. une Citadelle fortifiée de quatre Bastions, avec une Tour quarrée. Les Espagnols la prirent en 1557. Elle fut remise à la France en 1559. sous Henry II. par la Paix du Cateau Cambresis; cette Ville est entre Noyon & Peronne, & à quatre lieuës de Saint Quentin.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE HAM.

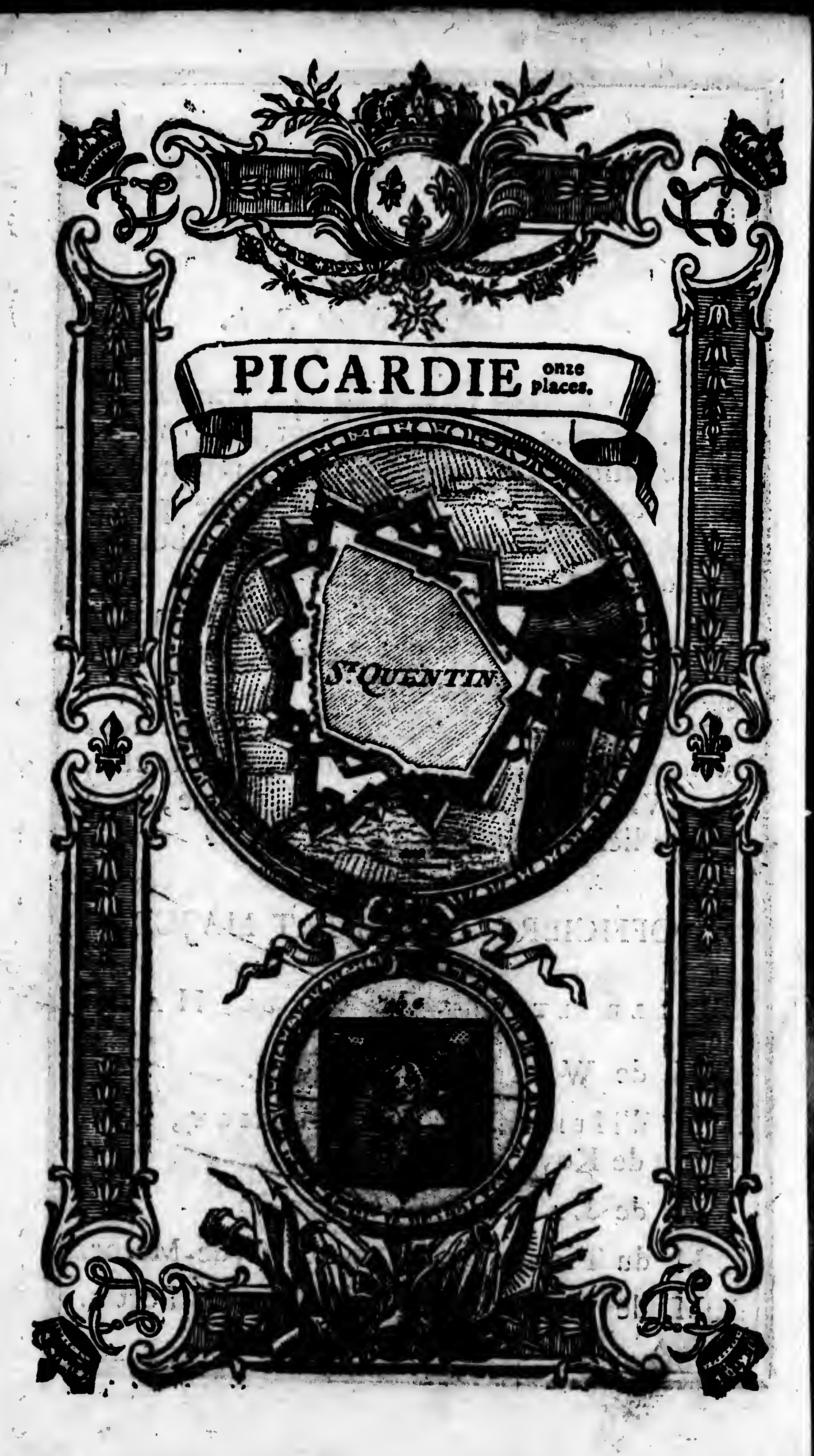
M. de WALLE, Gouverneur.

M. d'HERVILLY DE CANISY, Lieutenant de Roy.

M. de LA TOUR, Major.

M. du TILLET DE BELLAIR, Ayde-Major.

M. de MONTIGNY, Capitaine des Portes.


PICARDIE onze places.
S.T QUENTIN



FRONTIERE ANCIENNE.

S. QUENTIN.

A trente-deux lieuës de Paris.

VILLE forte & considerable, Capitale du Vermandois, située sur une petite éminence qui a d'un côté la riviere de Somme, & de l'autre une vallée presque toute escarpée, à 49 degrez 51 min. de latitude, & à 20 deg. 56 min. de longitude; l'Evêché y fut établi anciennement, jusqu'en 411 qu'il fut transferé à Noyon. Elle a pris son nom de S. Quentin qui y souffrit le maryre. Elle se nommoit auparavant VERMAND, & elle fut rendue à la France en 1559 sous Henry II. C'est une Place des plus importantes du Royaume, où il y a une superbe Abbaye d'Hommes, & diverses Manufactures, sur-tout de Toiles. Cette Ville est à cinq lieuës de celle de Guise.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. le COMTE DE LA BILLARDERIE, Gouverneur.

M. de RENANSART, Lieutenant de Roy.

M. de LA MOTTE, Major.

M. de CHASEAU, Ayde Major.

M. de CAUSSANDIERS, second Ayde Major.


PIÇARDIE onze places.



FRONTIERE ANCIENNE.

GUISE, DUCHÉ.

A trente-quatre lieües de Paris.

VILLE forte de Picardie, dans le Comté de Tierache, située à quarante-neuf degrez cinquante-trois minutes de latitude, & à vingt & un degrez dix-sept minutes de longitude, sur la riviere d'Oyse, au-dessus de la Ville de LAFERE, non fortifiée, qui appartient à la Maison de Mazarin, depuis la minorité de Louis XIV. & où il y a un Arsenal Royal de l'Artillerie. Le Château de Guise est haut, & élevé, très-bien fortifié, & à couvert de toutes insultes, ainsi que la Ville, au moyen de la Riviere qui est au-delà. Les Espagnols furent contrains d'en lever le Siége le 2 Juillet 1650. C'étoit autrefois un ancien Comté que le Roy François I. érigea en Duché-Pairie en Janvier 1527, en faveur de Claude de Lorraine, fils puîné de Renée II. Cette Ville est à treize lieües de Bapaume en Artois.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

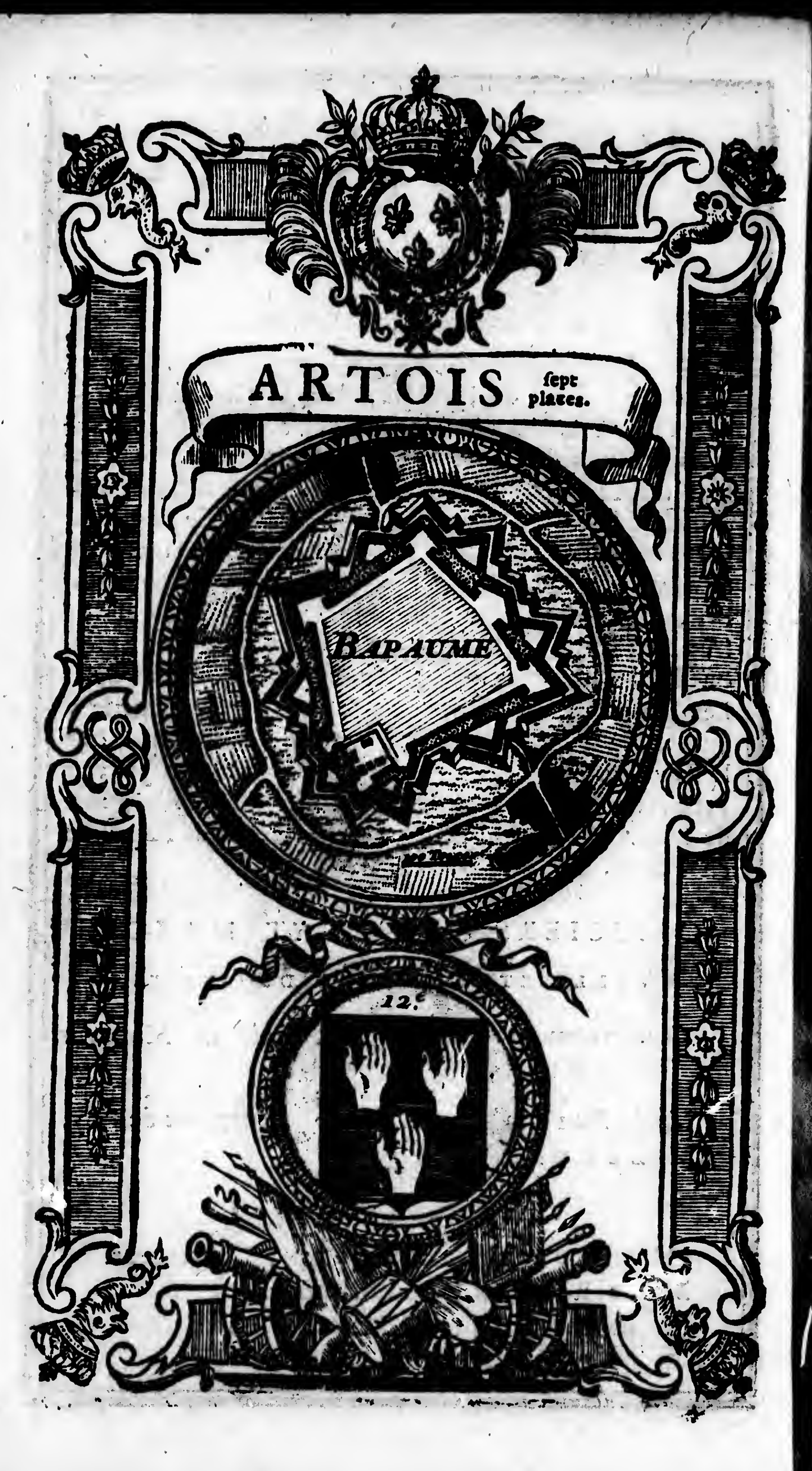
VILLE ET CHATEAU DE GUISE.

Gouvernement vacant, par le decès de Monsieur de CONTADES.

M. de SAINTE SUZANNE, Lieutenant de Roy.
M. BERNARD, Major.

VILLE DE LAFERE.

M. le DUC D'AIGUILLON, Gouverneur.
M. de ROHAN, Commandant.
M. de CHAMBON, Major.


ARTOIS sept places.
BAPAUME
12.

FRONTIERE MODERNE.

BAPAUMES.

A trente-six lieuës de Paris.

VILLE forte des Pays-bas, dans l'Artois, sur les confins de Picardie, située à 50 deg. 7 min. de latitude, & à 20 deg. 31 min. de longitude, dans un Pays où il n'y a ni Riviere ni Fontaines; mais bien fortifiée de Fossez à secs, à fond de cuve, avec un bon Château, dans un retranchement des fortifications de la Ville; difficile à escalader par la Hauteur de ses Bâtimens. Le Maréchal de la Meilleraye enleva cette Place aux Espagnols le 18 Septembre 1641, sous Loüis XIII. & elle fut cedée à la France par la Paix des Pirenées du 7. Novembre 1659. Elle est à quatre lieuës d'Arras.

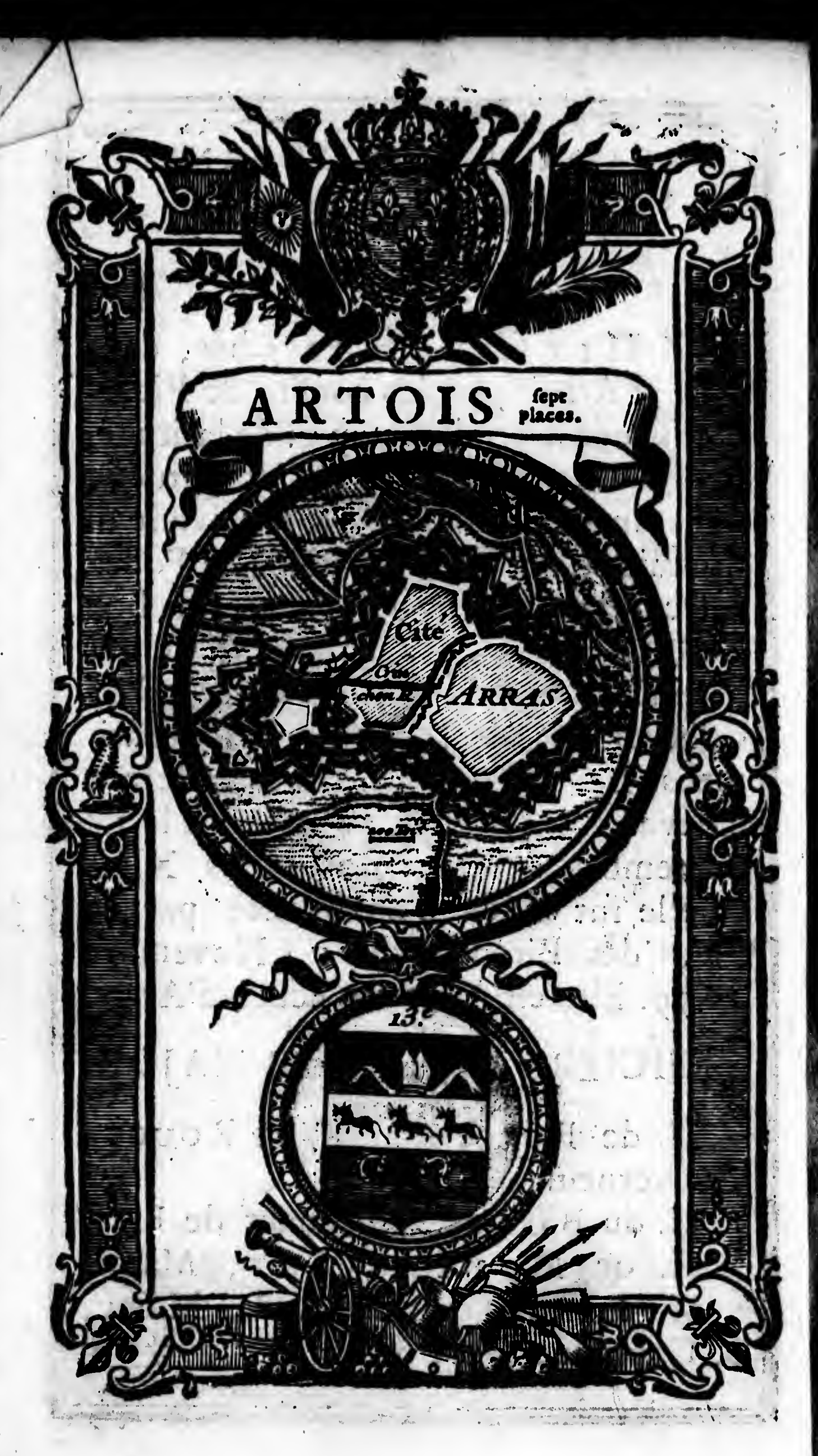
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. de ROYE COMTE DE ROUCY, Gouverneur.

M. du BOIS, Lieutenant de Roy.

M. de MONTAUVERT, Major.

M. LANGUEDONC, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.


ARTOIS ſept places.
Cite
ARRAS
13.

FRONTIERE MODERNE.

ARRAS, CAPITALE.

A quarante-une lieuës de Paris.

VILLE fameuse, Cité & Citadelle très-fortes, Capitale du Comté d'Artois; une des dix-sept Provinces des Pays-Bas, située sur la Scarpe, la Riviere du Crinchon passe au travers de cette Ville, qui est à 50 deg. 18 min. de latitude, & à 20 degrez 26 min. de longit. Elle a titre d'Evêché Suffragant de Cambray, qui a la qualité de Seigneur temporel & spirituel d'Arras; & de President né des Etats d'Artois. Saint Wast fut son premier Evêque; dont il y a une Abbaye d'Hommes considerable. Elle fût prise sur les Espagnols par Loüis XIII. le 10 Août 1640, & elle est restée aux François depuis ce tems, quoiqu'assiegée, mais inutilement par les Espagnols qui en levérent le siége sous Loüis XIV. le 25 Août 1654. Son magazin de fourage fut en parti brûlé, avec peu de succès, par les Hollandois le 3 Mars 1712. Cette grande Ville est à dix lieuës de celle d'Hesdin.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE D'ARRAS.

M. le PRINCE D'ISENGHIEN, Gouverneur.
M. de LA ROQUE, Lieutenant de Roy, Commandant
M. de SAINT VAL, Major.
M. DESPALUNGE, Ayde-Major.
M. DESEPESSES, second Ayde-Major.
M. GUERINIERE, Capitaine des Portes.
M. d'AUZANEAU DE GATEBOIE, second Capitaine des Portes.

CITADELLE D'ARRAS.

M. de LA VACHERIE, Gouverneur.
M. de VILLAUCOURT, Lieutenant de Roy.
M. FABRY DE GAJAN, Major.
M. BACHOT, Ayde-Major.
M. MILIEN Capitaine des Portes.


ARTOIS sept Places.
14.e



FRONTIERE MODERNE.

HESDIN.

A quarante-cinq lieuës de Paris.

VILLE très-forte des Pays-Bas, dans l'Artois, située à cinquante degrez vingt-trois minutes de latitude, & à dix-neuf degrez quarante-six minutes de longitude, sur la riviere de Canche, environnée de marais qui la rendent inaccessible. C'étoit autrefois le village de Mesnil, que Philibert-Emanuël Duc de Savoye fit fortifier en 1554, & il fit raser le vieux Hesdin. Cette Place est en exagone irrégulier; Loüis XIII. la prit le 30 Juin 1639, sous les ordres du Marquis de la Meilleraye, qui reçut le Bâton de Maréchal de France sur la brêche. Elle est demeurée à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Ville est à neuf lieuës de celle de Bethune.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. le MARQUIS D'HAVRINCOURT, Gouverneur.

M. de VILLEPEAUX, Lieutenant de Roy.

M. de LA COMBE, Major.

M. GRILLON, Ayde-Major.

M. de SOUVEIRAN, Capitaine des Portes.


ARTOIS sept places.
BETHUNE
R
15e

BETHUNE, DUCHÉ.

A quarante-huit lieuës de Paris.

VILLE forte, & Château fortifié des Pays-Bas du Comté d'Artois, située sur la Biette, à cinquante degrez trente-deux minutes de latitude, & à vingt degrez dix-sept minutes de longitude. Cette Ville a donné son nom à la Maison de Bethune. Gaston de France, Duc d'Orleans, oncle de Loüis XIV. la prit & en chassa les Espagnols le 31 Août 1645. Elle fut cedée à la France, avec tous les droits de ce Duché le 7 Novembre 1659, par le Traité des Pyrenées; cette Place capitula avec les Alliez le 28 Août 1710, & les François y rentrérent le 29 May 1713, par le Traité de Paix d'Utrech. Elle est à trois lieuës de la petite Ville de S. Venant.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

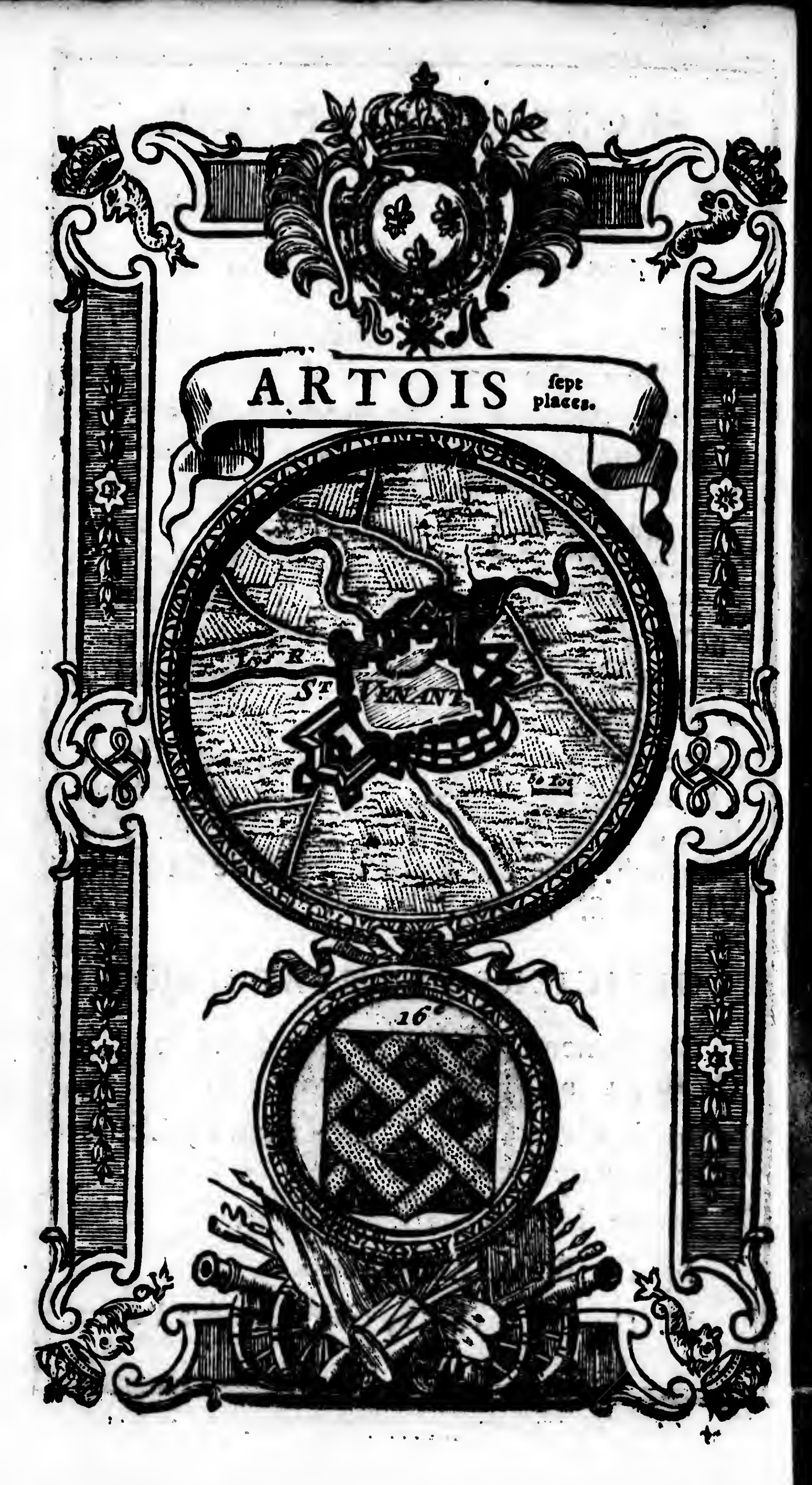
Gouvernement vacant par le decès de M. le COMTE DE ROTTEMBOURG.

M. le COMTE DE VARENNE, Lieutenant de Roy.

M. de MIREMONT, Major.

M. LE BEL, Ayde-Major.

M. DES FOSSE'S, Capitaine des Portes.


ARTOIS sept places.
Lys R.
S^T VENANT
16

SAINT VENANT.

A cinquante-une lieuës de Paris.

PETITE Place forte des Pays-Bas, dans l'Artois. Cette Ville étoit autrefois bien plus fortifiée qu'elle n'est à présent ; elle est située sur la Lis, à 50 degrez 38 minutes de latitude, & à 20 degrez 12 minutes de longitude. Elle fut prise sur les Espagnols le 27 Août 1657, qui la céderent à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Place fut reprise par les Alliez le 29 Septembre 1710, & rendue à la France le 29 May 1713, par la Paix d'Utrecht. Elle est à deux lieües d'Aire.

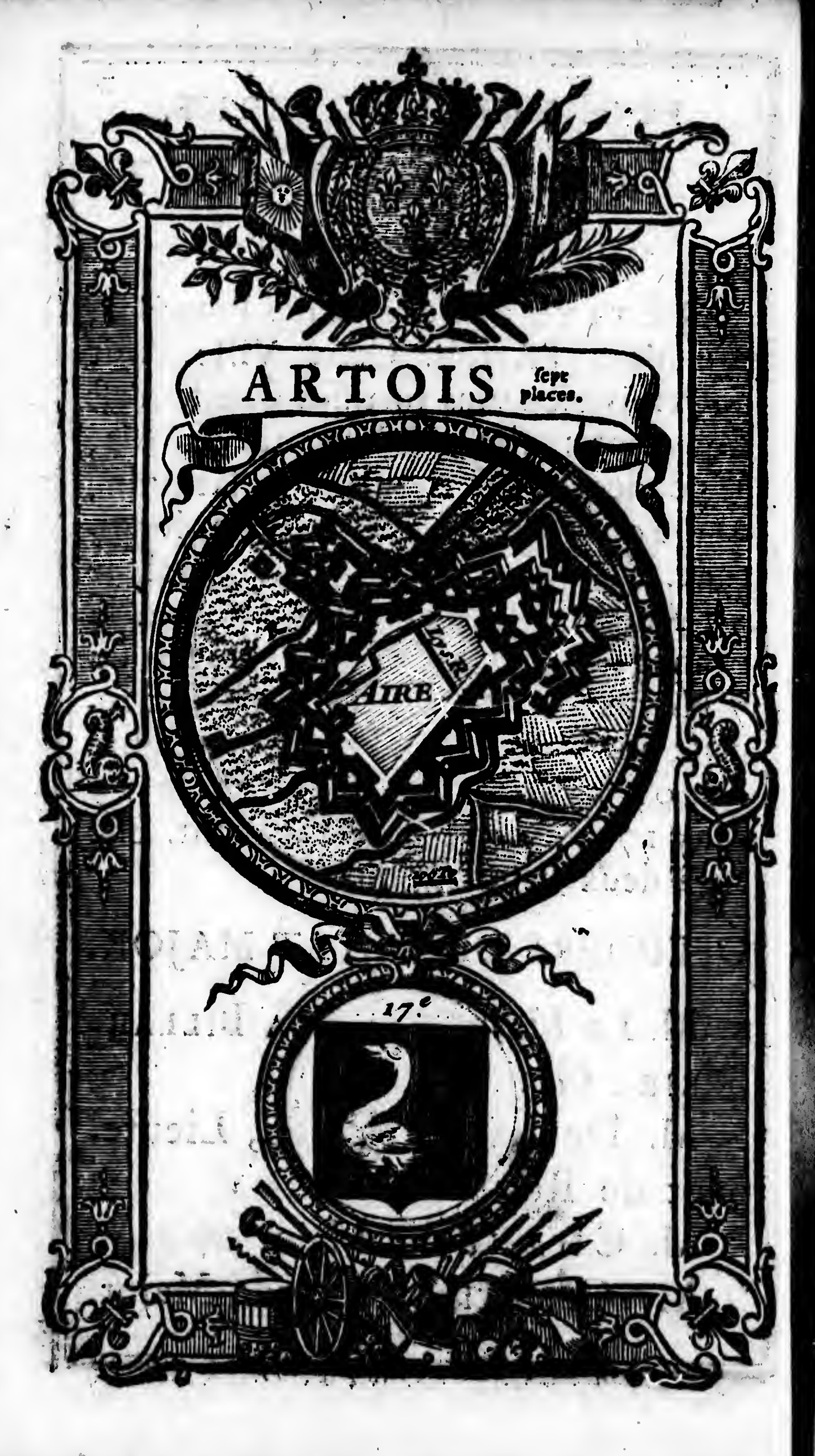
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE LA BILLARDERIE, Gouverneur.

M. DE LA VIEFVILLE, Lieutenant de Roy.

M. CHANET, Major.

M. CEMETIERE, Ayde-Major.


ARTOIS sept places.
AIRE
17.e

FRONTIERE MODERNE.

AIRE.

A quarante-huit lieuës de Paris.

VILLE très-forte des Pays-Bas, dans l'Artois, sur les frontieres de Flandres, entre des marais qui la rendent presque inaccessible. Elle a un bon Château qui la défend avec le Fort S. François, située sur la Lis qui la sépare en deux parties, à 50 degrez 39 minutes de latitude, & à 20 degrez 4 minutes de longitude. Elle fut prise par les François le 27 Juillet 1641, sous Loüis XIII. après un des plus rudes Siéges. Les Espagnols la reprirent peu de tems après, & la gardérent jusqu'en 1676, sous Loüis XIV. que le Maréchal d'Humieres s'en rendit maître le 31 Juillet de la même année, après cinq jours de tranchée ouverte. Les Alliez reprirent cette Ville le 8 Novembre 1710, après une longue resistance, & elle fut rendue aux François, qui y rentrérent le 13 Juin 1713, par le Traité de la Paix d'Utrech. Elle est à trois lieuës de S. Omer.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE D'AIRE.

gouverneur M. le marquis de Sebuce

~~Gouvernement vacant par le decès~~ de M. LEJAY.
M. DU ROSOY, Lieutenant de Roy.
M. DESPREZ DE GRANDMAISON, Major.
M. DE LA BOURDONNIERE, Ayde-Major.
M. GAYA, second Ayde-Major.
M. PETIT, Capitaine des Portes.

CHATEAU D'AIRE.

M. D'ORSIMONT, Ayde-Major.

FORT S. FRANÇOIS D'AIRE.

M. DE VANDIN, Commandant.
M. DESCRAGNOLLES, Major.


ARTOIS sept Places.
S.T OMER
Inondation
18

S. OMER.

A cinquante-six lieuës de Paris.

VILLE & Château bien fortifiez des Pays-Bas, dans le Comté d'Artois, ſituée ſur la riviere d'Aa, qui y fait un grand Marais, avec un Lac près de cette Ville, qui porte des Iſles flotantes, à 50 degrez 46 minutes de latitude, & à 19 degrez 54 minutes de longitude. Elle a pris ſon nom de S. Omer Evêque de Teroüane, qui y fut transferé, & qui la fit bâtir en 670. Elle ſe nommoit auparavant Sithieu. Fouques, Abbé de S. Bertin dont il y a une belle Abbaye d'Hommes de ce nom, commença ſes murailles en 880. Cette Ville fut aſſiegée & priſe ſur les Eſpagnols par Philippe de France, Duc d'Orleans, frere unique de Loüis XIV. le 20 Avril 1677, après le gain de la Bataile de Montcaſſel, où les troupes Hollandoiſes furent défaites. Cette Ville eſt à ſix lieuës de Gravelines.

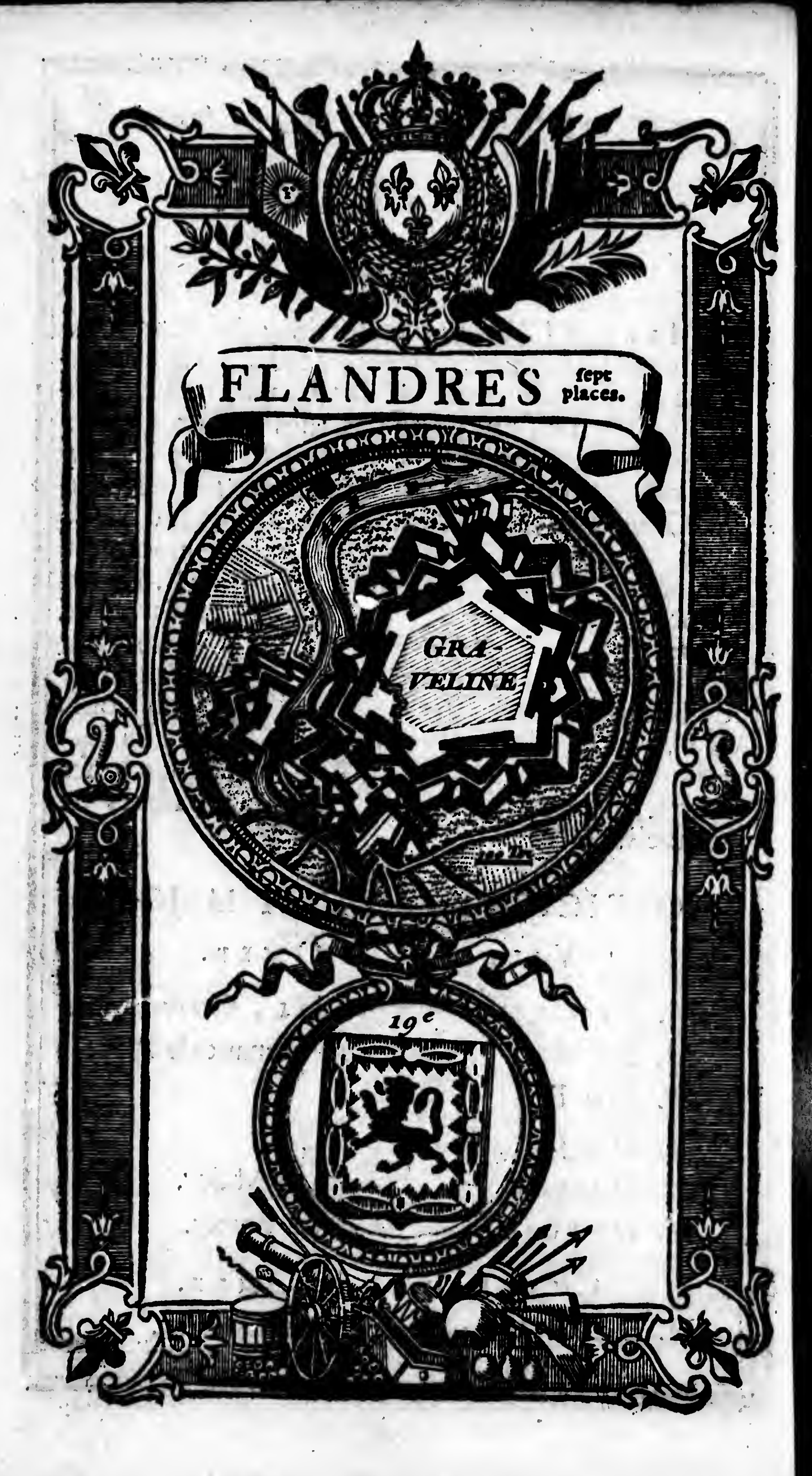
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

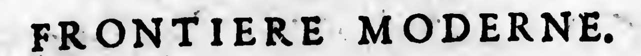
VILLE DE S. OMER.

M. LE COMTE DE BEÜIL, Gouverneur.
M. DE BARBERAY, Lieutenant de Roy.
M. DU ROURE, Major.
M. DE JARRY, Ayde-Major.
M. DAMARY, ſecond Ayde-Major.
M. DUPUIS, Capitaine des Portes.

CHATEAU DE S. OMER.

M. DE S. VINCENT, Commandant.


FLANDRES sept places.
GRA-
VELINE
19e



GRAVELINES.

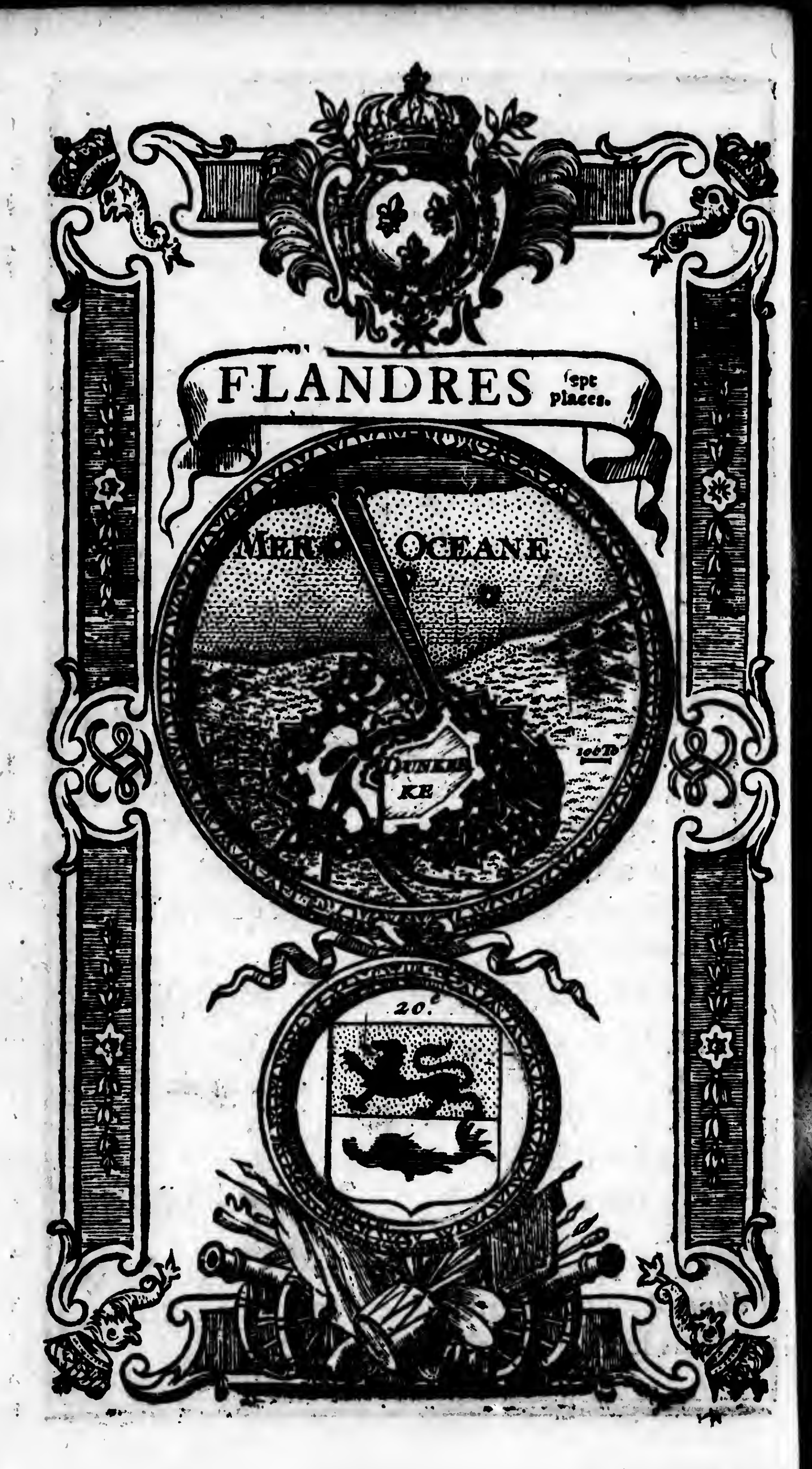
A soixante-quatre lieuës de Paris.

VILLE forte des Pays-Bas, & bon Port de Mer de l'Ocean, dans le Comté de Flandres, dont la pleine Mer est à douze heures, située sur l'embouchure de la Riviere d'Aa, dans une Plaine coupée de plusieurs Canaux, à 50 deg. 58 min. de lat. & à 19 deg. 47 min. de longit. Elle s'appelloit autrefois Saint Willebrod, & fut nommée Gravelines l'an 1160 par Thierry Comte de Flandres, Charlequint y fit bâtir son fort Château. Elle fut prise par Monseigneur le Duc d'Orleans, Gaston de France, le 29 Juillet 1644, & reprise le 18 May 1652. Le Maréchal de la Ferté la prit pour Loüis XIV. le 30 Août 1658. Elle est si près de la Mer, que le flux entre dans ses fossez; & son ancien Château est encore aujourd'hui dans son entier. Cette Ville est à quatre lieuës de Dunkerque.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE BROGLIE, Gouverneur.
M. DE BELLEGARDE, Lieutenant de Roy.
M. DE VANDEUIL, Major.
M. BOUAN, Ayde-Major
M. DE LA PLUGERE, Capitaine des Portes.

Cette Place est de la Flandres Françoise, & dépend du Gouvernement Genéral de Picardie, depuis le Traité des Pyrenées de 1659.


FLANDRES sept places.
MER OCEANE
DUNKER KE
20.



FRONTIERE MODERNE.

DUNKERQUE.

A soixante-neuf lieuës de Paris.

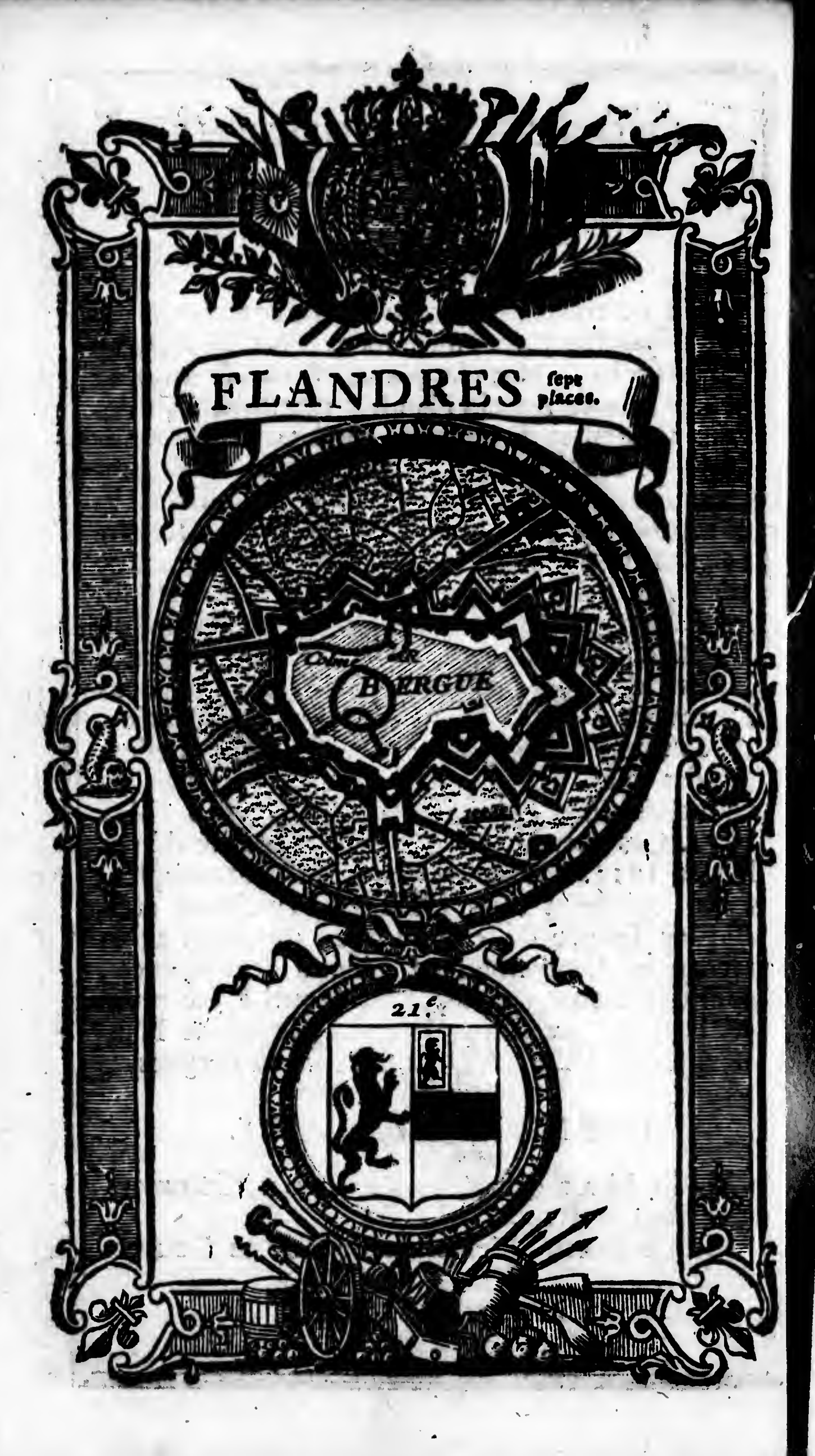
VILLE très-considérable, & de commerce des Pays-Bas, avec un fameux Port sur l'Ocean ou Manche, dont la pleine Mer est à douze heures, située dans la Flandres maritime à 51 degrez 3 minutes de latitude, & à 20 degrez 4 minutes de longitude. Elle fut prise par le Vicomte de Turenne le 30 Août 1645 sous Loüis XIV. & reprise par le Duc d'Anguien le 10 Octobre 1646. Elle fut encore reprise le 16 Septembre 1652, & prise par les François & Anglois, sur les Espagnols le 25 Janvier 1658. Les Anglois la possédérent jusqu'en 1661 qu'ils la vendirent à Loüis XIV. le 27 Novembre 1662; le deux Decembre suivant le Roy y fit son entrée, & ensuite l'avoit renduë une des plus belles, & des plus fortes Places de l'Europe par ses nouvelles fortifications achevées le 18 May 1671. Ces mêmes fortifications ayant été démolies en 1713. Il n'y a plus d'Etat Major complet; mais seulement trois Officiers Principaux attachez au service de cette Place, qui étoit auparavant un Gouvernement géneral de Province, dont elle a conservé le rang, lequel a été réuni par le Roy, au Gouvernement général de Flandres. Cette Ville est à deux lieuës de Bergues.

OFFICIERS MAJORS.

M. LE MARQUIS DALEMBON, Commandant pour le Roy.

M. LE NAIN, Lieutenant de Roy au Gouvernement.

M. DE LA MOTTE, Major.


FLANDRES sept places.
BERGUE
21.e

FRONTIERE MODERNE.

BERGUES.

A soixante-sept lieuës de Paris.

VILLE forte du Comté de Flandres, dans le quartier de Terre Franche, située sur la Riviere de Colme, à 50 degrez 58 minutes de latitude, & à 20 degrez 6 minutes de longitude. Elle a pris son nom d'un Monastere, que Baudoüin de l'Isle Comte de Flandres y fit bâtir en 950. en l'honneur de Saint Winocx Anglois, & l'an 1020 Baudoüin le Barbu Comte de Flandres, y fit élever une forteresse. Les François la prirent le premier Juillet 1658 sur les Espagnols; le fort François a été construit près de cette Ville sous Loüis XIV. depuis la Paix des Pyrenées de 1659, Elle fut reprise le 6 Juin 1667 par les François en deux jours, sous les ordres du Duc d'Aumont. Elle est à treize lieuës de Lille.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BERGUES SAINT WINOCX.

M. LE MARE'CHAL DE BROGLIE, Gouverneur.

M. DE PALMES, Lieutenant de Roy.

M. LA VAISSIERE, Major.

M. CADOT, Ayde-Major.

M. DE TREDOS, Capitaine des Portes.

FORT FRANÇOIS DE BERGUES.

M. DE VILLERS, Commandant.

M. DE LA CHAUME, Major.


FLANDRES sept places.
LILLE
22e.



FRONTIERE MODERNE.

LILLE, Capitale.

A cinquante lieuës de Paris.

VILLE très-forte & très-considerable des Pays-Bas, dans le Comté de la Flandres Françoise, dont elle est Capitale, située sur la petite Riviere de Deulle, à 50 degrez 38 minutes de latitude, & à 20 degrez 44 minutes de longitude. Loüis XIV. la prit le 27 Août 1667 sur les Espagnols, & y fit faire une Citadelle des plus belles & des plus fortes de l'Europe, avec beaucoup d'autres Ouvrages de Fortifications. Cette Ville est très-importante à la France par son commerce, ses richesses & sa grandeur, qui la mettent au nombre des plus belles Villes du Royaume; il y a aussi le Fort S. Sauveur qui est bien défendu. Elle fut prise sur les François après une belle & longue résistance le 20 Août 1708, & la Citadelle fut remise aux Alliez le 11 Decembre suivant, qui ont été depuis rendus à la France par le Traité de Paix d'Utrecht du 11 Avril 1713; les François y rentrérent le 4 Juin suivant. Elle est à sept lieuës de Doüay.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Lille.

M. Le Duc de Bouflers, Gouverneur, Chef & Souverain Bailli de Lille.

M. De Ceberet, Lieut. General & Commandant.

M. De Crany, Major.

M. Des Freiches, Ayde-Major.

M. De Forville, second Ayde-Major.

M. De Merizier, troisiéme Ayde-Major.

M. Hennequin, Capitaine des Portes.

M. Figuier, second Capitaine des Portes.

M. De Faumarie', troisiéme Capitaine des Portes.

Citadelle de Lille.

M. Le Chevalier de Pezeux, Gouverneur.

M. De Montaigu, Lieutenant de Roy.

M. Dapehin, Major.

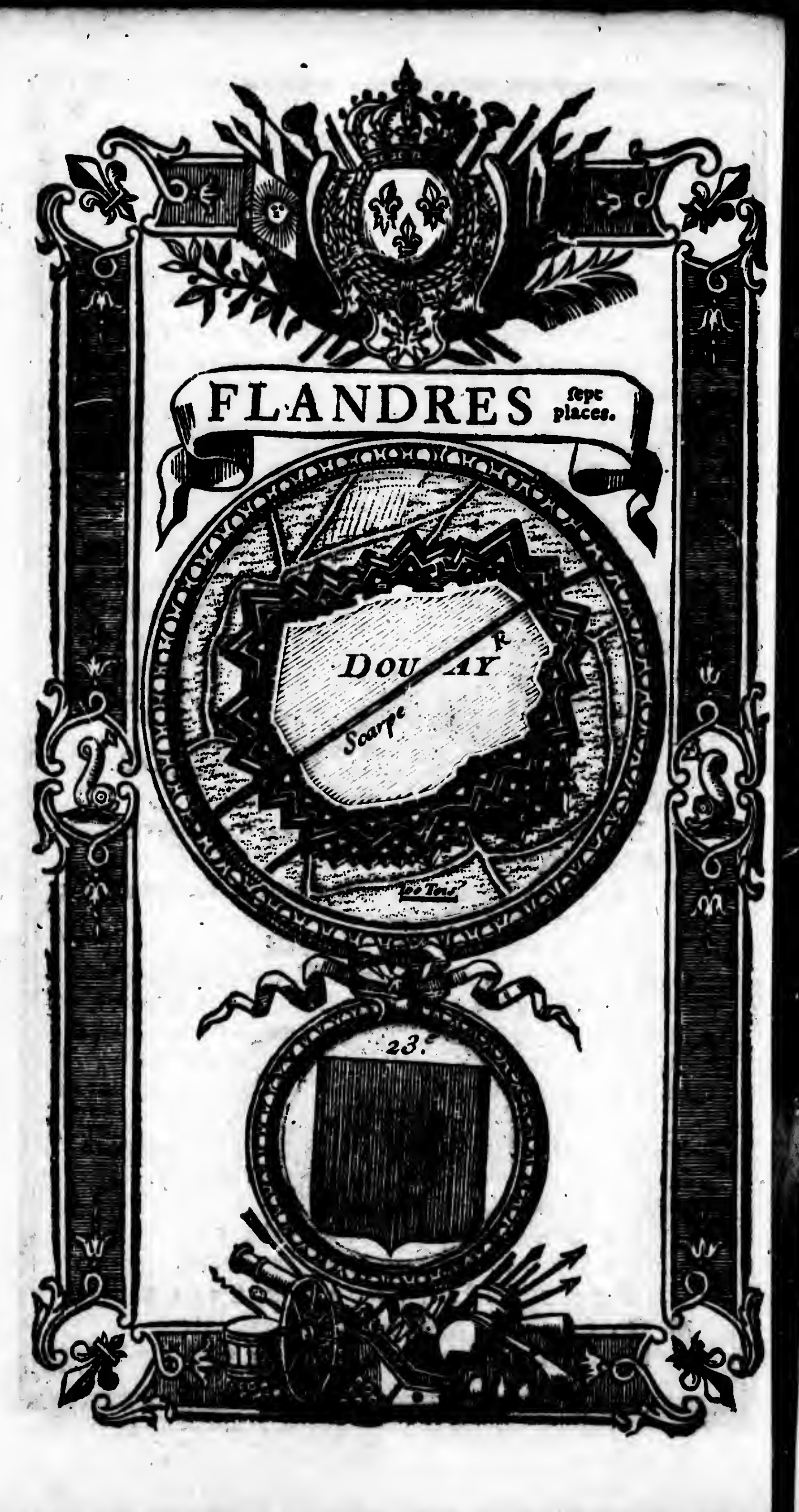
M. Le Marchand, Ayde-Major.

M. De Bresan, Capitaine des Portes.

Fort S. Sauveur de Lille.

M. Gittard, Commandant.

M. De Pellafort Dufayet, Ayde-Major.


FLANDRES sept places.
DOUAY
Scarpe
R
23.



FRONTIERE MODERNE.

DOÜAY.

A quarante-quatre lieuës de Paris.

VILLE de Flandres bien fortifiée, & très-considérable dans le Quartier de Lille, sur la riviere de Scarpe, où il y a un très-bon Fort, dit de Scarpe, près de cette Place; située à 50 degrez 23 minutes de latitude, & à 20 degrez 44 minutes de longitude. Ce n'étoit autrefois qu'un Château des Belges à demi ruiné, que S. Amand fit agrandir en 655. C'est à present une des plus belles & des plus fortes Villes de cette Province. Loüis XIV. s'en rendit maître le 6 Juillet 1667. Elle a Titre de Parlement, qui y a été transferé de Tournay en 1708. Son Université y fut fondée par Philippe II. en 1572, & elle est demeurée à la France par le Traité d'Aix la Chapelle de 1668. Cette Ville capitula avec les Alliez le 26 Juin 1710, & les François la reprirent le 18 Septembre 1712. Elle est à cinq lieuës de Cambray.

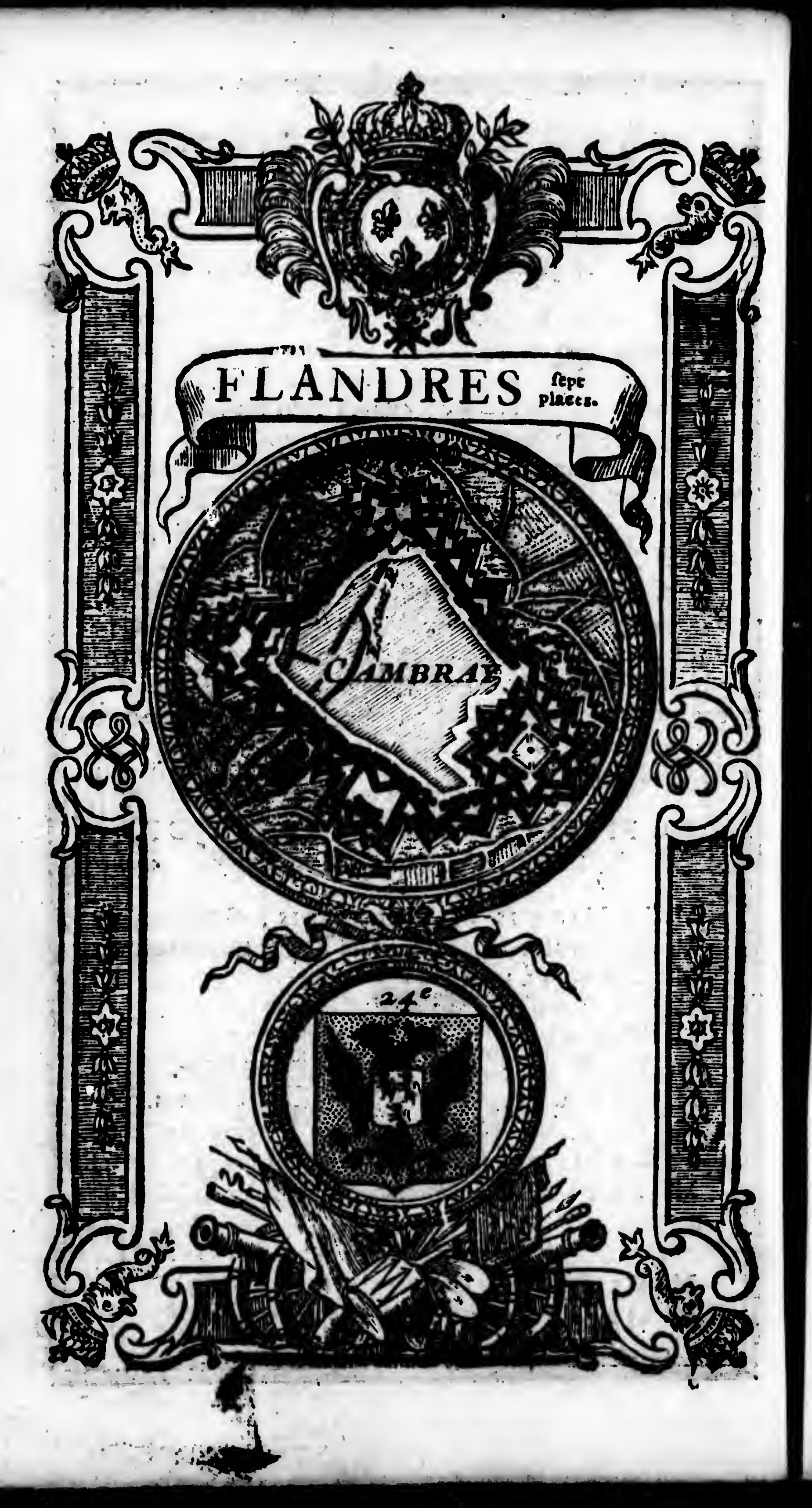
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE DOÜAY.

M. LE MARQUIS DE MAILLEBOIS, Gouverneur.
M. D'ASSIGNY, Lieutenant de Roy & Commandant.
M. CHEVILLIARD, Major.
M. DE COURTY, Ayde-Major.
M. TENOT, second Ayde-Major.
M. DE GRANES, troisiéme Ayde-Major.
M. DE LA MOTTE, Capitaine des Portes.
M. DE S. CLAUDE, second Capitaine des Portes.
M. DE MAZIERES, troisiéme Capitaine des Portes.
M. PETIT, Capitaine des Ecluses.

FORT DE L'ESCARPE.

M. DE BUSSY, Gouverneur.
M. DE GRAMMONT, Major.


FLANDRES sept places.
CAMBRAY
24e

FRONTIERE MODERNE.

CAMBRAY, CAPITALE.

A trente-neuf lieuës de Paris.

VILLE & Citadelle très-fortes, Capitale du Cambresis dans les Pays-Bas, qui a été un Fief de l'Empire, que Charlemagne incorpora au Haynault. Cette Ville étoit Imperiale du Cercle de Westphalie. Elle est située sur l'Escaut dans une Plaine à 50 degrez 11 minutes de latitude, & à 20 degrez 53 minutes de longitude, avec titre d'Archevêché, qui prend la qualité de Duc de Cambray & Prince du Saint Empire. Diogene, Grec de Nation, a été son premier Evêque en 408. Clodion II. Roy de France, la prit sur les Romains en 437. Charlequin y fit bâtir sa Citadelle en 1549. son Evêché fut érigé en Archevêché en 1559. Loüis XIV. s'en rendit maître le 5 Avril 1677, & sa Citadelle se rendit le 11 du même mois, qu'elle est retournée au pouvoir de la France. Cette Ville est à trois lieuës de Bouchain.

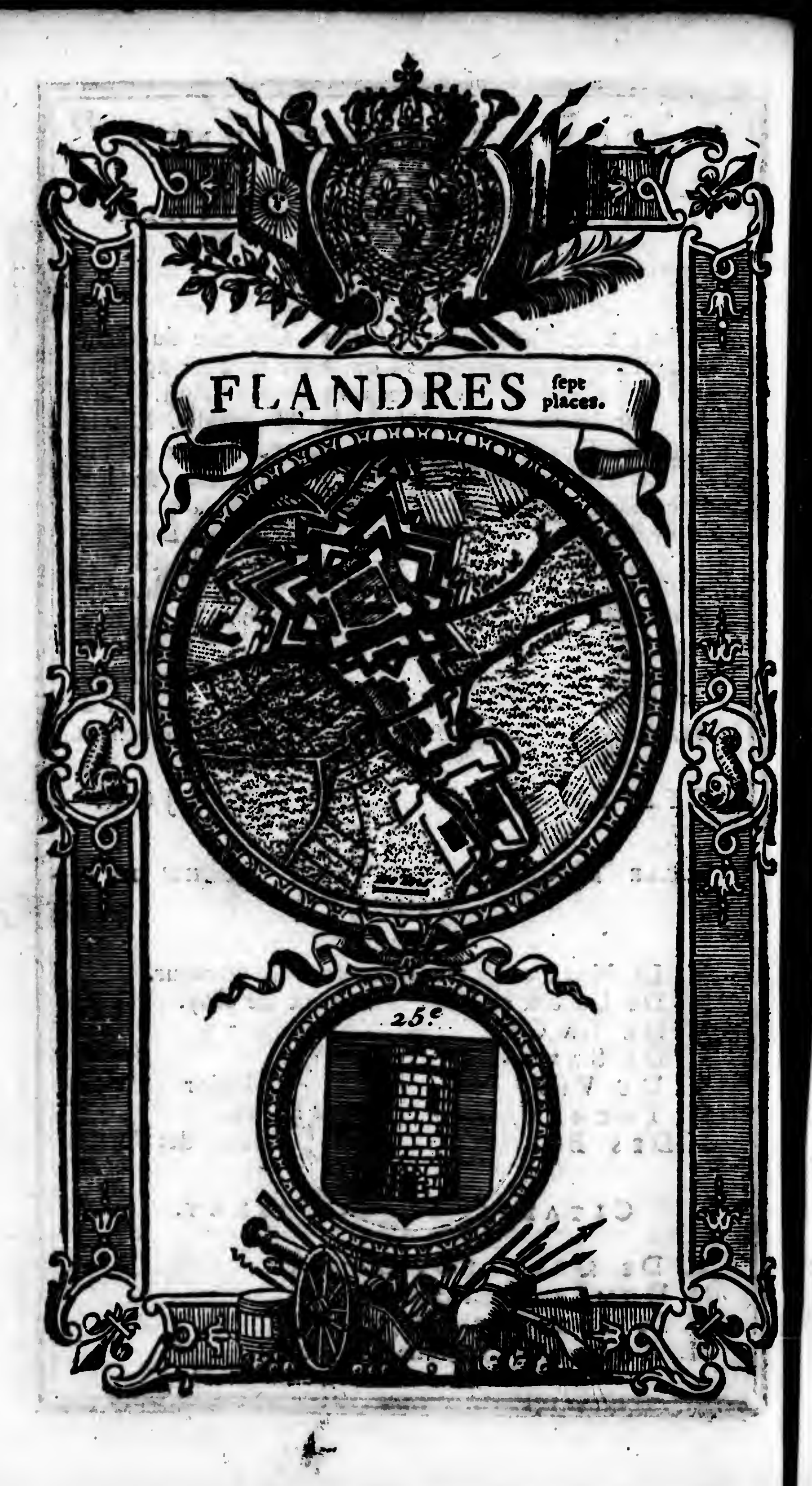
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE CAMBRAY, PAYS ET DUCHE' DE CAMBRESIS.

M. LE MARQUIS DE BESONS, Gouverneur.
M. DE LAURIERE, Lieutenant de Roy.
M. DE LA CHAISE, Major,
M. DE SAVALU, Ayde-Major.
M. DU VIGNAUX, second Ayde-Major.
M. TACHARD Capitaine des Portes.
M. DES BORDES, second Capitaine des Portes.

CITADELLE DE CAMBRAY.

M. DE GESTARD, Gouverneur.
M. DUMAS, Lieutenant de Roy.
M. LE CORNIER, Major.
M. ROGER, Capitaine des Portes.


FLANDRES sept places.
25e

BOUCHAIN.

A quarante-deux lieuës de Paris.

VILLE forte des Pays-Bas, du département de Flandres, quoique dans le Haynault, elle est Capitale de l'Ostervant, & située sur la Riviere de l'Escaut à 50 degrez 16 minutes de latitude, & à 20 degrez 56 minutes de longitude. Le Roy Pepin la fit bâtir sur la pante d'une hauteur entourée de sept marais, & depuis elle a été bien fortifiée. Les François la prirent le 12 May 1676, & lui firent perdre le nom de Pucelle, sous le Commandement de Monsieur Philippe de France, Duc d'Orleans, Frere unique de Loüis XIV. Cette Ville se rendit aux Alliez, qui l'assiégerent le 22 Septembre 1711, & ensuite elle se rendit à discretion aux François le 20 Octobre 1712. Elle est à quatre lieuës de Valenciennes.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE COMTE DE MIDELBOURG, Gouverneur.

M. DE CHAUNY, Lieutenant de Roy.

M. DE RIEUMAL, Major.

M. LE CHEVALIER GUERIN DE LA MARCHE, Ayde-Major.

M. DE BELHUMEUR, Capitaine des Portes.


HAINAULT huit places.
26.

FRONTIERE MODERNE.

VALENCIENNES.

A quarante-six lieuës de Paris.

VILLE & Citadelle très-fortes des Pays-Bas, du Comté de Haynault, situées sur les rivieres de l'Escaut & de la Roüelle, à 50 degrez 21 minutes de latitude, & à 21 degrez 10 minutes de longitude. Elle est très-importante par sa situation & son grand commerce. Loüis XIV. en personne s'en rendit le maître par assaut le 17 Mars 1677, & la préserva du pillage. L'Empereur Valentinien fut son Fondateur en 367, ce n'étoit auparavant qu'un vieux Château, appellé la valée des Cignes, dont elle a pris son nom. Cette belle Ville est à trois lieuës de Condé.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE VALENCIENNES.

M. LE MARECHAL DE TINGRY-MONTMORENCY, Gouverneur de la Ville & Lieutenant General de la Province de Flandre & Haynault.

M. DE S. MAURICE, Lieutenant de Roy de la Ville.

M. DESPIE, Major.

M. DESPIE, second Major.

M. DE TREDOX, Ayde-Major.

M. BARBER, second Ayde-Major.

M. DE CHEVREMONT, Capitaine des Portes.

M. DE BRINVILLE, second Capitaine des Portes.

CITADELLE DE VALENCIENNES.

M. DES CLAVELLES, Gouverneur.

M. DU RIVON, Major.

M. RICHAUD, Ayde-Major.

M. DE CHATEAUNEUF, Capitaine des Portes.


HAINAULT huit places.
CONDE
Inondation
Inondation
100 To
27.e

FRONTIERE MODERNE.

CONDÉ, PRINCIPAUTÉ.

A quarante-neuf lieuës de Paris.

VILLE forte & vieux Château des Pays-Bas, dans le Comté de Haynault, située au confluant de l'Hesne dans l'Escaut, à cinquante degrez vingt-six minutes de latitude, & à vingt-un degrez quatorze minutes de longitude. La Riviere d'Hesne y fait un marais & beaucoup d'inondations, par lequel on ne la peut attaquer. Elle a été prise le 25 Août 1649, reprise le 18 Août 1655, & prise le 18 Août 1656. Elle est au Roy depuis le 26 Avril 1676, il y a des fortifications considerables. Cette Ville porte le Titre de Principauté, étant passée par succession dans la Maison Royale de Bourbon. Elle est à sept lieuës de Maubeuge.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE CONDE'.

M. LE MARECHAL DE PUYSEGUR, Gouverneur de la Ville & de la Principauté de Condé.

M. DE VILLERS, Lieutenant de Roy.

M. DE CLAUSERE', Major.

M. DE BAUSSAC, Ayde-Major.

M. DE REBOUL, Capitaine des Portes.

REDOUTE DE STINCHELLES.

M. LE MARECHAL DE PUYSEGUR, Commandant, non-résident.


HAINAULT
huit places.
MAUBEUGE
Sambre R.
28.





MAUBEUGE, Capitale.

A cinquante-une lieuës de Paris.

VILLE fortifiée à la moderne, & très-réguliere, située dans les Pays-Bas sur la Riviere de Sambre, bonne & Marchande, Capitale du Comté de Haynault, à 50 degrez 17 minutes de latitude, & à 21 degrez 36 minutes de longitude. Il y a un Chapitre considerable de Nobles Chanoinesses, semblable à celui de Mons, qui a été institué par Sainte Aldegonde, dont il a pris le nom. Ce Chapitre a le Gouvernement & les Jurisdictions de la Ville & de son terroir. Les Espagnols cedérent cette Ville aux François en 1678, par le Traité de Nimegue. Elle est à six lieuës du Quenoy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. Le Chevalier de Damas, Gouverneur.

M. De Biodos de Casteja, Lieutenant de Roy.

M. De S. Martin Rougeat, Major.

M. Du Brechet, Ayde-Major.

M. Dirchon, second Ayde-Major.

M. De la Lande, Capitaine des Postes.


HAINAULT huit places.
LE QUESNOY
29e

LE QUENOY.

A quarante-six lieuës de Paris.

VILLE du Pays-Bas, dans le Comté du Haynault, située sur la petite Riviere de la Roüelle, qui tombe dans l'Escaut, à cinquante degrez quatorze minutes de latitude, & à vingt-un degrez quatorze minutes de longitude. Est est petite, mais assez forte, & renommée par son grand commerce. Elle servoit autrefois de Doüaire aux Comtesses du Haynault; les François la prirent sur les Espagnols le 6 Septembre 1654, sous Loüis XIV. Cette Ville fut prise par les Alliez le 14 Juillet 1712, & le 14 Octobre suivant les François la reprirent, & y firent prisonniere de guerre sa garnison. Elle est à quatre lieuës de Landrecy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE FENELON, Gouverneur.

M. DE LA GARDETTE, Lieutenant de Roy.

M. DE GIAUX, Major.

M. DE VILLENEUVE, Ayde-Major.

M. DE LA BARTHE, Capitaine des Portes.

Cette Place est de la Flandres Françoise en Haynault, & dépend du Gouvernement general de Picardie, depuis le Traité des Pyrenées de 1659.


HAINAULT huit places.
Sambre R.
LANDRE CY
100 Toises.
30e

FRONTIERE MODERNE.

LANDRECY.

A quarante-quatre lieuës de Paris.

VILLE du Pays-Bas dans le Haynault, située sur la Sambre à 50 degrez 6 minutes de latitude, & à 21 degrez 19 minutes de longitude. Elle est petite, mais bien fortifiée de bons dehors, & celebre par la resistance qu'elle fit en 1543 contre l'Empereur Charlequin, qui fut obligé d'en lever le siege, après six mois d'attaque. Le Cardinal de la Valette la prit en 1637, sous Loüis XIII. Les Epagnols l'ayant reprise le 18 Juillet 1647, les François la reprirent le 14 Juillet 1655, sous Loüis XIV. & elle est demeurée à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Ville fut investie par le Prince Eugene, Général de l'Armée des Alliez le 18 Juillet 1712, qui fut obligé d'en lever le siege le premier Août suivant, après le gain de la grande affaire de Denain & de Marsienne remportée le 24 Juillet par le Maréchal de Villars. Elle est à quatre lieuës d'Avêne.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Gouvernement vacant par le décès de M. LE COMTE D'UZES.

M. DE LA GRANGE DES MURIS, Lieutenant de Roy.

M. DUMAS, Major.

M. PASOT, Ayde-Major.

M. MARIDAL, second Ayde-Major.

M. CHEVALIER, Capitaine des Portes.

Cette Place est de la Flandre Françoise, en Haynault, & dépend du Gouvernement général de Picardie, depuis le Traité des Pirenées de 1659.


HAINAULT huit places.
AVESNE
Hespres R.
31.e

AVESNE.

A quarante-huit lieuës de Paris.

VILLE du Pays-Bas dans le Comté de Haynault, ſituée ſur la Riviere d'Aêpre dans un Terroir inégal, à 50 degrez 10 minutes de latitude, & à 21 degrez 35 minutes de longitude; cette Ville eſt jolie & bien fortifiée: c'étoit un Comté que le Roy d'Eſpagne acheta du Duc d'Archot, & qu'il a cédé à la France avec cette Place, par la Paix des Pirenées du 7 Novembre 1659. Cette Ville n'eſt d'aucun Gouvernement général. Elle eſt à huit lieuës de Philippeville.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE CHEVALIER DE BROGLIE. Gouverneur d'Avêne & Grand Bailly du Haynault.

M. DE CONSISAT, Lieutenant de Roy.

M. DE VERDILLAC, Major.

M. DE GELADES, Ayde-Major & Capitaine des Portes.


HAINAULT huit places.
PHILIPPE VILLE
100 Tois
32.e
P



PHILIPPEVILLE.

A cinquante-ſept lieuës de Paris.

PLACE forte des Pays-Bas, dans le Haynault, ſituée entre Sambre & Meuſe, près de cette derniere Riviere ſur une hauteur, à 50 deg. 13 min. de latitude, & à 22 deg. 8 min. de longitude. C'étoit autrefois le Bourg de Corbigny, que Marie Reine de Hongrie Gouvernante des Pays-Bas, fit fortifier en 1555. Cette Place a pris enſuite ſon nom de Philippe II. Roy d'Eſpagne; elle eſt aſſez réguliere, avec des Foſſez taillez dans le Roc: les François en ſont les maîtres par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659; Loüis XIV. y a fait faire de très-grands travaux. Cette Ville eſt à cinq lieües de Charlemont & Givets.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE COMTE DE LAVAL MONTMORENCY, Gouverneur.

M. DE SILHAC, Lieutenant de Roy.

M. DU VAST, Major.

M. DE BEAUPRÉ, Ayde-Major.

M. DUMONT, Capitaine des Portes.



HAINAULT huit places.
Couronne d'Haurs
33.e

FRONTIERE MODERNE.

CHARLEMONT ET GIVETS.

A soixante-une lieuës de Paris.

VILLE & Place très-forte du Comté de Namur, dans le Haynault, située sur la Meuse, à 50 degrez 10 min. de latitude, & à 22 degrez 22 min. de longitude. Elle est bâtie au sommet d'une montagne, dont elle occupe toute la largeur; l'on n'y monte que d'un côté, & ses Ouvrages sont presque inaccessibles; il y a au bas de cette Place deux Bourgs, qu'on appelle Givet Notre-Dame, & Givet S. Hilaire, fermez d'une bonne muraille, à cause du passage important sur la Meuse qui les sépare. Elle est au Roy depuis le 27 Fevrier 1689, & elle a pris son nom de l'Empereur Charles-quint, qui la fit fortifier sur les Terres de l'Evêque de Liege. Elle est à six lieuës de Rocroy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Charlemont.

M. Le Marquis de Cilly, Gouverneur.
M. Coste, Lieutenant de Roy.
M De Roquefort, Major.
M. De Cazeneuve, Ayde-Major.
M. Du Casse, Capit. des Portes, avec titre d'Ayde-Maj.

Givet S. Hilaire.

M. Le Marquis de Cilly, Gouverneur.
M. De Fiennes, Commandant au Gouvernement.
M. Du Trouchot, Major.
M. De Saignes, Ayde Major, & Capitaine des Portes.

Givet Nôtre-Dame.

M. d'Argoubet, Major.
M. Pietre, Ayde-Major.
M. Rade, Capitaine des Portes.


CHAMPAGNE trois places.
Rocroy
50 Tois
34e



FRONTIERE ANCIENNE.

ROCROY.

A soixante lieuës de Paris.

VILLE de France bien fortifiée, située sur les Frontieres de la Champagne, à cinq lieues de la petite Ville de Mariembourg, qui est en Haynault, enclavée dans le Pays de Liege, bâtie en 1547, & qui est au Roy depuis 1659. Ses fortifications furent démolies en 1674, & revêtues d'une simple muraille en 1681, entre deux ruisseaux qui tombent dans la Meuse; cette Ville de Rocroy est à 49 degrez 56 minutes de latitude, & à 22 degrez 12 minutes de longitude, elle est très-renommée par la fameuse victoire que le grand Condé y remporta sur les Espagnols le 19 May 1643, sous Loüis XIV. Elle fut prise le 29 Septembre 1653 par les François; cette Ville, est à cinq lieuës de Mezieres.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE ROCROY.

M. LE COMTE DE VERNASSAL, Gouverneur.

M. DE-BEHEM, Lieutenant de Roy.

M. DU BOUSQUET, Major.

M. DE MALAISSE, Ayde-Major.

M. DE L'HALLE, Capitaine des Portes.

MARIEMBOURG.

M. DOUTIER, Commandant.

M. DE LA TOISSONNIERE, Major.


CHAMPAGNE trois places.
35.e

MEZIERES.

A cinquante-ſix lieuës de Paris.

VILLE forte, & ancienne, ſituée en Champagne au Pays de Rothelois, dans une preſqu'Iſle de la Riviere de la Meuſe à 49 degrez 47 minutes de latitude, & à 22 degrez 22 minutes de longitude. Sa Citadelle eſt fortifiée doublement du côté de la campagne, & de l'autre commande toute la Ville. Cette Place n'eſt qu'à une portée de Canon de Charleville, non fortifiée, mais régulierement bâtie. Elle eſt à cinq lieuës de Sedan.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE MEZIERES.

M. LE COMTE DE LA MOTTE HOUDANCOURT, Gouverneur.

M. DE FUMERON, Commandant au Gouvernement.

M. DOURIER, Lieutenant de Roy.

M. DE BENISSEINS, Major.

M. LA BOUVERIE, Ayde-Major.


CHAMPAGNE trois places.
SEDAN
Meuse R.
100 Tois
36.e



FRONTIERE ANCIENNE.

SEDAN, Principauté.

A cinquante-une lieuës de Paris.

Ville forte & très-importante, avec son Château qui est considerable & bien fortifié, de la Province de Champagne, & indépendante de ce Gouvernement general ; Capitale d'une Principauté du même nom. Elle est au Roy depuis l'an 1641, & est remplie de belles Manufactures de Draps. Cette Ville est située sur la Meuse à 49 degrez 43 minutes de latitude, & à 22 degrez 37 minutes de longitude. Le grand Maréchal de Turenne est né dans cette Ville ; la Principauté de Sedan est de cinq lieuës de long sur quatre de large. Le Duc de Boüillon assiegé dans Sedan traita avec Loüis XIII. le 6 Août 1641, & cette Ville fut rendue à la France le 5 Octobre 1642 ; elle est à trois lieuës de Boüillon.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville, Chateau et Principauté' de Sedan.

M. Le Marechal de Coigny, Gouverneur General, indépendant du Gouvernement general de Champagne.

M. Du Barry, Lieutenant de Roy de la Vicomté.

M. De Belebat, Lieutenant de Roy du Château.

M. De Coulet, Major.

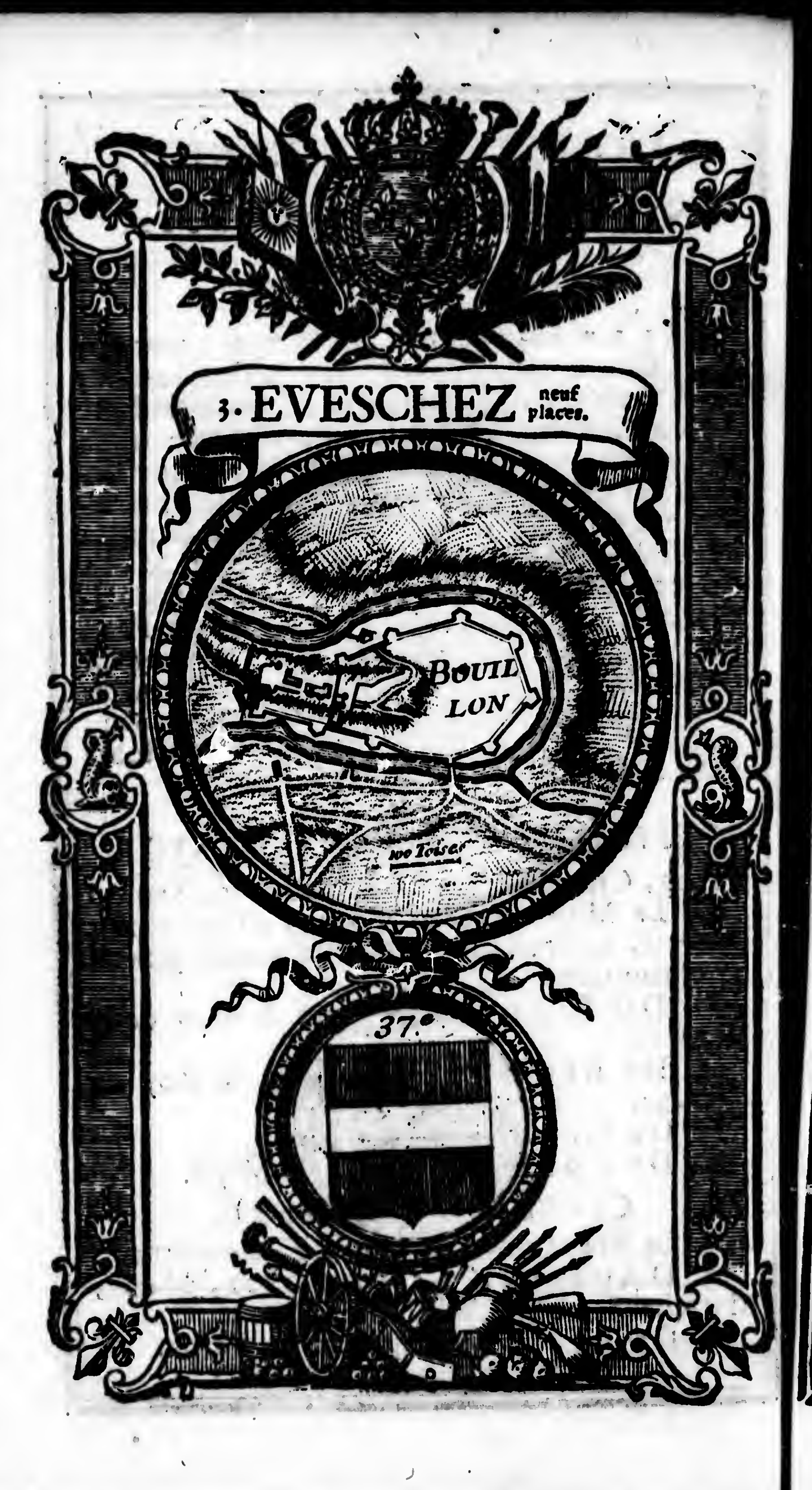
M. De Courchamp, Ayde-Major.

Citadelle de Sedan.

M. Le Marechal de Coigny, Gouverneur.

M. D'Aubigne' de la Fosse, Major, Maréchal des Logis de la Ville.

M. De Beugny, Capitaine des Portes.


3. EVESCHEZ neuf places.
BOUIL LON
100 Toises
37.e

FRONTIERE MODERNE.

BOÜILLON, DUCHÉ.

A cinquante-quatre lieuës de Paris.

VILLE forte dans le Pays de Liege avec titre de Duché, qui appartient aujourd'hui à M. le Duc de Boüillon, chef de la Maison de la Tour d'Auvergne; il y a un Château élevé sur un Rocher très-escarpé difficile à escalader, & bien fortifié, situé sur la Riviere de Semoy, à quarante-neuf degrez quarante-huit minutes de latitude, & à ving deux degrez quarante-trois minutes de longitude. François I. donna un secours de troupes à Robert de la Marck Duc de Boüillon, avec lesquelles il se rendit maître du Château en 1516, contre l'Evêque de Liege. Cette Ville est à sept lieuës de Montmedy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

CHATEAU DE BOÜILLON.

M. LE CHEVALIER DE BACQUEVILLE, Gouverneur du Duché.

M. DE PROVISY, Commandant au Château.

M. DIVORY, Major.

M. DE FREGET, Ayde-Major.


3. EVESCHEZ neuf places.
Cher R.
EDY
345 Toises
38.e



FRONTIERE MODERNE.

MONTMEDY.

A soixante-une lieuës de Paris.

VILLE forte des Pays-Bas, dans le Duché de Luxembourg, située sur une montagne proche de la Riviere de Cher, à trois lieuës de Stenay, Place rasée à l'Orient, à 49 degrez 34 minutes de latitude, & à 23 degrez 3 minutes de longitude. Elle est petite, mais forte par sa situation, avec une Ville basse qu'on a depuis construit au pied de cette Montagne, vers des Marais. Cette Place est au Roy depuis le 6 Août 1657, qui la prit sur les Espagnols, & elle fut cédée à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Elle est à cinq lieuës de Longwy.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

A MONTMEDY.

M. LE MARQUIS D'IMECOURT, Gouverneur.

M. DE LUNEMON, Lieutenant de Roy.

M. DES JARDINS, Major.

M. DE LAUNAY, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

A STENAY.

M. LE CHEVALIER DE LA BIZIERES, Commandant.

M. DE LA BRETONNIERE, Ayde-Major.


3. EVESCHEZ neuf places.
LONGWY
39e

FRONTIERE MODERNE.

LONGWY.

A soixante-cinq lieuës de Paris.

VILLE forte du Duché de Bar-le-Duc, dans le Baillage de Saint Mihel, située à 49 degrez 35 minutes de latitude, & à 23 degrez 22 minutes de longitude, sur une hauteur, bordée d'un précipice du côté de l'Orient, & du Midi, qui s'étend vers le Couchant dans une campagne très-fertile. Cette Place est de figure Exagone, fortifiée de demies Lunes, de Bastions, & de Ravelins. Elle fut prise le 12 Juillet 1646, sous Loüis XIV. qui l'a fait bâtir & fortifier telle qu'elle se voit aujourd'hui. Cette Ville est à neuf lieuës de Thionville.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE VIZE', Gouverneur.

M. D'ARCY, Lieutenant de Roy.

M. ARBALESTE, Major.

M. DE HAUTE FORGE, Ayde-Major.

M. DE COUPIAU, Capitaine des Portes.


3. EVESCHEZ neuf places.
THION VILLE
Moselle
100 Toises
40.e

FRONTIERE MODERNE.

THIONVILLE.

A soixante-treize lieuës de Paris.

VILLE très-forte des Pays-Bas, du Duché de Luxembourg, à cinq lieuës de cette Ville, située sur la Moselle, qu'on y passe sur un beau Pont couvert, à 49 degrez 25 minutes de latitude, & à 23 degrez 48 minutes de longitude. C'est une Place très-importante, qui est possedée par les François depuis le 10 Août 1643, sous Loüis XIV. que le Grand Condé la prit sur les Espagnols après le gain de la Bataille de Rocroy. Elle fut cedée à la France par le Traité des Pyrenées de 1659. Loüis XIV. y a fait faire beaucoup d'ouvrages, & le Roy y fait bien augmenter ses fortifications depuis l'année 1727. Charlemagne, vingt-quatriéme Roy de France en 768, s'y plaisoit beaucoup à cause des lieux propres à la chasse qui sont aux environs. Elle est à cinq lieuës de Metz.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DE SIONGEAC, Gouverneur.
M. DE LORY, Lieutenant de Roy.
M. DE CONDON, Major.
M. DE LA TOURNELLE, Ayde-Major.
M. DU MERGUE, Capitaine des Portes, & titre d'Ayde Major.


3. EVESCHEZ neuf places.
METZ
41.c

FRONTIERE MODERNE.

METZ, CAPITALE,

A soixante-huit lieuës de Paris.

GRANDE Ville bien fortifiée & très-ancienne, Capitale du Pays Messin ; elle a neuf mille pas de tour, & avant la démolition de ses anciens Faux-bourgs, son circuit étoit de quatre lieuës de France, située sur la Moselle ; la Riviere de Selle l'environne, à 49 degrez 10 minutes de latitude, & à 23 degrez 46 minutes de longitude. Sa Citadelle est très-forte. Elle a titre d'Evêché Suffragant de Treves, qui a la qualité de Prince du Saint Empire. C'est la seule Ville en France où les Juifs ayent la liberté de s'établir. Le Connétable de Montmorency la prit pour Henry II. en 1552. Loüis XIII. y créa un Parlement en 1633. Cette Ville étoit originairement alliée des Romains ; & Thiery fils de Clovis I. en fut le premier Roy. Le Roy y fait beaucoup augmenter ses fortifications depuis 1727. Elle est à treize lieuës de Verdun.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE METZ.

M. LE COMTE DE BELLEISLE, Gouverneur.
M. DE ROCHECOLOMBE, Lieutenant de Roy.
M. DE PRAT, Major.
M. DE LA PIERRE, premier Ayde-Major.
M. DE LA SERRE, second Ayde-Major.
M. DE VERNEUIL, troisiéme Ayde-Major.
M. DE LA CROIX, quatriéme Ayde-Major.
M. DE VILLEMONTES, Capitaine des Portes.
M. DU SEJAL, second Capitaine des Portes.

CITADELLE DE METZ.

M. LE COMTE DE BELLEISLE, Gouverneur.
M. DU BOSCHET, Lieutenant de Roy.
M. DE SAINT SUPERY, Major.
M. DE VILLEMONTES, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.


3. EVESCHEZ neuf places.
VERDUN
Citadelle
42e

FRONTIERE MODERNE.

VERDUN, CAPITALE.

A cinquante-cinq lieuës de Paris.

VILLE & Citadelle très-forte sur une hauteur, Capitale du Diocèse du même nom, & Verdunois, enclavée dans la Lorraine avec Titre de Comté, & l'un des trois Evêchez suffragant de Treves, que l'Empire a cedé à la France par les Traitez de Westphalie, qui a la qualité de Prince du S. Empire, créé par l'Empereur Frederic Barberousse en 1136, elle est située sur la Meuse à 49 degrez 9 minutes de latitude, & à 23 degrez 3 minutes de longitude. Henry II. Roy de France mit cet Evêché & la Ville sous sa protection en 1552. Cette Ville est à quinze lieuës de Toul.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE VERDUN.

M. LE MARQ. DE GOESBRIAND, Gouverneur.

M. DAUBIGNY, Lieutenant de Roy, Commandant.

M. D'URSON, Major.

M. DE VIGNERON, Ayde-Major.

M. DARANCE, second Ayde-Major.

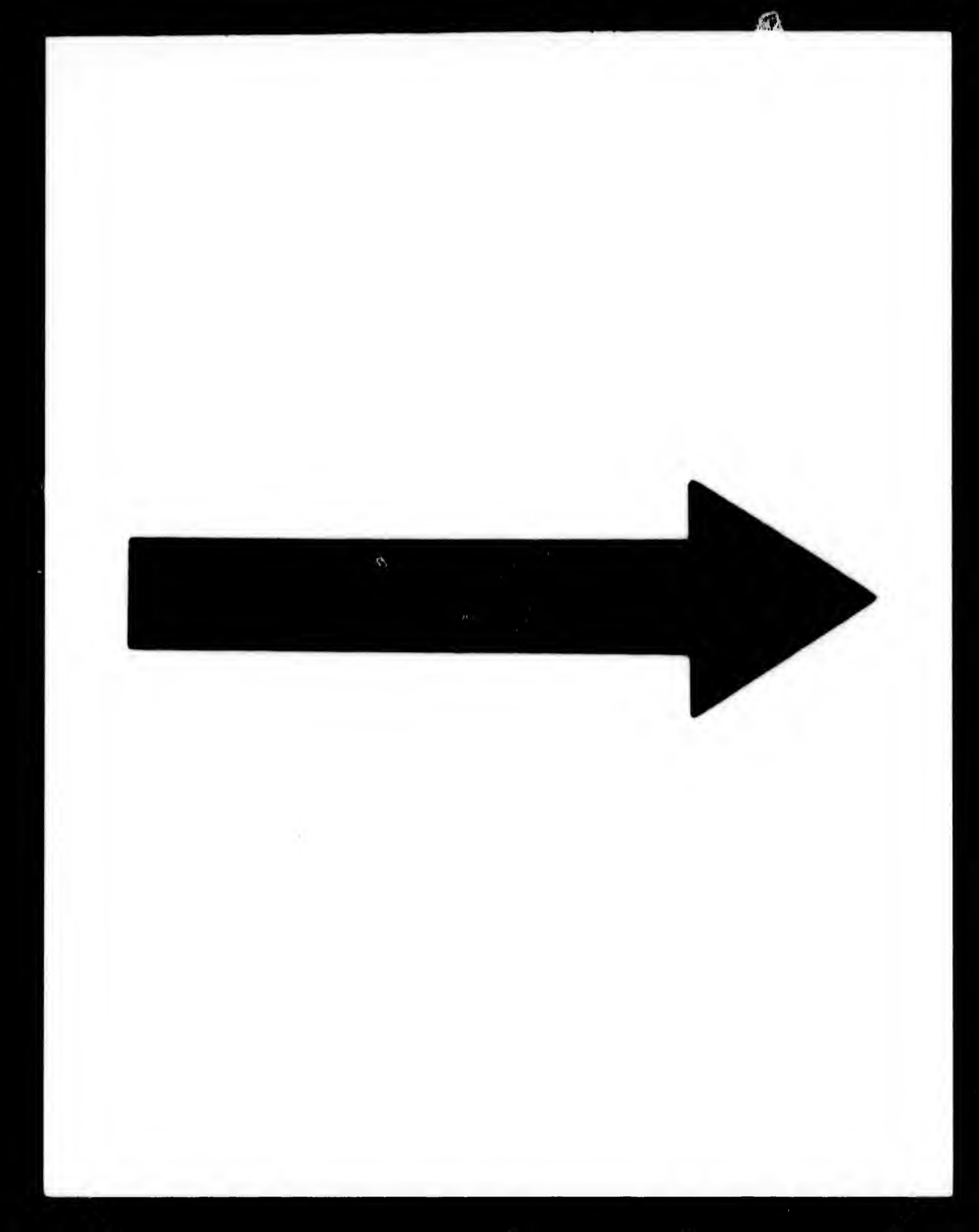
M. DE VIGNERON, fils, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

CITADELLE DE VERDUN.

M. LE MARQ. DE GOESBRIAND, Gouverneur.

M. D'AUGNY, Commandant, & Maire perpétuel de la Ville de Metz.

M. NOBLET, Major.



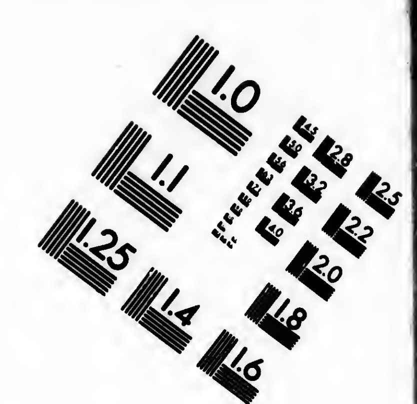
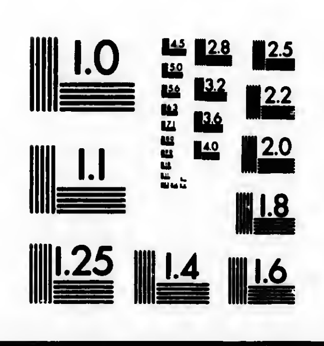


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"




3. EVESCHEZ neuf places.
TOUL
43e.

TOUL, CAPITALE.

A soixante-deux lieuës de Paris.

VILLE bien fortifiée de la Lorraine, Capitale de l'Evêché Toulois ; située sur la Moselle à douze lieuës de Metz, à 48 deg. 39 min. de latitude, & à 28 deg. 35 min. de longitude, environnée de hauts côteaux de vignes. L'Empereur Henry Premier la mit au rang des Villes libres, & Impériales. Henry II. Roy de France, fils de François Premier, la prit en 1552, & l'Empire l'a cedée à la France par les Traitez de Westphalie. Elle à titre d'Evêché, Suffragant de Treves, avec la qualité de Prince du S. Empire : Dagobert l'a fondée. Le Diocese de Toul est le plus grand du Royaume, on y compte 1700 Paroisses, ou Cures, dont la Ville de Nancy, Capitale de la Lorraine, fait partie, laquelle fut fortifiée par ordre de Loüis XIV. du premier Août 1673. Cette Ville est à douze lieuës de la Place de Marsal.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE TOUL.

M. LE MARQUIS DE CASTEJA, Gouverneur.

M. DE LA VALLÉE DE PIMODAN, Lieutenant de Roy.

M. DE JOÜARD DU MAIGNON, Major.

M. DE MERLET, Ayde-Major.

M. COLLA, Capitaine des Portes.


3. EVESCHEZ neuf places.
MARSAL
150 Toises
44e

MARSAL.

A soixante-quatorze lieuës de Paris.

PLACE forte de la Lorraine, située sur la Riviere de Seille, entre des marais, qui en rendent l'approche très-difficile, à quarante-quatre degrez quarante-sept minutes de latitude, & à vingt-quatre degrez quinze minutes de longitude. Les Rois de France y ont toujours garnison. Henry II. la fit fortifier, & Henry IV. la remit au Duc Henry de Lorraine, par le Traité de 1594. Charles III. Duc de Lorraine, remit cette Place à Loüis XIII. par le Traité de Vic en 1631. Ce Roy la rendit de nouveau par le Traité de 1641, après y avoir fait raser les fortifications, ensuite elle fut prise par les François le 4 Septembre 1663, & par le Traité de la même année, cette Ville fut cedée entierement à Loüis XIV. qui la fit rétablir telle qu'elle est aujourd'hui, où il y a des Salines considerables. Cette Place est à seize lieuës de Sarloüis.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DE COSTE, Commandant, Lieutenant de Roy.

M. DE VILLEMONT, Major.

M. DE CAYE, Ayde-Major.

M. DE RANE, Capitaine des Portes.


3. EVESCHEZ neuf places.
Saare R.
SAR-LOUIS
45.e

FRONTIERE MODERNE.

SARLOUIS.

A quatre-vingt-une lieuës de Paris.

PLACE forte, & très-considerable de la Lorraine, regulierement bâtie, & bien fortifiée sous Loüis XIV. dont les travaux furent commencez le 11 Janvier 1680, située sur la Riviere de la Sâare, à 49 degrez 23 minutes de latitude, & à 24 degrez 33 minutes de longitude; c'est la principale Place de la Riviere de la Sâare, à demie lieuë de Vaudrevange; cette Riviere passe dans ses fossez, entre la Place & l'Ouvrage à corne, & se jette dans la Meuse à douze lieuës au-dessous. Cette Ville est à dix-huit lieuës de Phalsbourg.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

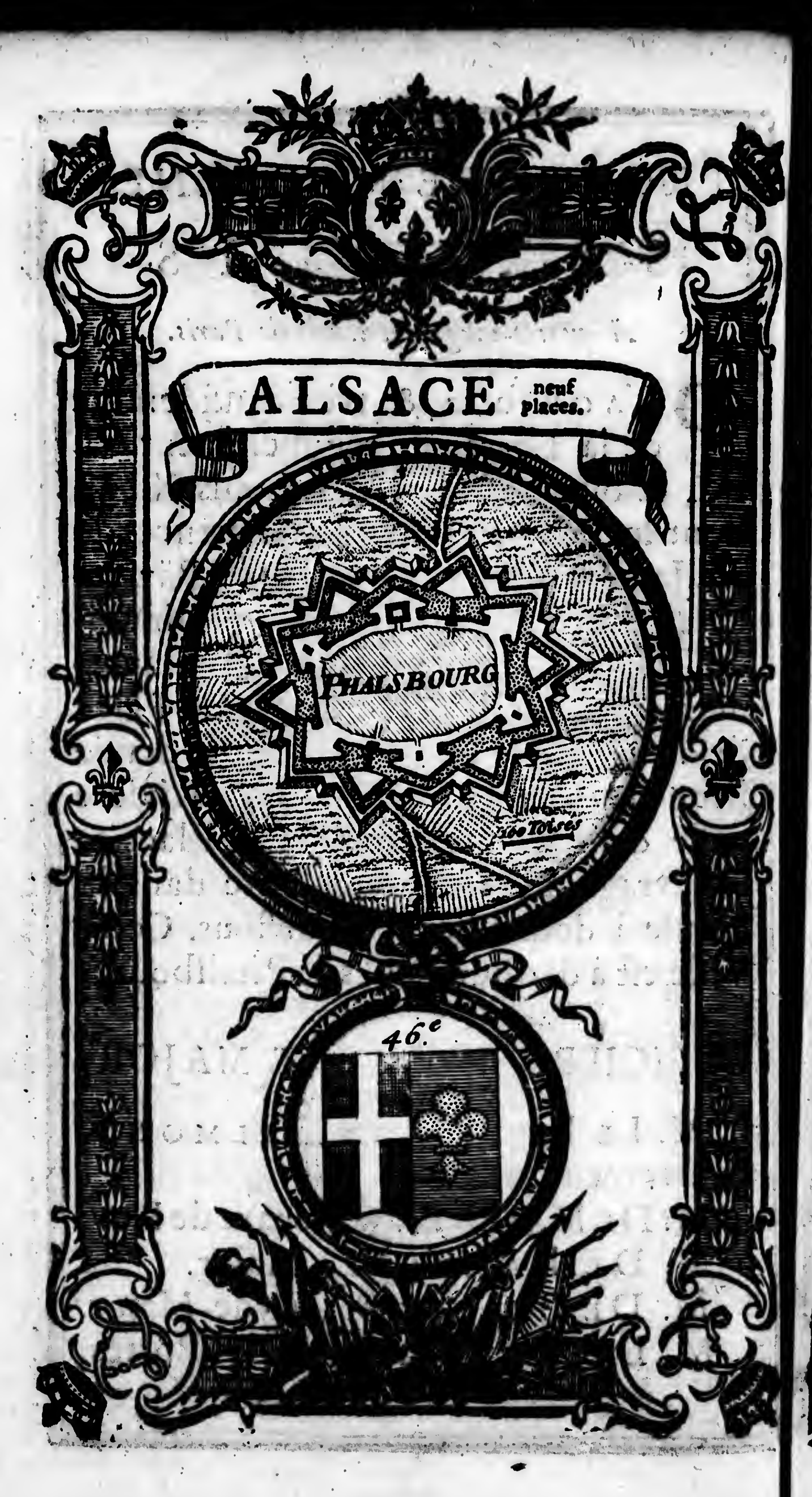
M. LE PRINCE DE TALMONT, Gouverneur.

M. DE MARTEL, Lieutenant de Roy.

M. DE PARGADE, Major.

M. DE BELCASTEL, Ayde-Major.

M. DU PUY, Capitaine des Portes.


ALSACE neuf places.
PHALSBOURG
160 Toises
46.e

PHALSBOURG, Principauté.

A quatre-vingt-quinze lieuës de Paris.

PLACE & Ville de la Lorraine, avec titre de Principauté, située auprès du Mont de Vauge, & près de la Riviere de Zinzel, à quarante-huit degrez quarante-sept minutes de latitude, & à vingt-cinq degrez de longitude. Elle est du Gouvernement general d'Alsace, & de l'Intendance de Metz, avec un Château muni de plusieurs Tours rondes. Loüis XIV. a fait fortifier cette Place en 1680, à cause de l'importance de sa situation à deux lieuës de Saverne. Les Princes Palatins de Veldentz la vendirent au Duc de Lorraine, qui la ceda ensuite à la France avec tous ses Droits. Elle est à neuf lieuëes d'Haguenau.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. Le Marquis de Chamarande, Gouverneur de Phalsbourg, & Lauterbourg.

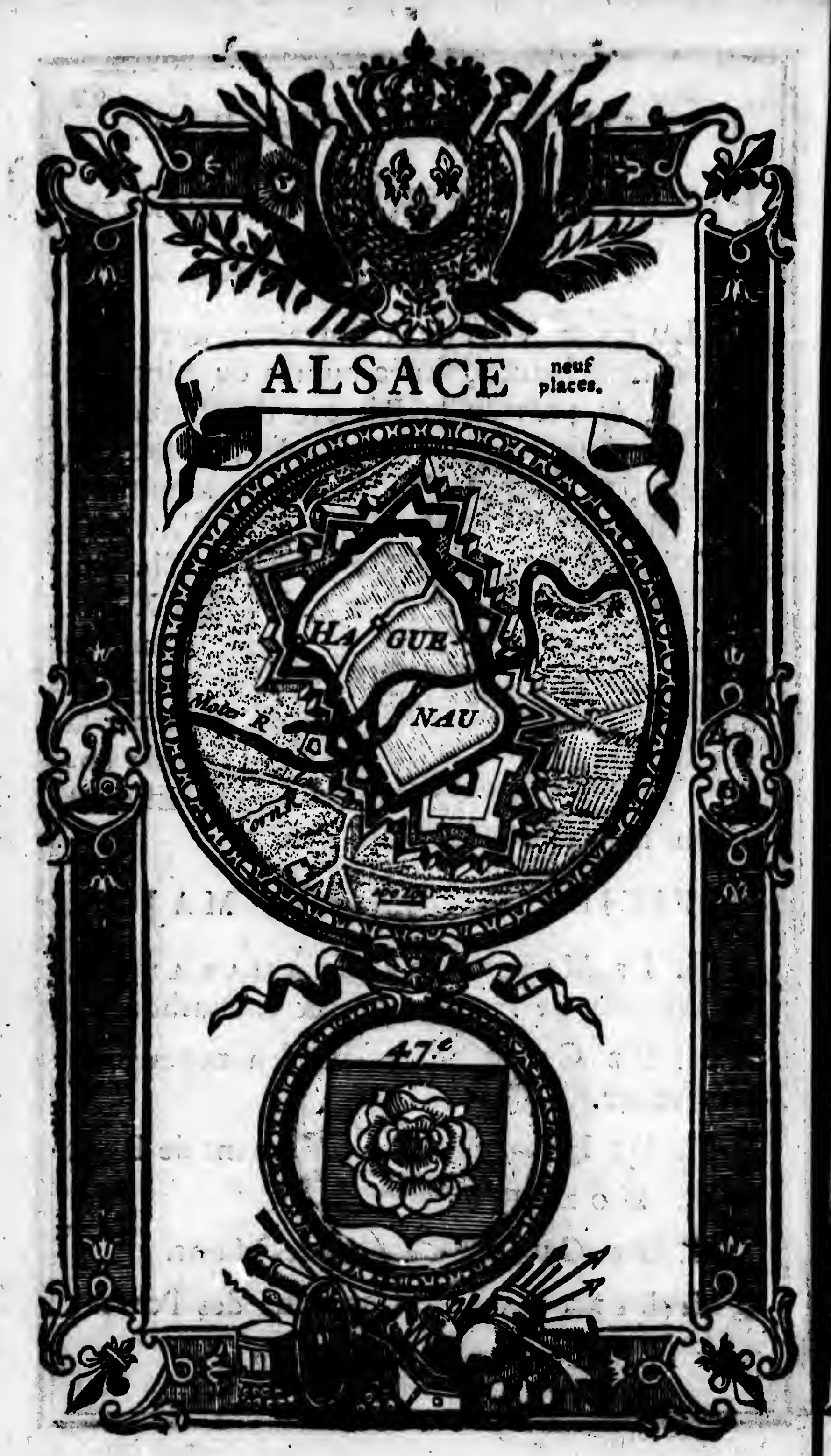
M. De Chalmazel, son neveu, en survivance.

M. De Dampierre, Lieutenant de Roy.

M. Morin, Major.

M. De Guibert, Ayde-Major.

M. Bertrand, Capitaine des Portes, pour Phaltzbourg, & Sarrebourg.


ALSACE neuf places.
HA GUE-NAU
Moter R
47.e

HAGUENAU.

A cent quatre lieuës de Paris.

VILLE d'Allemagne, Capitale de la Basse Alsace, située à deux lieuës du Rhin, entre les Rivieres de Moter, & de Corn, à 48 degrez 49 minutes de latitude, & à 25 degrez 33 minutes de longitude, ce n'étoit en 1115 qu'une grande Bruyere pour la chasse. L'Empereur Frederic II. fit bâtir cette Ville en 1164, & la mit au rang des Villes Imperiales. La Maison d'Autriche a cedée la Prefecture, & son pouvoir Souverain sur cette Ville à la France par les Traitez de Westphalie, qui ont été réunies à la Couronne; le Prince de Montecuculli en leva le siége le 22 Août 1675, & ses fortifications en ont été démolies la même année. C'est le Siége ordinaire du Grand Baillif d'Alsace. Cette Ville est à dix lieuës de Landau.

M. LE DUC DE CHATILLON, Grand Bailly d'Alsace & d'Haguenau,

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DU VIVIER, Commandant.

M. PAULIN, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.


ALSACE neuf places.
LANDAU
Queich R.
48.°

FRONTIERE MODERNE.

LANDAU.

A cent treize lieuës de Paris.

VILLE très-considérable d'Allemagne dans la Basse Alsace, l'une des plus fortes Place de cette Province, située sur la Riviere de Queich, aux confins du Palatinat, à quarante-neuf degrez huit minutes de latitude, & à vingt-cinq degrez 49 minutes de longitude. C'étoit autrefois une des dix Villes Impériales de la Préfecture d'Haguenau; elle fut dégagée l'an 1511 par l'Empereur Maximilien, qui lui redonna la liberté de Othon Evêque de Spire, auquel elle avoit été engagée. Elle fut prise le 28 Septembre 1645 par M. de Turenne, & fut cédée à la France par la Paix de Munster en 1648 sous Loüis XIV. qui y fit bien augmenter ses fortifications en 1680. & autres années suivantes. Cette Place a souffert trois siéges au commencement de ce siécle; sçavoir, par le Roy des Romains le 20 Septembre 1702; par le Maréchal de Tallard le 19 Novembre 1703; & par Milord Malbourough le 5 Novembre 1704. elle fut reprise le 10 Juillet 1713 par le Maréchal de Villars. Cette Ville est à neuf lieuës du Fort-Loüis du Rhin.

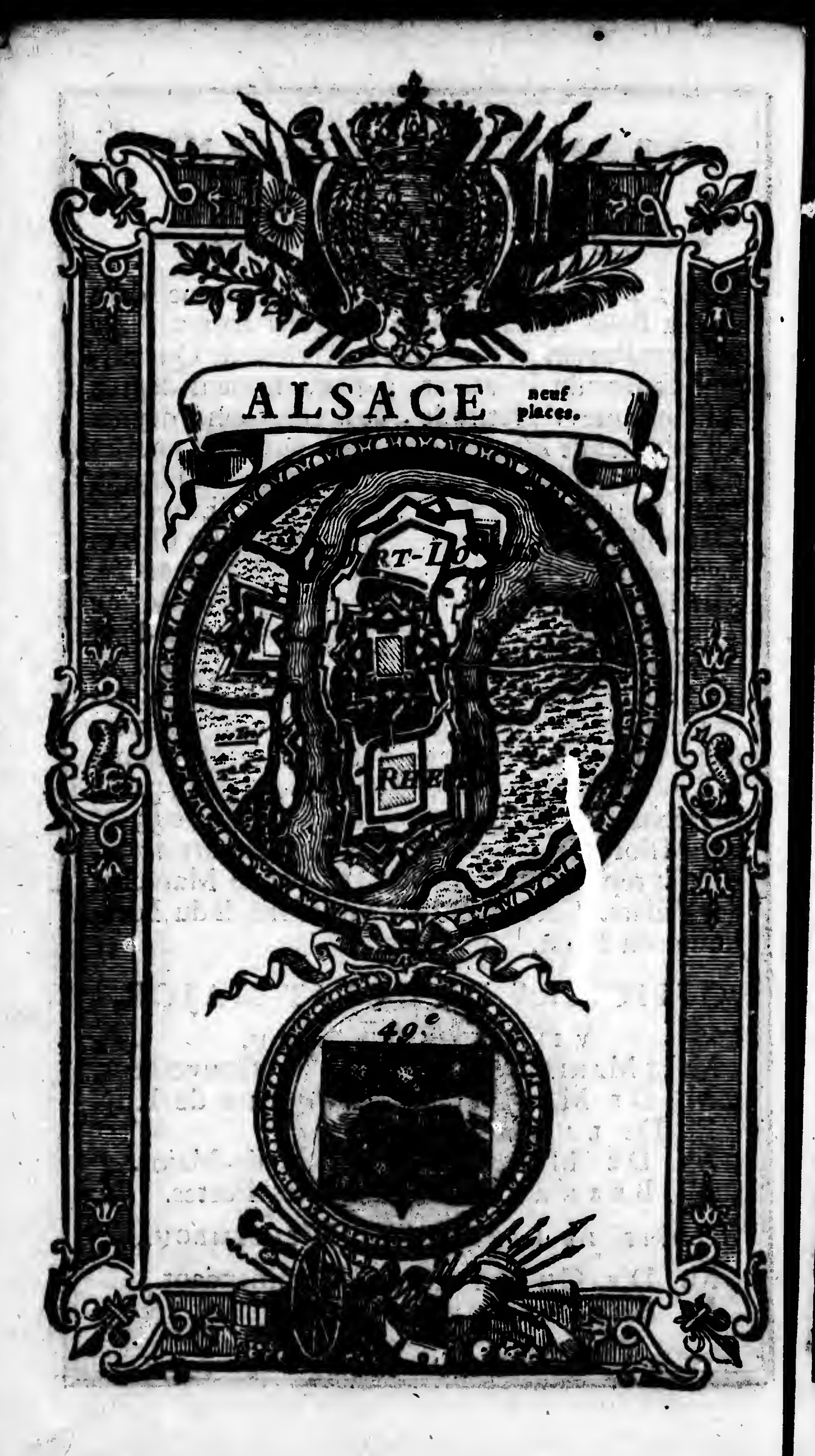
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE LANDAU.

M. LE MARECHAL DUC DE BIRON, Gouverneur.
M. DE MASSANNE, Lieutenant de Roy.
M. DE LA VAL, Major.
M. DE MONBROZIER, Ayde-Major.
M. BERNARD, Capitaine des Portes.

REDUIT DE LANDAU, ET WEISSEMBOURG.

M. DE CHASTENET, Commandant.
M. ANTERROCHES, Major.


ALSACE
neuf places.
49.e

FRONTIERE MODERNE.

FORT-LOUIS DU RHIN.

A cent dix lieuës de Paris.

FORTERESSE considérable en Allemagne dans la Basse Alsace, appellée Fort-Loüis, à cause que Loüis le Grand l'a fait construire en 1688. Cette Place est très-forte, & située dans une petite Isle du Rhin, à 8 lieuës au-dessous de Strasbourg, & à 12 lieuës en deçà de Philisbourg à 48 degrez 50 minutes de latitude, & à 25 degrez 52 minutes de longitude. l'Ouvrage du côté du Marquisat de Baden, & le Pont sur cette branche du Rhin, ont été démolis par le Traité de Riswick en 1697. Il y a de belles fortifications dans cette Place, qui est sur la rive du Fleuve rapide du Rhin, qui passe près de Strasbourg.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DE PERMANGLE, Gouverneur.

M. DESMAILLY, Lieutenant de Roy.

M. DE BUSSEUIL, Major.

M. LE CHEVALIER DE GANDELOUP, Ayde-Major.

M. DE BLOX, second Ayde-Major.

M. DE LA CASTILLE Capitaine des Portes.


ALSACE
neuf places.
50.e

FRONTIERE MODERNE.

STRASBOURG, CAPITALE.

A cent-quatre lieuës de Paris.

GRANDE VILLE & Citadelle très fortes en Allemagne, Capitale de toute la Province d'Alsace, laquelle fut cédée à la France le 24 Octobre 1648, par la Paix de Munster, entre la France, l'Allemagne & la Suede; située sur les Rivieres d'Ill, & de Bruche, à un quart de lieuë du Rhin, dans une Belle plaine, & au milieu d'une Campagne très fertile, à 48 degrez 35 minutes de latitude, & à 25 degrez 35 minutes de longitude. Cette Ville très-considérable à la France, étoit autrefois République, elle est très-marchande & très peuplée. Elle a titre d'Evêché suffragant de Mayence, qui donne à son Evêque la qualité de Prince de Strasbourg. Il y a un grand & un petit Senat, dont les appels vont au Conseil Souverain d'Alsace à Colmar. Les Allemans furent contrains de quitter l'Alsace le 11 Janvier 1675, & cette Ville s'est soumise à l'obéissance de Loüis XIV. le 30 Septembre 1681, en exécution des Traitez de Westphalie. Le Roy y fit son entrée le 23 Octobre suivant, & fit construire sa Citadelle, & autres Ouvrages la même année 1681. Son Pont sur le Rhin qui conduit au Fort de Kel, est très beau, & gardé par plusieurs Forts. Le Maréchal de Crequi prit le Fort de Kel & ses Forts le 27 Juillet 1678, qui furent encore repris par les François le 9 Mars 1703, & le 29 Octobre 1733. Son Université y fut établie par le Senat en 1538. La Fleche de sa Cathedrale est un chef-d'œuvre de l'Art, sa hauteur, du pied de la Tour, est de 72 toises. Cette belle Ville est à huit lieuës de Schelestat.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE STRASBOURG.

M. LE MARECHAL D'ASFELD, Gouverneur de la Ville & de la Citadelle.

M. LE BARON DE TRELANS, Lieutenant de Roy, & Commandant de la Ville.

M. DE S. VICTOR, Major.

M. DE PERDRIGAUD, Ayde-Major.

M. DE MONGE', second Ayde-Major.

M. D'HOSIER, Capitaine des Portes.

M. DU CHAILLOT, second Capitaine des Portes.

REDUIT DE LA PORTE D'HAGUENAU.

M. DE MARANS, Commandant.

REDUIT DE LA PORTE BLANCHE.

M. DE RAVIGNON, Commandant.

CITADELLE DE STRASBOURG.

M. DE CHASSES, Commandant.

M. D'HERBAIN, Lieutenant de Roy.

M. CAMARET, Major.

M. TOURNIER, Ayde-Major.

M. ESCALUR, Capitaine des Portes.


ALSACE neuf places.
51.e

SCHELESTAT.

A quatre-vingt-quatorze lieuës de Paris.

VILLE Impériale d'Allemagne, dans la Haute Alsace, située sur la Riviere d'Ill, fortifiée de bonnes Murailles, de grosses Tours, de Remparts, & de Fossez fort larges & profonds, à 48 degrez 18 minutes de latitude, & à 25 degrez 16 minutes de longitude, environnée d'un bon Terroir, ce qui la rend riche, & son Port sur l'Ill d'une fort grande commodité pour le Commerce; elle a été bâtie des ruines de l'ancienne Cité des Tribocées. L'Empereur Frederic II. l'enferma de murailles, & la rendit libre. Cette Ville est à six lieuës du Neuf Brisach.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

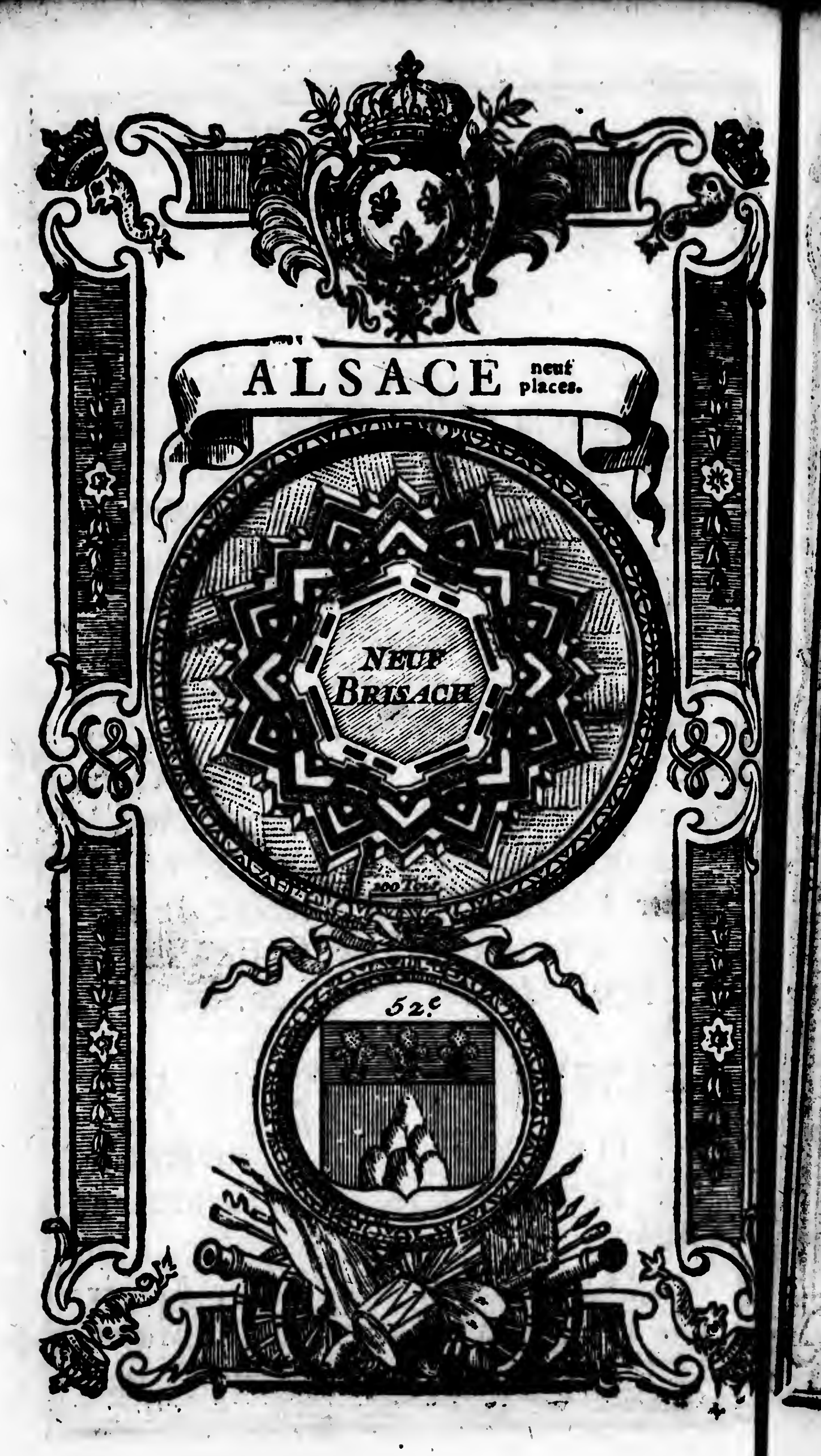
M. DE S. PATER, Gouverneur.

M. DU CHESNAY, Lieutenant de Roy.

M. DE BASIN CHANLA, Major.

M. DE BERGERET, Ayde-Major.

M. CAVALLIER, Capitaine des Portes.


ALSACE neuf places.
NEUF BRISACH
52e

NEUF BRISACH.

A cent lieuës de Paris.

VILLE & PLACE très-forte de la Haute Alsace, située à trois quarts de lieuës en deçà du Rhin, vis-à-vis le Vieux Brisach, à quarante-huit degrez cinq minutes de latitude, & à vingt-cinq degrez vingt-quatre minutes de longitude. Loüis XIV. la fit bâtir & bien fortifier après la Paix de Riswic du 20 Septembre 1697, sous la conduite du Maréchal de Vauban, & le Fort du Mortier sur le bord du Rhin a été conservé à la France. L'ancien Brisach fut pris sous Loüis XIII. le 17 Decembre 1638, & repris le 7 Septembre 1703, par l'Armée de Loüis XIV. sous les ordres de S. A. R. Monseigneur le Duc de Bourgogne, lequel a été depuis rendu à l'Allemagne. Cette Place est à huit lieuës d'Huninghen.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DU NEUF BRISACH.

M. LE MARQUIS DE BRANCAS, Gouverneur.
M. DE PUGET, Lieutenant de Roy.
M. DE GLEZE, Major.
M. DE S. AMANS, Ayde-Major.
M. DE S. LAURENT, Capitaine des Portes.

FORT DU MORTIER.

M. DE MARGARINE, Commandant.
M. DE VILLAUNEUF, Major.
M. DE ROBERTY, Ayde-Major.


ALSACE neuf places.
HUNINGHEN
53e.

HUNINGHEN.

A 99 lieuës de Paris.

VILLE & FORTERESSE de Suntgow, dans la Haute Alsace, à une demie lieuë de Basle en Suisse. Loüis le Grand l'a fait bâtir & fortifier dès le onze Janvier 1680, depuis la Paix de Nimégue de 1678. Elle est située d'un côté sur le Rhin avec un Pont de bois, à quarante-sept degrez quarante-sept minutes de latitude, & à vingt-cinq degrez vingt-sept minutes de longitude. Cette Place a cinq Bastions qui ont tous des orillons ; au milieu d'eux, est une espace de vuide de terre, où se trouve un Magasin si fort qu'il est à l'épreuve des bombes. Elle est très-ingénieusement fortifiée, & les bâtimens de ce Fort sont très-beaux. Cette Place est bâtie dans une grande Plaine à onze lieuës de Betfort.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

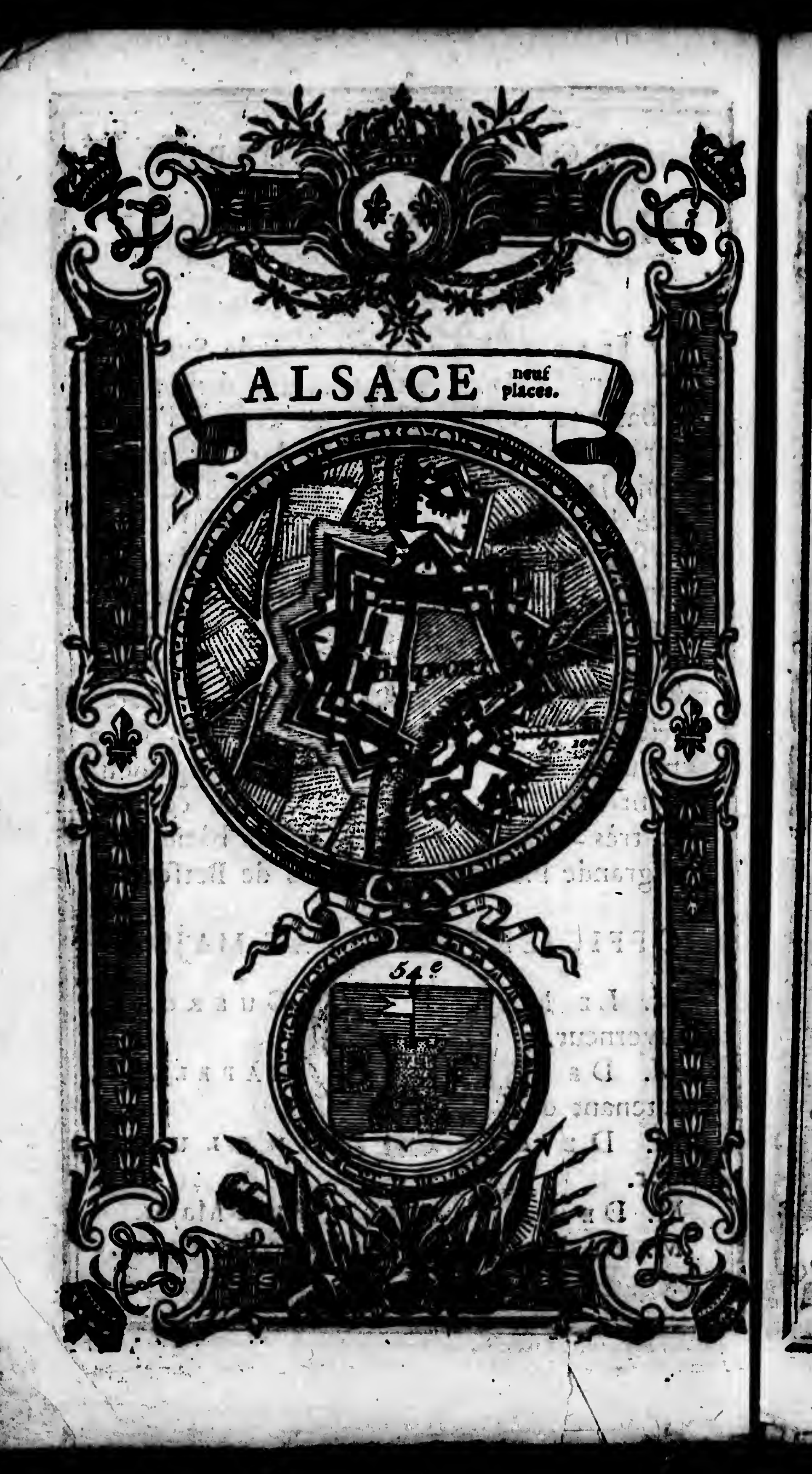
M. LE MARQUIS DE GUERCHY, Gouverneur.

M. DE BECEL DES CHAPELLES, Lieutenant de Roy.

M. DE BRAUX D'ANGLURE, Major.

M. DE LA BASTIDE, Ayde-Major.

M. DE MEZIERES, Capitaine des Portes.


ALSACE neuf places.
54e

FRONTIERE MODERNE.

BETFORT.

A quatre-vingt-neuf lieuës de Paris.

VILLE forte de la haute Alsace, située au pied du Mont de Vauge, à 47 degrez 44 minutes de latitude, & à 24 degrez 48 minutes de longitude; sur la frontiere du Comté de Bourgogne, à trois lieuës de Monbelliard, où Loüis XIV. mit garnison Françoise le 19 Novembre 1676. Betfort est divisé en vieille Ville, & en Ville neuve, avec un bon Château sur une hauteur. Cette Place est bien fortifiée; elle a eu des Comtes de son nom: & ensuite elle appartint à la Maison d'Autriche. Elle fut cedée à la France en 1648 sous la minorité de Loüis XIV. par le Traité de Munster, ensuite prise le 23 Février 1654 par les François, & depuis ce tems, Loüis XIV. y a fait faire de grands travaux. Elle est à dix-neuf lieuës de Besançon.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BETFORT.

M. LE MARE'CHAL DU BOURG, Gouverneur.

M. DE L'ESPINAY, Lieutenant de Roy.

M. DE LA ROCHE, Major.

M. DE SAINT JEAN, Ayde Major.

M. RICHARD, Capitaine des Portes.

CHATEAU DE BETFORT.

M. DES ROCHES, Ayde-Major.


FR. COMTE' trois places.
BESANÇON
F. Griffon
55.e

FRONTIERE MODERNE.

BESANÇON, CAPITALE.

A quatre-vingt-quatre lieuës de Paris.

GRANDE VILLE forte, & des plus anciennes de l'Europe avec une belle Citadelle & le Fort Griffon. Elle est Capitale de la Franche-Comté, & a titre d'Archevêché très-ancien, qui donne la qualité de Prince du Saint Empire ; il y a une Université, un Parlement, &c. Elle est située sur la Riviere du Doux, à 47 degrez 17 minutes de latitude, & à 23 degrez 46 minutes de longitude. Ce fut Saint Chelidonius Evêque qui y apporta de Rome Le Saint Suaire, & autres Reliques précieuses. Cette Ville considérable fut prise par M. le Prince, le 7 Février 1668 en deux jours de siege, & tout le reste de la Franche Comté se rendit au Roy le 19 du même mois. Loüis XIV. Rendit la Franche Comté par le Traité d'Aix la Chapelle du 2 May 1668, & depuis cette Ville & sa Citadelle se rendirent à Loüis le Grand les 15 & 22 May 1674, ainsi que toute la Province, conquise par le même Roy pour la seconde fois le 5 Juillet de cette année 1674. Cette belle Ville est à huit lieuës de Salins.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BESANÇON.

M. LE DUC DE TALLARD, Gouverneur.
M. LE DUC DE DURAS, Commandant.
M. LE MARQUIS D'HOUDETOT, Commandant en son absence.
M. DE LA TOUR FRAQUIER, Lieutenant de Roy.
M. DE MARGIMONT, Major.
M. DENIS, Ayde-Major.
M. ESPRIT, second Ayde-Major.
M. DE SAINT SAUVEUR, Capitaine des Portes.
M. DE CAMBEL, second Capitaine des Portes.

CITADELLE DE BESANÇON.

M. LE DUC DE TALLARD, Gouverneur.
M. DE SAINT GERON, Lieutenant de Roy.
M. DE LA BRIERE, Major.
M. DE CONSENEUIL, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT GRIFFON.

M. DES CAVES, Commandant.
M. DE PILLES, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

CONTRESCARPE.

M. DENIS, Ayde-Major, & Commandant.


FR. COMTE trois places.
Furieus
SALINS
Riv.
56e

FRONTIERE MODERNE.

SALINS.

A quatre-vingt-cinq lieuës de Paris.

L'Une des Principales Villes du Comté de Bourgogne, ainsi nommée des Salines qui sont dans la Ville & le Voisinage ; située dans une petite Vallée, à 46 degrez 58 minutes de latitude, & à 23 degrez 37 minutes de longitude, avec ses trois Châteaux des Forts Saint André, Belin & celui de Bracou, qui est en façon de Citadelle, bien fortifiez sur les deux Montagnes qui environnent cette Ville, & qui étoient autrefois la demeure de plusieurs Princes. Cette Place se rendit au Duc de Luxembourg le 7 Février 1668, & depuis fut reprise par le Duc de la Feüillade le 22 Juin 1674. Elle est sur la Riviere dite la furieuse, à onze lieuës du Château de Joux.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de salins.

M. Le Comte de Saumery, Gouverneur.

M. De Bauveset Tourtours, Lieutenant de Roy.

M. De Villiers, Major.

M. De Tourtat, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

Fort Saint André.

M. De Verceil, Commandant.

M. Justin de Mennery, Lieutenant de Roy.

M. De Beaume, Major.

Fort Belin.

M. De Bremont, Commandant.

M. Desmarets, Ayde-Major & Capitaine des Portes.


FR. COMTE'
trois places.
CHATEAU
57e

FRONTIERE MODERNE.

CHATEAU DE JOUX.

A quatre-vingt-seize lieuës de Paris.

FORTERESSE de la Franche-Comté située sur un haut Rocher à une lieuë de la Ville de Pontarlier, & à demie lieuë du Lac de Saint Poin; elle est inaccessible, & l'on n'y peut monter que d'un côté. Le passage considérable de la Suisse dans cette Province est défendu par cette Forteresse, qui est à 46 degrez 52 minutes de latitude, & à 24 degrez 16 minutes de longitude. On voit dans le Baillage de Pontarlier très-étendu, un Village & une fameuse Abbaye d'hommes, qui portent aussi le nom de Joux. Ils sont sur ce Lac à sept lieuës de cette Ville. Cette Forteresse est à vingt-trois lieuës d'Auxonne.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

CHATEAU DE JOUX, VILLE ET BAILLAGE DE PONTARLIER.

M. DE BEARNEZ, Gouverneur.

M. DE RAS Lieutenant de Roy.

M. DE LA DURANTIE, Major.

M. SIBILLE, Ayde-Major.

M. DE LA CHAPELLE, Capitaine des Portes.


BOURGOGNE trois places.
AUXO
NE
58e

AUXONNE.

A soixante-douze lieuës de Paris.

VILLE forte du Duché de Bourgogne, arrosée de la Saône, Frontiere de la Franche Comté, située à 47 deg. 15 min. de lat. & à 22 deg. 57 min. de longit. elle est munie de fortifications qui la défendent. Ses Habitans sont fort zêlez pour maintenir la Religion ; la Vicomté d'Auxonne, Fief de ce Duché, passa aux Comtes de Bourgogne en 1237, & le Roy Jean en prit possession après la mort de Charles, dit le Terrible. Loüis XI. le réunit au Domaine de la Couronne. Cette Ville est à quatorze lieuës de Châlons sur Saône.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET VICOMTE' D'AUXONNE.

M. LE MARQUIS DE BISSY, Gouverneur.

M. DE LA MOTTE, Lieutenant de Roy.

M. DE LA BARRE, Major.


BOURGOGNE trois places.
CHALONS

CHALONS SUR SAÔNE.

A soixante-dix-sept lieuës de Paris.

VILLE forte dans le Duché de Bourgogne, avec titre d'Evêché Suffragant de Lyon, située sur la Saône, à 46 degrez 48 minutes de latitude, & à 22 degrez 25 minutes de longitude. Cette Ville est bien-fortifiée, ainsi que le Fauxbourg Saint Laurent, qui est entre-deux Ponts dans une de ses Isles. Sa Citadelle flanquée de quatre Bastions Royaux, est dans la nouvelle Ville. Saint Marcel y souffrit le Martyre, & en est l'Apôtre. C'est une Ville très-ancienne, suivant Cesar Empereur de Rome. Gontran Roy d'Orleans y fonda l'Abbaye de Saint Marcel en 590. Elle est à vingt-six lieuës du Fort de l'Ecluse.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE CHALONS SUR SAÔNE.

M. LE MARQUIS DE BERINCHEN, Gouverneur.

M. DE SAUMAISE, Lieutenant de Roy.

M. DE CANAT, Major.


BOURGOGNE trois places.
FORT DE L'ECLUSE
Toises
60.e

FORT DE L'ECLUSE.

A cent neuf lieuës de Paris.

FORTERESSE de France située au bas d'un grand Rocher sur le chemin de Genêve, à la droite du Rône, dans le Pays de Bugey, du Département de Bourgogne, à 46 degrez 8 minutes de latitude, & à 23 degrez 34 minutes de longitude, près la montagne du Pas des Echelles, le Grand chemin passe sur le Pont-Levis de cette Forteresse, où les Officiers visitent les Passeports des Voyageurs. Ce passage est important dans la Savoye. Cette Place est à dix-huit lieuës du Fort Barraux.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE COMTE DE VASSAN, Gouverneur.

M. DE BONNEMIE, Commandant.

M. DE BEAUREGARD, Major.


DAUPHINÉ cinq places.
FORT BARRAUX
100 Toi
61e

FRONTIERE ANCIENNE.

FORT BARRAUX.

A cent vingt-quatre lieuës de Paris.

FORTERESSE de France ſur la Frontiere du Dauphiné & de Savoye, ſituée au bord de l'Iſerre, à deux lieuës de Montmeillan, à 45 degrez 24 minutes de latitude, & à 23 degrez 35 minutes de longitude. Les Ducs de Savoye firent conſtruire cette Forteresſe ſur une Montagne en 1594. Elle fut priſe par le Duc de Leſdiguieres ſous le Regne d'Henry IV. l'an 1598, la nuit du 13 Mars au clair de la Lune en deux heures de temps. Cette Place eſt à neuf lieuës de la Ville de Grenoble.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

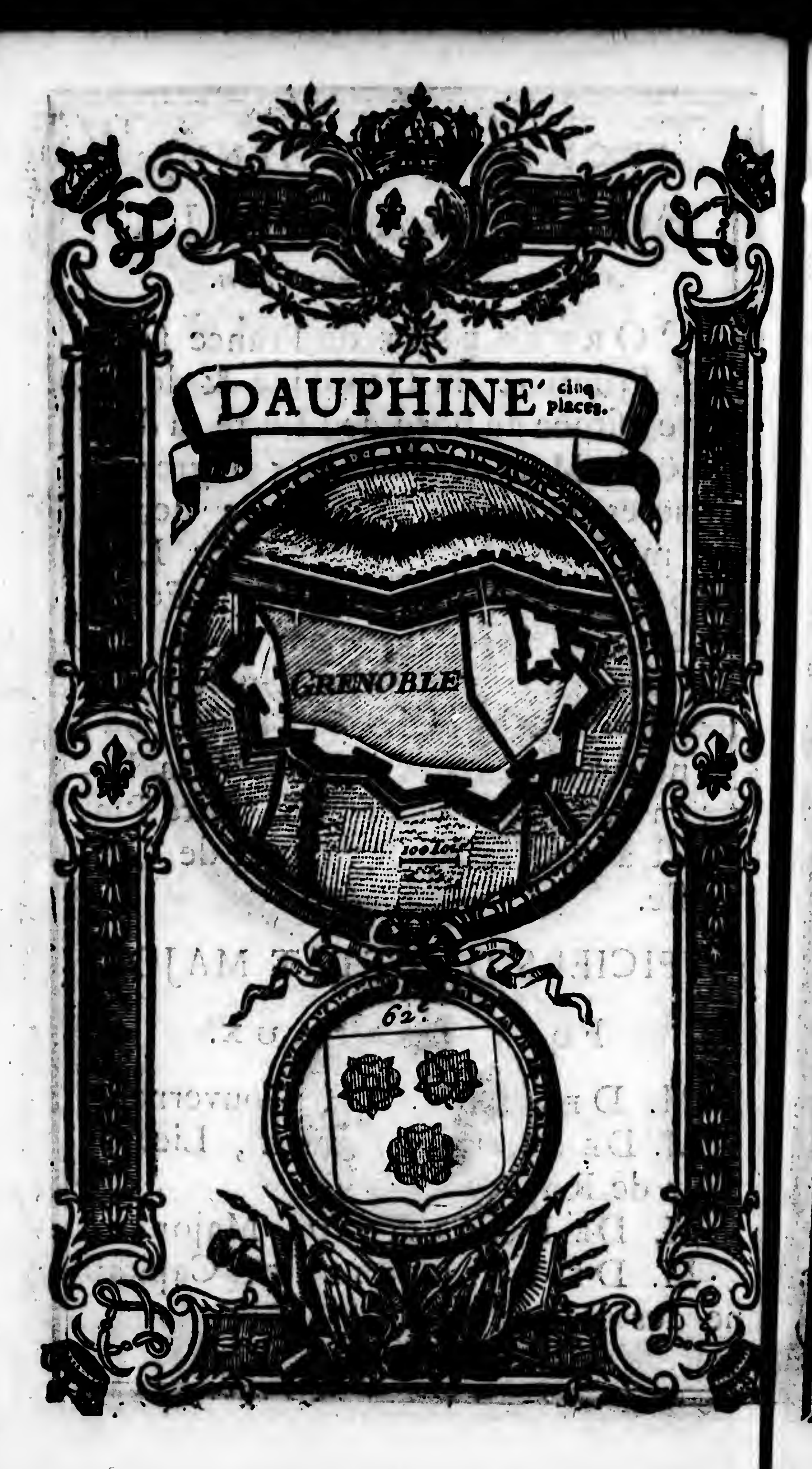
FORT BARRAUX.

M. DES PONTIS, Gouverneur.

M. DE SAINT AULAIRE, Lieutenant de Roy.

M. DE PRAGASTEAU, Major.

M. DE BELLEVILLE, Capitaine des Portes.


DAUPHINE' cinq places.
GRENOBLE
100 Toi.
62.

FRONTIERE ANCIENNE.

GRENOBLE. Capitale.

A cent vingt-trois lieuës de Paris.

Ville très-ancienne & considérable par ses antiques Palais, & grands Edifices, Capitale du Dauphiné, dans le Graisivaudan, avec titre d'Evêché suffragant de Vienne, qui fut institué par Domain en 581, & donne la qualité de Prince de Grenoble. Son Parlement a succedé au Conseil Souverain Delphinal, & y fut institué par Humbert Dauphin de Viennois en 1340. Cette belle Ville est fortifiée, & située sur la Riviere d'Iserre, à 45 degrez 11 minutes de latitude, & à 23 degrez 11 minutes de longitude. Maximien fut le premier qui la fortifia, & en fit une forte Citadelle sous l'Empereur Dioclctien pour la défense des Romains. Elle est à 22 lieuës de Briançon.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Grenoble.

Monseigneur Le Duc d'Orleans, Premier Prince du Sang, Gouverneur.

M. Le Comte de Sassenage, Lieutenant Général.

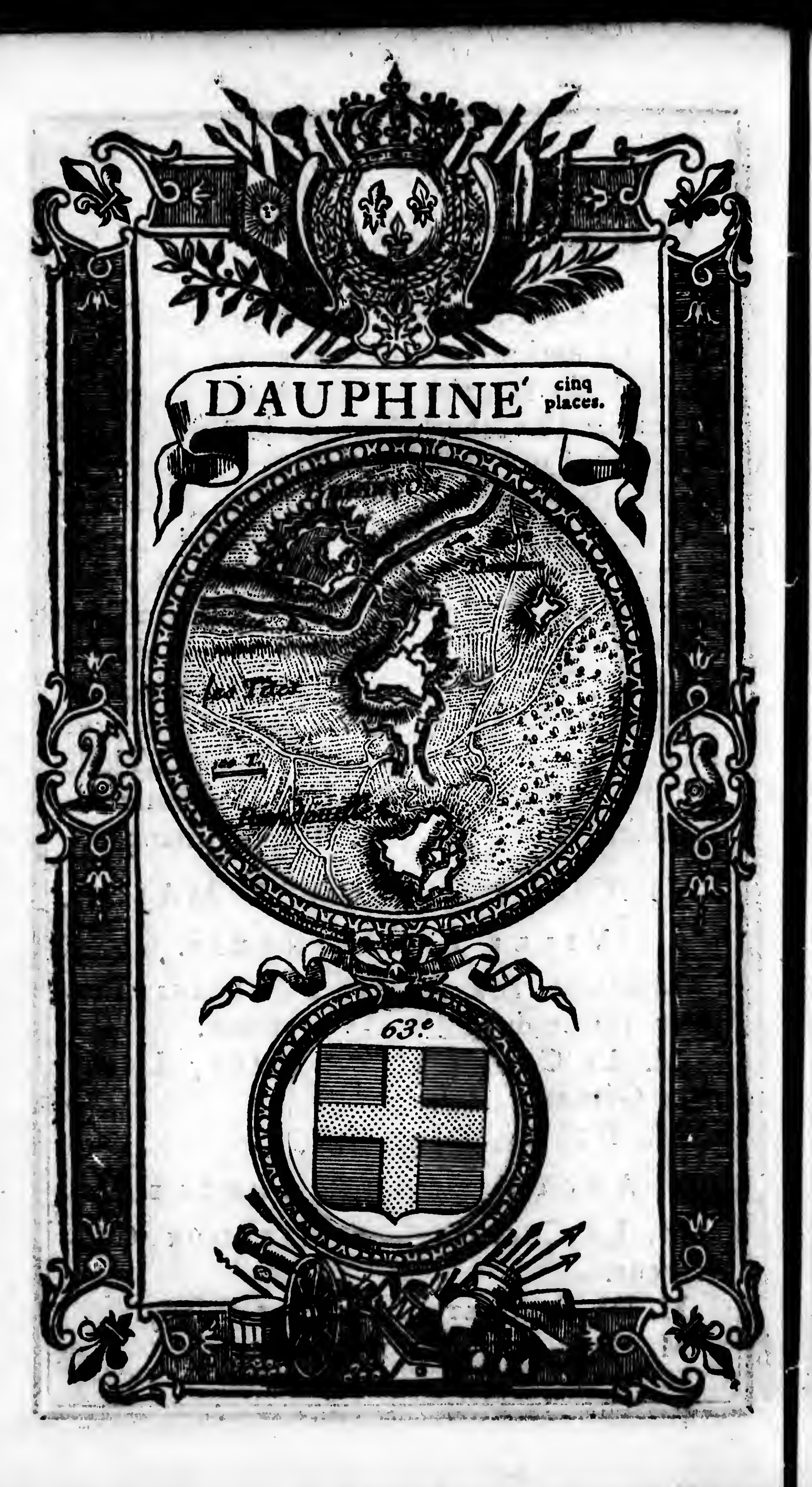
M. De Lambre, Major.

Arcenal de Grenoble.

M. Le Chevalier de Marcieux, Gouverneur.

M. De Pasquet, Lieutenant de Roy.

M. De la Baume, Major.


DAUPHINÉ
cinq places.
63.e

FRONTIERE ANCIENNE.

BRIANÇON, CAPITALE.

A cent-trente-huit lieuës de Paris.

VILLE très forte & très-ancienne, du Dauphiné, Capitale du Briançonnois à sept lieuës d'Embrun, & à dix sept de Grenoble, située au pied d'un Rocher, sur lequel est son Château bien fortifié, à 44 degrez 44 minutes de latitude, & à vingt-quatre degrez vingt-une minutes de longitude. Sa situation la fait estimer la plus haute Ville de l'Europe. Cette Ville, son Château, & la Redoute des Salettes, sont sur la gauche de la Riviere de Durance qui passe au pied, laquelle prend sa source sur le Mont Genêve, à une lieuë de là, & sur la droite sont les Forts des Têtes, du Randoüillet & Dauphin, avec celui d'Anjou, qui est à 210 toises sur la droite au dessus du Randoüillet, & de la Redoute à Machicouli. Il y a un Pont de Pierre d'une seule arche de la Ville aux Forts qui a dix-neuf toises quatre pieds de long, sur vingt-huit toises trois pieds quatre pouces de haut sous clef, ce Pont a été achevé en 1731. Tous ses Forts & Redoutes sont construits du Regne de Loüis XV. tels qu'ils paroissent, & cette Place sur le nouveau Plan en Relief présenté au Roy à Versailles le 13 Juin 1736 par Monsieur le Maréchal d'Asfeld, levé & exécuté sur les lieux par M. de Nezot Ingenieur ordinaire du Roy. Cette Ville fut autrefois enlevée à ceux de la ligue l'an 1590 sous Henry IV. par le Duc de Lesdiguieres depuis Connétable de France. Elle est à cinq lieuës du Mont Dauphin.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BRIANÇON.

Gouvernement vacant par le décès de M. LE MARQUIS DE CHEYLADET.

M. DE VEROT, Lieutenant de Roy, Commandant.
M. DE MASSIA, Major.
M. DE LA LENE, Ayde Major.
M. BUJET, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORTS DES TESTES, DU RANDOUILLET, DAUPHIN ET D'ANJOU

M. DE RENIER, Major, Commandant.
M. DE MALARTY, Ayde-Major.
M. D'EMBRBIAT, Ayde-Major, Capitaine des Portes des Têtes.
M. DE LA SABLONIERE, Capitaine des Portes du Randoüillet.


DAUPHINE' cinq places.
64.e

MONT DAUPHIN.

A cent-quarante-trois lieuës de Paris.

PLACE forte de l'Embrunois, dans le Dauphiné, à deux lieuës & demie au dessus d'Embrun. Loüis XIV. y a fait bâtir une Forteresse considérable l'an 1693 pour mettre le Pays en sûreté de ce côté là. Cete Place est au-dessous de Guillestre sur une Montagne escarpée bordée au Midi & à l'Occident d'un Précipice, & presqu'environnée du Torrent du Guil; elle est située à un quart de lieuë de la Riviere de Durance, à 44 degrez 40 minutes de latitude, & 24 degrez 21 minutes de longitnde. Cette Place importante est à deux lieuës & demie d'Embrun.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE MARQUIS DE CLERMONT TONNERE, Gouverneur.

M. DORTAN, Lieutenant de Roy.

M. DAGUERRE, Major.

M. OLIVIER, Ayde-Major.

M. DE BRESSAN, Capitaine des Portes.


DAUPHINE' cinq places.
EMBRUN
65.e

EMBRUN, Capitale.

A cent-quarante lieuës de Paris.

VILLE forte du Dauphiné, Capitale de l'Embrunois, avec titre d'Archevêché, qui donne la qualité de Prince d'Embrun; située sur la Durance au sommet d'une Montagne, avec une vûë fort agréable, à 44 deg. 37 min. de lat. & à 24 deg. 12 min. de longit. Cette Ville est très-ancienne suivant l'Empereur Cesar, & ses Successeurs, qui lui donnérent de grandes Prérogatives; S. Marcelin fut son premier Evêque en 340. Le Duc de Lesdiguieres la prit à la fin de l'année 1583 sous Henry III. sur les Huguenots, qui s'en étoient emparez, & sa Citadelle a été démolie depuis ce tems. Elle est à dix lieuës de Sisteron.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. Le Marquis de Savines, Gouverneur.

M. De la Corcelle, Lieutenant de Roy.

M. Desprez, Major.


PROVENCE
huit places.
66.

FRONTIERE ANCIENNE.

SISTERON.

A cent-quarante-cinq lieuës de Paris.

VILLE de Provence, située dans une Vallée au confluent de la Durance & de la Riviere de Buech, en latin Sisterica & Sistero. On l'appelloit anciennement Segustero, à 44 degrez 12 minutes de latitude, & à 23 degrez 42 minutes de longitude. Cette Ville a le titre d'Evêché Suffragant d'Aix. Elle souffrit de grandes pertes dans les premiers troubles dont cette Province fut agitée. Sommerive, fils aîné du Comte de Tende, qui en étoit Gouverneur en chef pour le Roy Charles IX. l'assiégea le 10 de Juillet 1562. La plûpart des Familles Protestantes des Places voisines y étoient réfugiées ; l'onziéme jour il fit donner trois assauts l'un après l'autre depuis trois heures après midi jusqu'à la nuit close, & ayant été toujours repoussé, il alla camper sur la fin du mois à trois lieuës de la Ville, d'où le Comte de Tende son pere armé contre lui, le contraignit de lever son Camp. Le 27 d'Août il vint de nouveau assieger la Place de trois côtez, & le 14 de Septembre, après qu'une breche de cent quarante pas y eut été faite, les Assiegez se rendirent. La Citadelle de la Ville de Sisteron est sur une Montagne très-escarpée, ce qui la rend forte ; il y a un Siege de Senéchal de la Province établi depuis l'an 1635 sous Loüis XIII. L'Eglise Cathédrale est dédiée à Notre-Dame, le Diocèse de Sisteron s'étend dans la Provence & le Dauphiné ; il y a quarante-trois Paroisses dans la premiere de ces Provinces, & il n'y en a que seize dans l'autre. Cette Ville est très-ancienne ; les uns veulent qu'elle tire son origine de Sextus, & les autres de Venus Cythérée ; elle est à quatorze lieuës d'Entrevaux.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. LE CHEVALIER DE VELLERON, COMTE DE CAMBIS, Gouverneur.

M. DE LIEUTAUD, Lieutenant de Roy.

M. DE SAUNAIS, Major.


PROVENCE
huit places.
le Var R.
Le Château
67.e

ENTREVAUX.

A cent soixante lieuës de Paris.

PETITE VILLE de France dans la Provence, avec un Château bien fortifié construit sur une hauteur qui commande le passage dans les Montagnes de Piémont, située sur la Riviere du Var aux confins du Comté de Beüil, à 44 degrez 2 minutes de latitude, & à 24 degrez 40 minutes de longitude, elle est à dix lieuës d'Antibes du côté du Nord. Cette Place est présentement le Siege de l'Evêque de Glandeves, Suffragant de l'Archevêché d'Embrun. Cette Ville de Glandeves étant presque ruinée par les eaux du Var. Elle n'est éloignée que d'un quart de lieuë de celle d'Entrevaux, qui est à huit lieuës de Monaco.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU D'ENTREVAUX.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur.

M. DE VOYRE, Commandant.

M. DE MONDIOL, Major.

M. DE CAMPAGNAC, Ayde-Major.


En ITALIE du departement de Provence.
MER
le Port
Monaco
MEDITERRANÉE
100 Toises
68e

MONACO, PRINCIPAUTE'.

A cent quatre-vingt lieuës de Paris.

VILLE forte d'Italie dans la Mer de Gênes, à huit milles de Nice Frontiere de Provence, située à 43 degrez 43 minutes de latitude, & à 25 degrez 4 minutes de longitude. Cette Place a un bon Port, qui s'appelloit autrefois le Port d'Hercule. C'est la Capitale de la Principauté de ce nom. Elle a appartenuë pendant plusieurs siecles à la maison de Grimaldi; & est maintenant dans la maison de Matignon, par le mariage de l'aîné de cette Maison avec l'Heritiere de cette Principauté, en 1715. Cette Souveraineté est sous la protection de la France qui y a Garnison depuis le 12 Novembre 1641, qu'Honoré Grimaldi second du nom, & Hercule son fils, en chassa les Espagnols avec une valeur surprenante. Il traita ensuite avec Loüis XIII. qui le fit Chevalier de ses Ordres en 1642 & lui donna le Duché Pairie de Valentinois, en considération des grandes terres qu'il possedoit dans le Royaume de Naples. Il y a toujours dans cette Place un Etat Major, & une garnison composée d'un ou deux Bataillons François. Elle est à sept lieuës d'Antibes.

LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO, en est Gouverneur Général, & Capitaine.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DE MONGRENIER, Lieutenant de Roy.
M. DE VERNETS, Major.
M. GRENIER, Ayde-Major.
M. DE ROQUEVILLE, Ayde-Major reformé.
M. LANFANT, chargé de la direction de la Police, & Finance, avec un Controlleur, gagez par le Roy.


PROVENCE huit places.
Port
AN-
TIBES
MER MEDITERRANÉE
69e

ANTIBES.

A cent-soixante-quinze lieuës de Paris.

VILLE & Port de Mer de Provence sur la Mediterranée, fortifiée d'une bonne Citadelle, très-considérable par sa hauteur, & son difficile accès, avec le Fort quarré. Elle est située à 43 degrez 33 minutes de latitude, & à 24 degrez 48 minutes de longitude, dans un beau Pays, & entourée de belles murailles. Cette Ville étoit autrefois le Siege ordinaire d'un Préteur des Romains, & son Evêché fut transferé en 1250 à Grace. Les Marseillois l'ont fondée. Elle est à trois lieuës des Isles Sainte Marguerite, & Saint Honorat.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE, FORT ET CITADELLE D'ANTIBES.

M. LE MARQUIS DE JANSON, Gouverneur.

M. LE COMTE DE VALAVOIRE, Lieutenant de Roy.

M. DE MONTESQUIOU, Commandant de la Ville.

M. DE CAIRE, Major de la Ville.

M. D'ASTIER, Ayde-Major, Idem.

M. YOUF DE SAINT LO, Capitaine des Portes, Idem.

M. LE MARQUIS DE MUY, Lieutenant de Roy de la Citadelle.

M. DE LA BASSE'E, Major de la Citadelle.

M. DE COUTANIERE, Major au Fort quarré d'Antibes.


PROVENCE huit places.
MER
ISLE STE MARGUERITE
Fort
Fd'Ar ragon
F. Royal
ISLE
ST HONORAT
MEDITERRANEE
1500 Toises
70.e

FRONTIERE ANCIENNE.

ISLES Ste. MARGUERITE.

ET SAINT HONORAT.

A cent-soixante-douze lieuës de Paris.

ELLES sont très-abondantes, & dans un beau Climat, sur les côtes de Provence, situées au Sud, à 43 degrez 30 minutes de latitude, & à 24 degrez 43 minutes de longitude. L'Isle Sainte Marguerite est du Bourg de Cannes, à trois milles au large dans la Mer Mediterranée. Cette Isle est considérable par ses trois Forts, appellez Fortin, d'Arragon, & Royal. Ce dernier est sur un Rocher au bord de la Mer, où sont cinq Bastions bien terrassez, son circuit est d'une lieuë, elle est à un quart de lieuë de l'Isle Saint Honorat, qui y fonda une Abbaye d'hommes, où il y a une grosse Tour à loger quatre cent personnes, & si forte qu'elle resiste au canon, gardée par un détachement de l'Isle Sainte Marguerite qui est à neuf lieuës de Saint Tropez.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

ISLES SAINTE MARGUERITE ET S. HONORAT. autrement dites ISLES DE LERINS.

M. LE MARQUIS DE DREUX, Gouverneur.

M. DE CANCERIS, Major.


PROVENCE huit places.
MER MEDITERRANÉE
Port
S.T TROPEZ
71.e

SAINT TROPEZ.

A cent-quatre-vingt-cinq lieuës de Paris.

VILLE de Provence maritime, située sur le Golfe de Grimaud à quatre lieuës de Fréjus, à 43 degrez 15 minutes de latitude, & 24 degrez 22 minutes de longitude. C'est un petit Port de mer de la Mediterranée où les plus grands Vaisseaux peuvent aborder, & y sont très en sûreté. Saint Tropez a une Citadelle bien fortifiée & très-elevée au plus haut de la Place, où il y a une bonne Garnison pour la défense de cette Ville & de son Port, qui est à treize lieuës de celle de Toulon.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE SAINT TROPEZ.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur.

M. DE SQUIDY, Lieutenant de Roy.

M. DE BORELLY, Major.


PROVENCE huit places.
TOULON
Rade
MER MEDITER NÉE
72e

FRONTIERE ANCIENNE.

TOULON.

A cent soixante-dix-huit lieuës de Paris.

VILLE forte & fameux Port de mer sur la Mediterranée du Comté de Provence, située à 43 degrez 4 minutes de latitude, & à 23 degrez 41 minutes de longitude, avec titre d'Evêché suffragant d'Arles, & un Arcenal de mer considérable. Son Port a deux grands Bassins; dans le neuf, sont les Vaisseaux du Roy en sureté, & dans le vieux, sont les Vaisseaux marchands pour le commerce de France. Henry IV. fit fortifier cette Ville importante, avec ses deux Forts, que l'on nomme le Manteau & la Tour, lesquels défendent l'entrée de sa belle Rade. Le Duc de Savoye & le Prince Eugène furent obligez d'en lever le siege le 20 Août 1707. Elle est à douze lieuës de Marseille.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE TOULON.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur.

M. DE MARNESIA, Commandant en son absence.

Mrs. LES CONSULS, sont Lieutenant de Roy.

M. DE GRAND VILLE, Major.

M. ARMAND, Ayde-Major.

M. DU PIQUET, second Ayde-Major.

M. DE LA PLECHE, Capitaine des Portes.

TOUR DE TOULON.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur.

M. DE MALABIOU, Major.


PROVENCE huit places.
MARSEILLE
73.e

FRONTIERE ANCIENNE.

MARSEILLE.

A cent-soixante-neuf lieuës de Paris.

VILLE considérable, & très-puissante, si renommée par ses anciennes victoires sur les Romains. Du Gouvernement Genéral de Provence, autrefois République. Elle porte le titre d'Evêché suffragant d'Aix Capitale de cette Povince. Il y a une belle Academie des Sciences, avec une bonne Citadelle, bâtie sous Loüis XIV. dès le 11 Février 1660, & le Fort Saint Jean; qui ferment l'entrée de son beau Port. Elle est située sur la Mer Mediterranée, à 43 degrez 18 minutes de latitude, & à 23 degrez 8 minutes de longitude, avec une Darce, ou grand Arcenal de Mer, & un superbe Port où sont les galeres du Roy à couvert des vents & en sureté du côté de la Ville, où est aussi la Loge pour l'Assemblée du commerce maritime, les Vaisseaux Marchands sont rangez du côté de la belle Abbaye de Saint Victor & du Fort de Notre-Dame de la Garde. Cette fameuse Ville ornée de Bastides dans ses environs, est des plus anciennes & des plus agréables. Elle est à vingt-huit lieuës du Pont Saint-Esprit.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M.   Commandant à vie dans Marseille, son Territoire & lieux adjacens du Roy.

CITADELLE DE MARSEILLE.

M. DE QUADT, Gouverneur.

M. DE PUGET, Lieutenant de Roy & Commandant.

M. DE VILLERS DE RIENCOURT, Major.

M. GALLET, Ayde-Major.

FORT SAINT JEAN DE MARSEILLE.

M. LE COMTE DE CHERISY, Gouverneur.

M. DE LA DOUE, Commandant Lieutenant de Roy.

M. DE VILLEMANDY, Major.

M. JALQUOT, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

M. LE DUC DE VILLARS, Gouverneur de la Tour de Bouc.

M. DE CROSSE, Gouverneur de Notre-Dame de la Garde.

M. LE MARQUIS D'AUDIFFRET, Gouverneur des Isles du Château d'If, Pomegue & Ratoneaux.

M. GALIFFET, Major.


LANGUEDOC huit places.
le Rosne R.
le Rosne R.
St. Esprit
100 Ts.
74e.

FRONTIERE ANCIENNE.

PONT S. ESPRIT.

A cent trente-neuf lieuës de Paris.

VILLE du Bas Languedoc, défendue d'une bonne Citadelle, de quatre Bastions Royaux; son ancien Pont fameux a vingt-cinq grandes Arches, & quinze petites de douze cens six toises de longueur, sur quinze de largeur, qui traverse la riviere, ou fleuve rapide des deux Bras du Rône, lequel fleuve separe les Provinces du Dauphiné & de Provence d'avec celles du Languedoc, & du Vivarais; cette Ville est située dans une belle Plaine de quatre lieuës de large, à 44 degrez 14 minutes de latitude, & à 22 degrez 21 minutes de longitude, sur la Rive droite du Rône; elle est à neuf lieuës de la Ville d'Alais.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DU PONT S. ESPRIT.

M. LE COMTE DU ROURE, Gouverneur.

M. DE MONSMOUTON, Lieutenant de Roy.

M. BOUCHON, Major.



V
d'An
le cou
latitu
assez
Cathe
leve l
y fit b
vaste
nue d'
occupe
tout ce
Alais fu
se du g
dans le
Nismes.
Diocese
Ratines
Pauvres.
cette V
ancien C
cession ju
Conti ; l
l'indépen
pris par
une bon

OF

VILLE

M. LE
M. LE
M D
M. D
M. D

ALAIS.

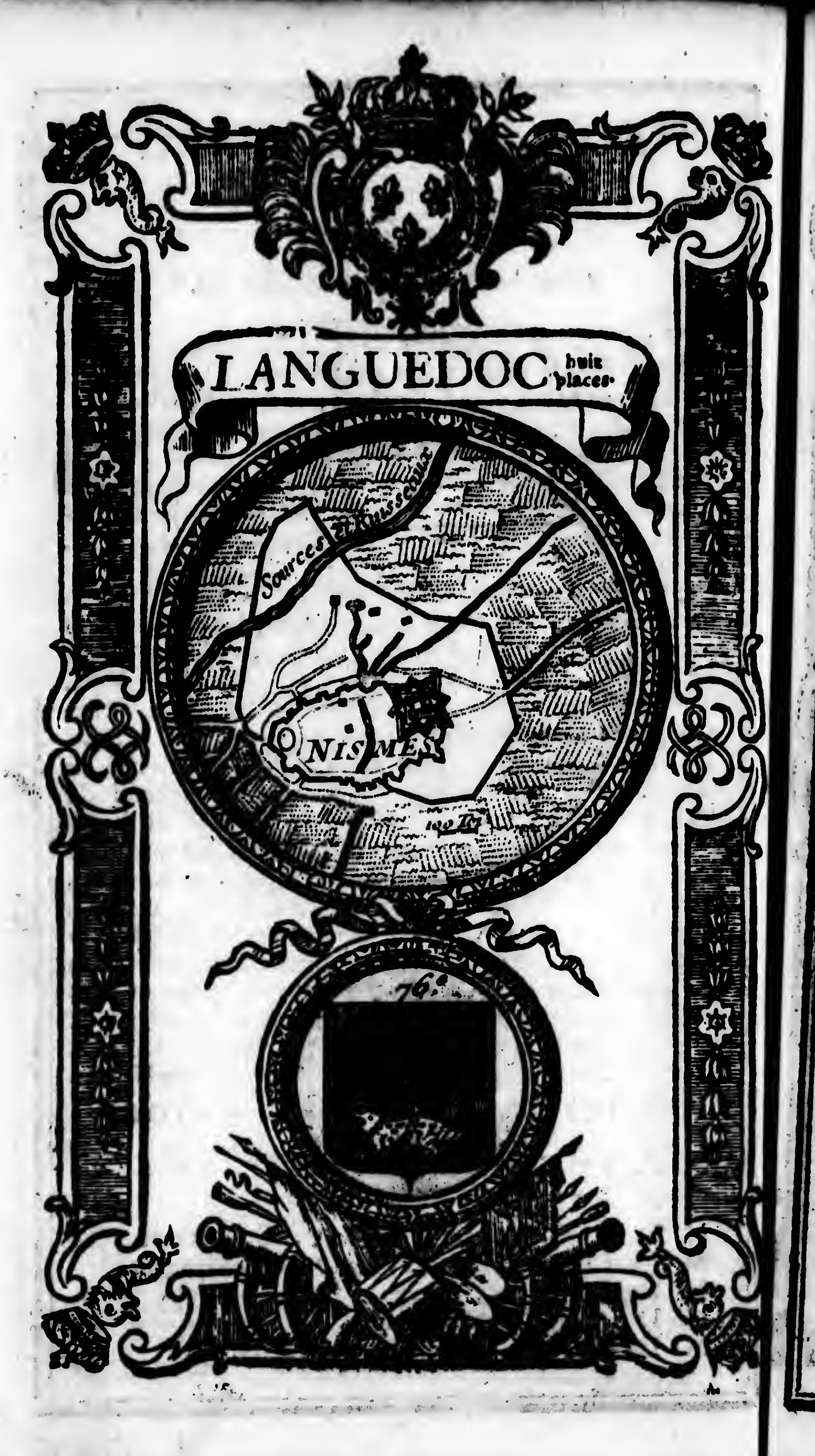
A cent quarante [illegible] lieuës de Paris.

VILLE forte de France dans le Bas Languedoc, au pied des Monts & proche des Cevennes, à deux lieuës d'Anduze en tirant vers le S. Esprit, & à cinq d'Usez vers le couchant, située sur le Gardon à 44 degrez 5 minutes de latitude & à 21 degrez 43 minutes de longitude. Elle est assez grande, peuplée, marchande, & a sept Portes, la Cathedrale a un Portique d'un goût gotique sur lequel s'éleve le clocher. Les Jesuites y ont un College; Louis XIV. y fit bâtir un Fort en 1689, au dessous est une terrasse assez vaste & dont les vûes sont très-agreables, elle est soutenue d'un parapet & sert de promenade, les Prairies qui occupent une lieuë de terrain au-delà du Gardon, sont tout ce qu'il y a de plus beau aux environs de la Ville. Alais fut érigé en Evêché en 1692 sous Louis XIV. à cause du grand nombre de nouveaux convertis qu'il y avoit dans les Cevennes: ce Diocese a été distrait de celui de Nismes. Le commerce fait la plus grande richesse du Diocese d'Alais, on y fait de bons Cadis & de belles Ratines de Serges, & l'on n'y voit presque point de Pauvres. Alais est nommé en latin Alesia, & Alestum, cette Ville étoit bâtie dès le onziéme siecle; c'est un ancien Comté qui a été donné depuis Charles IX. par succession jusqu'à Henri IV. en 1591 en partage au Prince de Conti; les Habitans d'Alais se maintinrent long-temps dans l'indépendance des Protestans. Ils furent enfin assiegez & pris par Louis XIII. en 1629, & Louis XIV. y a fait faire une bonne Citadelle. Cette Ville est à sept lieuës de Nismes.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU D'ALAIS, ET PAYS DES CEVENES Y JOINT.

M. LE MARQUIS DE LA FARE, Gouverneur.
M. LE CHEVALIER D'IVERNY, Commandant.
M DE LA FARE, Major.
M. DE LEUSE, Ayde-Major.
M. DE LEIRIS, Capitaine des Portes.


LANGUEDOC huit places
Sources
NISMES
76

NISMES.

A cent quarante-neuf lieuës de Paris.

VILLE forte & Château du Bas Languedoc, placée dans une situation charmante à 43 dégrez 30 minutes de latitude, & à 22 dégrez 2 minutes de longitude, ornée de magnifiques antiquitez Romaines, d'Amphitéatres, de grandes Places, & de fontaines publiques, construites sous Marius, avec les trois Ponts du Gas, assemblez en aqueducs, qui n'en sont qu'à trois lieuës; cette Ville a été bâtie 590 ans avant Rome, par Namausus fils d'Hercule. Elle a titre d'Evêché suffragant de l'Archevêché de Narbonne, & a une Académie de gens de lettres établie par le Roy, & fort estimée. C'est une Vicomté fort ancienne. Trincavel la ceda au Roy S. Louis avec tous ses droits, l'an 1247. C'étoit autrefois le lieu de plaisance de plusieurs Empereurs Romains. Elle est à sept lieuës d'Aiguemortes.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE NISMES.

M. LE PRINCE DE MONTAUBAN, Gouverneur du Château, & Commandant de la Ville.

M. DE BEAUPOIL, Lieutenant de Roy du Château.

M. DE MONFALCON, Major.

M. DE GOUSELLE, Capitaine des Portes.


LANGUEDOC huit places
Canal
AIGUES MORTES
Etang
77.

FRONTIERE ANCIENNE.

AIGUEMORTES.

A cent cinquante-quatre lieuës de Paris.

VILLE & Port du Languedoc, au quartier de Nismes, à une lieuë de la mer Méditerranée. S. Louis l'acquit par échange en 1248, & y fit bâtir une belle Tour, qu'on nomme Constance, qui sert de fanal aux Vaisseaux pour l'entrée de son Port. Ce n'étoit auparavant qu'un mediocre Village, où S. Louis s'embarqua deux fois pour passer en Afrique en 1248 & en 1269. Il y a encore la Tour de la Reyne, qui a été bâtie depuis ce temps. Cette Ville est située à 43 dégrez 33 minutes de latitude & à 21 dégrez 51 minutes de longitude. Elle est à six lieuës de Montpellier.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

AIGUEMORTES ET TOUR CHARBONNIERE.

M. DE PERIGNAN DUC DE FLEURY, Gouverneur, & grand Viguier d'Aiguemortes.

M. LE MARQUIS DE FLEURY, son fils, en survivance.

M. DE S. JEAN DE SORBS, Lieutenant de Roy.

M. DE S. AULAS, Major.


LANGUEDOC huit places.
MONT PELLIER
78.e

MONTPELLIER.

A cent-cinquante-sept lieuës de Paris.

C'EST la plus belle & la plus grande Ville du Languedoc, après Toulouse sa Capitale, située sur le sommet d'un Mont près la Riviere du Lez, à une lieuë de la Mer Mediterranée, à 43 degrez 36 minutes de latitude, & à 21 degrez 32 minutes de longitude. Les Huguenots en ayant fait un des Forts de leur Parti, Loüis XIII. l'assiegea & la prit en 1622, il y fit bâtir ensuite une forte Citadelle. Cette Ville a titre d'Evêché suffragant de l'Archevêché de Narbonne, qui y a été tranferé de Maguelonne, sous François Premier en 1536. Elle a été bâtie peu après Charlemagne, il y a une sçavante Ecole de Medecine, qui est très-considérable dans toute l'Europe. Cette grande Ville est à six lieuës du Port de Cette.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE, CITADELLE ET DIOCESE DE MONTPELLIER.

M. LE MARQUIS DE CASTRIES, Gouverneur.
M. DE LA ROCHETTE, Lieutenant de Roy.
M. DE COMBETTE, Major.
M. DE VAISSIERE, Ayde-Major.
M. DE MONTEILLIER, Capitaine des Portes.


LANGUEDOC
huit places.
VILLE de SETE
Port Louis
MER MEDITERRANEE
79.e

PORT DE CETTE.

A cent ſoixante-deux lieuës de Paris.

CAP de France de la côte du Languedoc, ſur l'Etang de Thau, près de celui de Maguelonne, & de la petite Ville de Frontignan; ſituée à 43 degrez 24 minutes de latitude, & à 21 degrez 20 minutes de longitude. On a fait près de ce Cap une belle Ville, & un bon Port de la Mediterranée, qu'on appelle Port-Loüis, conſtruit ſous Loüis XIV. en 1664 & 1666, à cinq lieuës d'Agde, où eſt le commencement du fameux Canal, nommé le Canal Royal de Languedoc, qui va ſe rendre dans la Garonne à Toulouſe, pour la jonction des deux Mers Mediterranée & Oceane, & pour la facilité du commerce de France, dont la premiere tentative de navigation fut faite le 21 Fevrier 1672. Cette Ville eſt à cinq lieuës de l'Iſle & Fort de Breſcou.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET PORT DE CETTE.

M. LE MARQUIS DE CASTRIES, Gouverneur.

M. DE RIVE, Lieutenant de Roy.

M. GUILLEMINET, Major.

M. DE LA MOTTE, Ayde-Major.



un
Gol
ran
la V
Vill
cessa
& du
grez
degr
Isle e

OFF

Fo

M.

SON,

M.

Lieute

M.

FORT DE BRESCOU.

A cent soixante-huit lieuës de Paris.

FORTERESSE, ou Château fortifié du Bas Languedoc, situé sur un Rocher, dans une petite Isle du Golfe de Lion, de la mer Méditerranée, près de la côte, & du Cap de la Ville d'Agde, à une lieuë de la même Ville en Mer. Sa situation est belle & nécessaire pour la sureté de la navigation & du commerce de France. Il est à 43 degrez 15 minutes de latitude, & à 21 degrez 10 minutes de longitude. Cette Isle est à neuf lieuës de Narbonne.

OFFIÇIERS DE L'ETAT MAJOR.

FORT ET PORT DE BRESCOU.

M. LE CHEVALIER DE MONTESSON, Gouverneur.

M. LE COMTE DE LA FARE, Lieutenant de Roy.

M. PUILHOT, Major.


LANGUEDOC
huit places
NAR=
BONE

FRONTIERE ANCIENNE.

NARBONNE.

A cent soixante-quatorze lieuës de Paris.

VILLE riche & bien peuplée dans le Bas Languedoc, avec titre d'Archevêché, qui donne la qualité de Prince & de Primat de la Gaule Narbonnoise, située près la riviere d'Aude, & sur le Canal, qu'on appelle la Roubine, à deux lieuës de la mer Méditerranée, à 43 degrez 10 minutes de latitude & à 20 degrez 42 minutes de longitude; ses fortifications sont belles, & défendues de fossez pleins d'eau, faites sous le Roy François I. Cette Ville est très-ancienne & bien conservée depuis six cens trente-six ans de la fondation de Rome. Charles Martel l'enleva aux Sarrasins; Elle a été bâtie huit mois avant Rome, sous le nom de Republique, par les anciens Gaulois ses premiers Habitans; cette belle Ville est à neuf lieuës de Salces.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE NARBONNE.

M. LE COMTE DE MERINVILLE, Gouverneur.

M. DE LA FARGUE, Lieutenant de Roy.

M. DE PREMONT, Major.

M. Ayde-Major.

M. GOUPIL, Capitaine des Portes.


ROUSSILLON six places.
Bourg

SALCES.

A cent quatre-vingt-trois lieuës de Paris.

PETITE Ville dans le Comté de Roussillon, située près du Lac de Salces, ou de Leucate, à deux lieuës de la mer Méditerranée, à 42 degrez 50 minutes de latitude, & à 21 degrez 33 minutes de longitude accompagnée d'un fort Château bien fortifié de bons fossez & bâti sur une hauteur par les Espagnols, lequel défend le passage des Montagnes de Languedoc en Roussillon. Les François la prirent sur eux le 29 Septembre 1642, sous Louis XIII. Elle est demeurée à la France avec tout le Comté de Roussillon, par le traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Place est à 3 lieux de Perpignan.

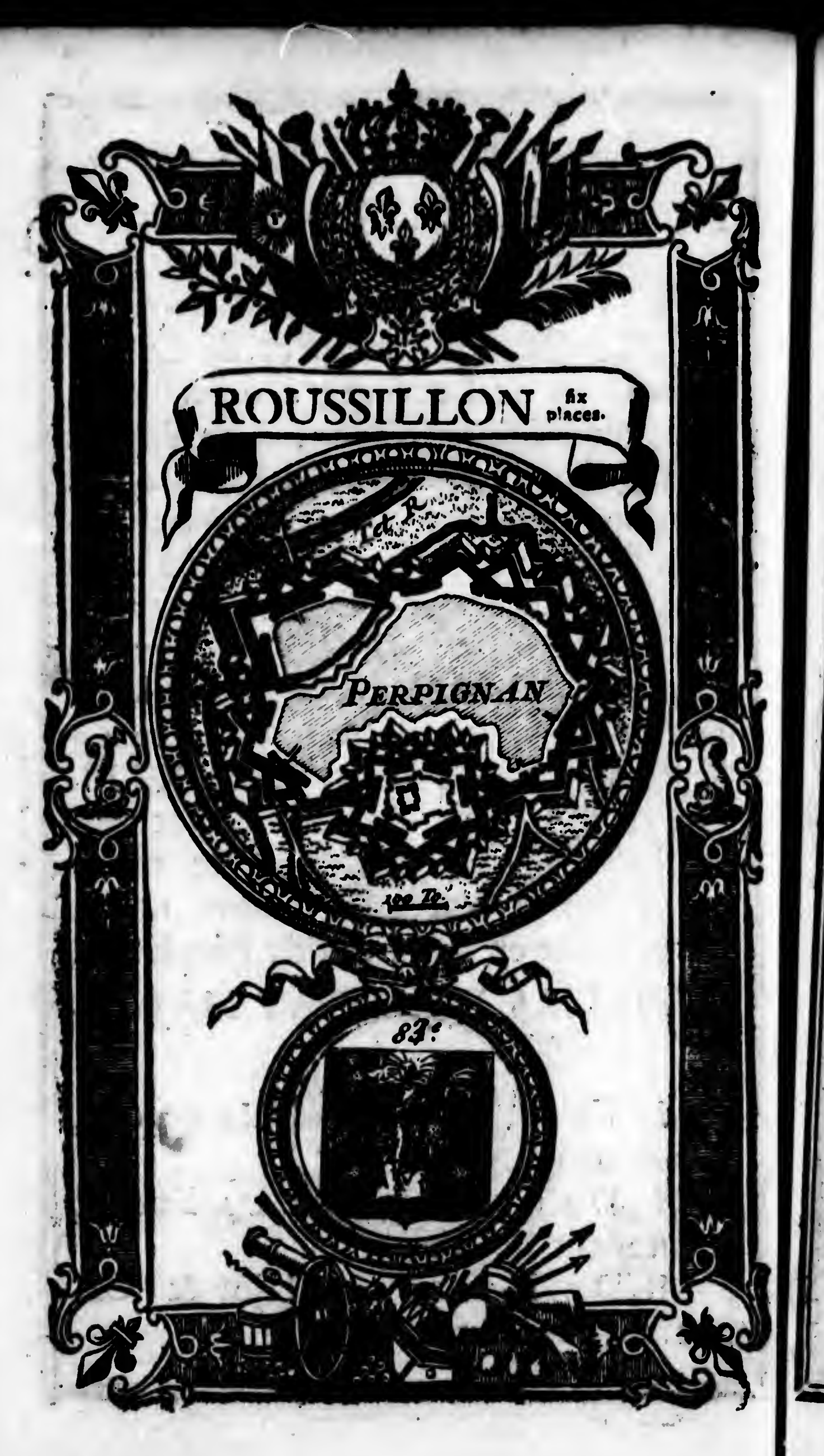
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

SALCES.

M. LE MARQUIS DE NANGIS, Gouverneur.

M. DAUBIGNE' DE LA FOSSE, Lieutenant de Roy.

M. DE LASSUS, Major & Capitaine des Portes.


ROUSSILLON six places.
PERPIGNAN
83e

PERPIGNAN, Capitale.

A cent quatre-vingt-six lieuës de Paris.

Ville & Citadelle très-forte, Capitale du Comté de Roussillon, située dans une belle Plaine près la Riviere du Tet, à deux lieuës de son embouchure dans la mer Mediterranée, à 42 degrez 42 minutes de latitude, & à 20 degrez 32 minutes de longitude. C'est une grande Ville qu'Issuard Comte de Roussillon fit bâtir en 1060, des ruines de l'ancienne Ruscina; sa Citadelle est plus haute que la Ville, & très-réguliere. L'Evêché d'Elne y fut transferé en 1604, sous Henry IV. laquelle Ville d'Elne se rendit à Loüis XIII. le 29 Juin 1641. Son Université y a été établie en 1349, par Pierre d'Arragon. Charles-Quint y fit construire sa Citadelle, qui a été depuis bien augmentée sous Loüis XIV. Loüis XIII. prit cette Capitale & tout le Roussillon conquis sur l'Espagne, le 9 Septembre 1642. Elle est à six lieuës de Colioure.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville de Perpignan.

M. Le Marechal Duc de Noailles, Gouverneur.

M. De la Combe, Lieutenant de Roy.

M. De Fabreques, Major.

M. De Combalsonne, Ayde-Major.

M. De Beaupuy, second Ayde-Major.

M. Le Blanc, Capitaine des Portes.

Citadelle de Perpignan.

M. Le Marechal Duc de Noailles, Gouverneur.

M. De Montesquiou, Commandant.

M. De Chaux, Major.

M. De Pinel, Ayde-Major.



V

de Ro
d'Eſpag
tagne,
te Ville
le, av
fortes,
Pyrenée
degrez
42 minu
ſe le 3
été cedé
renées d
lieuës du

OFFI

VILLE

M. Le
M. De
M. D
M. Du
taine des I

F

M. De

COLLIOURE.

A cent quatre-vingt-douze lieuës de Paris.

VILLE forte, & Port très-fréquenté sur la Mer Mediterranée dans le Comté de Roussillon aux Frontieres de France & d'Espagne, située au pied d'une grande Montagne, à demie lieuë du Port de Vendre. Cette Ville est défenduë par une grande Citadelle, avec le Fort Saint Elme, & deux Tours fortes, qui sont bâties sur deux des Monts Pyrenées, munies de Canons. Elle est à 42 degrez 31 minutes de latitude, & à 20 degrez 42 minutes de longitude. Cette Place fut prise le 3 Avril 1642, sous Loüis XIII. & a été cedée à la France par le Traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Elle est à cinq lieuës du Fort de Bellegarde.

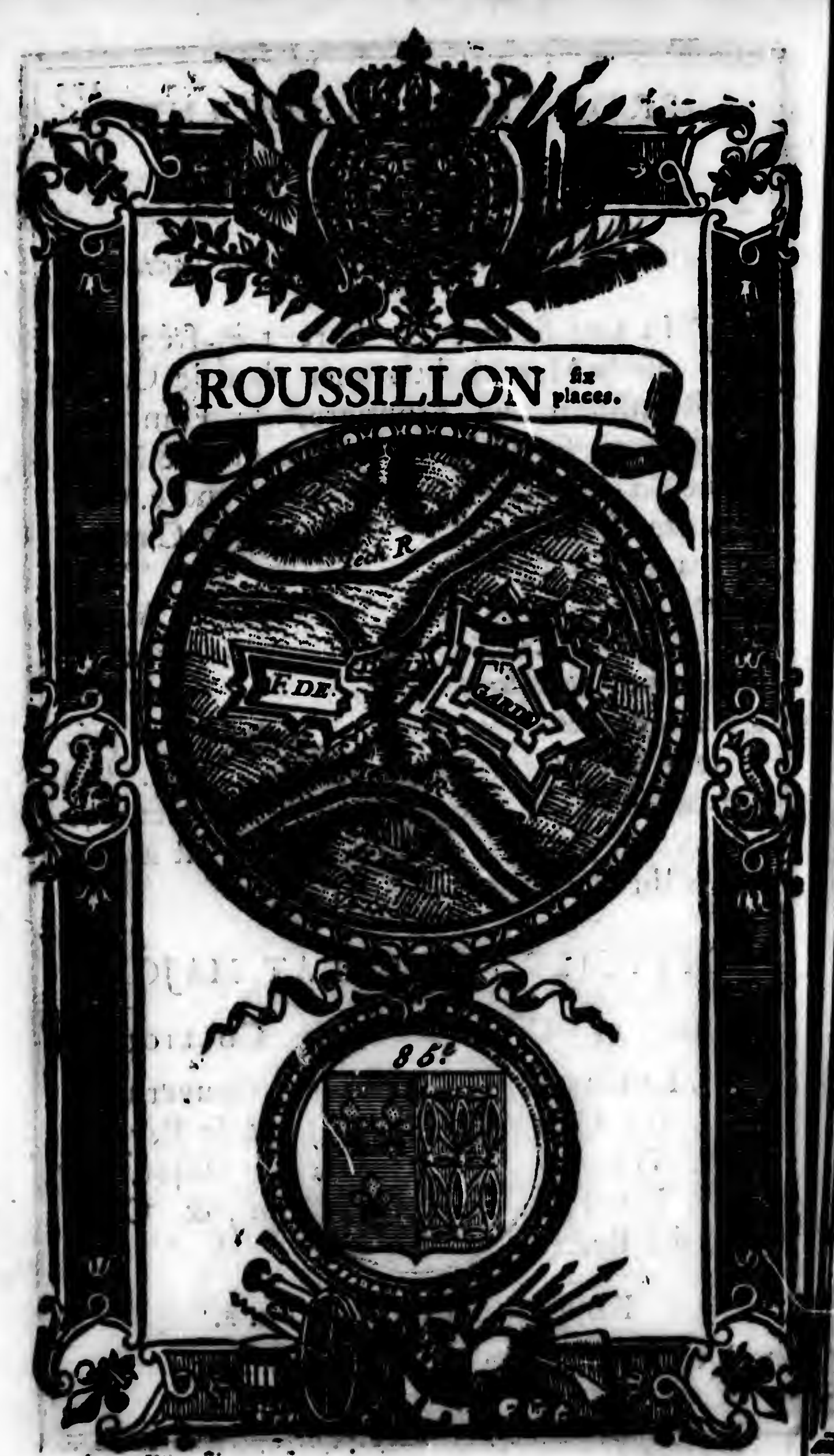
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE COLLIOURE.

M. LE COMTE D'AUBETERRE, Gouverneur.
M. DE CAUSSADE, Lieutenant de Roy.
M. DE LA ROQUETTE, Major.
M. DU FOURG, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT SAINT ELME.

M. DE SICARD, Commandant.


ROUSSILLON
six places.
85e

FORT DE BELLEGARDE.

A cent quatre-vingt-dix-ſept lieuës de Paris.

FORTERESSE de France en forme de Citadelle, dans le Comté de Rouſſillon, ſituée entre la Ville de Ceret & celle de la Jonquiere, aux confins de la Catalogne, ſur un haut Rocher dans les Monts Pyrenées, à 42 degrez 27 minutes de latitude, & à 20 degrez 29 minutes de longitude. Elle fut repriſe par les François ſur les Eſpagnols le 27 Juillet 1675 ſous Loüis XIV. Cette Place eſt très-importante à cauſe du fameux paſſage du pertuis & des environs qu'elle garde dans les Montagnes de la Catalogne. Elle eſt à onze lieuës de Ville Franche.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

FORT DE BELLEGARDE.

M. LE COMTE DE PERTUS, Gouverneur.

M. DE LA POMELIE, Lieutenant de Roy.

M. DE LAURENTY, Major.

M. DES VIEUX DE SAINTE CROIX, Ayde-Major.

M. DE LA COULEURIER, Capitaine des Portes.



P
V I

PE
dan
la Rivi
Perpign
flans,
minutes
nutes d
François
XIII. &
XIV. E
par le
1659. C
Louis, &
où Loui
Garde,

OFFIC

V

M. Le
Gouvern
M. D
M. Co

CHA

M. De

VILLE FRANCHE.

A cent quatre-vingt-huit lieuës de Paris.

PETITE Ville forte, avec un bon Château dans le Comté de Roussillon, située sur la Riviere du Tet, à dix lieuës au dessus de Perpignan, Capitale de la Viguerie de Conflans, qui porte son nom, à 42 degrez 35 minutes de latitude, & à 20 degrez 10 minutes de longitude; Elle fut prise par les François sur les Espagnols en 1640 sous Louis XIII. & reprise le 7 Juillet 1654 sous Louis XIV. Elle est restée au pouvoir de la France par le traité des Pyrenées du 7 Novembre 1659. Cette Place est à cinq lieuës du Mont-Louis, & à cinq lieuës de Prat de Molliou, où Louis XIV. a fait construire le Fort de la Garde, qui defend cette derniere Place.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE FRANCHE DE CONFLANS.

M. LE COMTE DE LA FARRE TOURNAC, Gouverneur.

M. DE FABRE, Lieutenant de Roy.

M. CONSTANTIN, Major.

CHATEAU DE VILLEFRANCHE.

M. DE VIEILLEVILLE, Commandant.


ROUSSILLON six places.
87.

FRONTIERE MODERNE.

MONT LOUIS.

A cent quatre-vingt lieuës de Paris.

PETITE Ville, mais Place très-forte, que Louis XIV. a fait construire dans les Monts Pyrenées du Comté de Cerdagne en Roussillon, contrée de la Catalogne. Elle est située à une lieuë & demie de Liria, & à deux lieuës de la Ville de Puy Cerda vers l'Orient, laquelle se rendit à Louis XIV. le 29 May 1678, & fut ensuite démolie. Cette Ville du Mont Louis est à 42 degrez 32 minutes de latitude, & à 19 degrez 43 minutes de longitude, & bien défendue par une bonne Citadelle, près la petite Riviere de la Teille, qui passe au pied de la Montagne. Cette Forteresse considérable fut bâtie sous Louis XIV. dès le premier Août 1679. Elle est à trente huit lieuës de Lourdes.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

MONT LOUIS.

M. LE MARQUIS DE ROCCOZEL, Gouverneur.

M. LE CHEVALIER D'ALQUIER, Lieutenant de Roy.

M. DE DURFORT, Major.

M. DE S. HILAIRE, Ayde-Major.

M. DE VILLARS, Capitaine des Portes.



PE
tu
Vallée
de Pa
lieuës
Tarbes
& à 1
Châtea
défendu
murs d
Cette P
la garde
ragon,
de Nava

OFF

VILLE

EN

M. D
Messieu
Invalides
de Major

FRONTIERE ANCIENNE.

LOURDES.

A cent soixante-une lieuës de Paris.

PETITE VILLE forte en Gascogne, située dans le Bigore, à l'entrée de la Vallée de Lavedan sur le Gave de la Ville de Pau, qui est Capitale de Bearn, à sept lieuës de cette Ville, & à quatre lieuës de Tarbes, à 43 degrez 7 minutes de latitude, & à 17 degrez 25 minutes de longitude; son Château est fort & bâti sur un haut Rocher, défendu par huit pieces de Canon, avec ses murs de l'ancienne structure des Romains. Cette Place a toujours été estimée bonne pour la garde du passage des Montagnes dans l'Arragon, où il y a Garnison. Elle est à dix lieuës de Navarreins.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE LOURDES EN LA SENECHAUSSÉE DE BIGORE.

M. DE BARDOUX, Commandant.

Messieurs les Officiers de la Compagnie des Invalides, font les fonctions de Major & d'Ayde Major dans cette Place.



V

& à 1
Elle f
Nava
Bearn
cette
pitale
tifiée
tions
muraill
paſſe a
y a un
onze li
Pied d

OFFIC

VIL

M. L
verneur
M. D
Roy.
M. V

FRONTIERE ANCIENNE.

NAVARREINS.

A cent soixante-huit lieuës de Paris.

VILLE forte dans le Bearn, située à 43 degrez 19 minutes de latitude, & à 16 degrez 49 minutes de longitude. Elle fut fondée par Henry I. Roy de Navarre, & Souverain Seigneur de Bearn, pour lui servir de Frontiere; cette Ville est à six lieuës de Pau, Capitale de cette Province; elle est fortifiée d'un bon Château à cinq Bastions Royaux, revêtuë d'une belle muraille sur la Riviere du Gave qui passe au pied de ses fortifications où il y a un beau Pont. Cette Place est à onze lieuës de la Ville de Saint Jean Pied de Port.

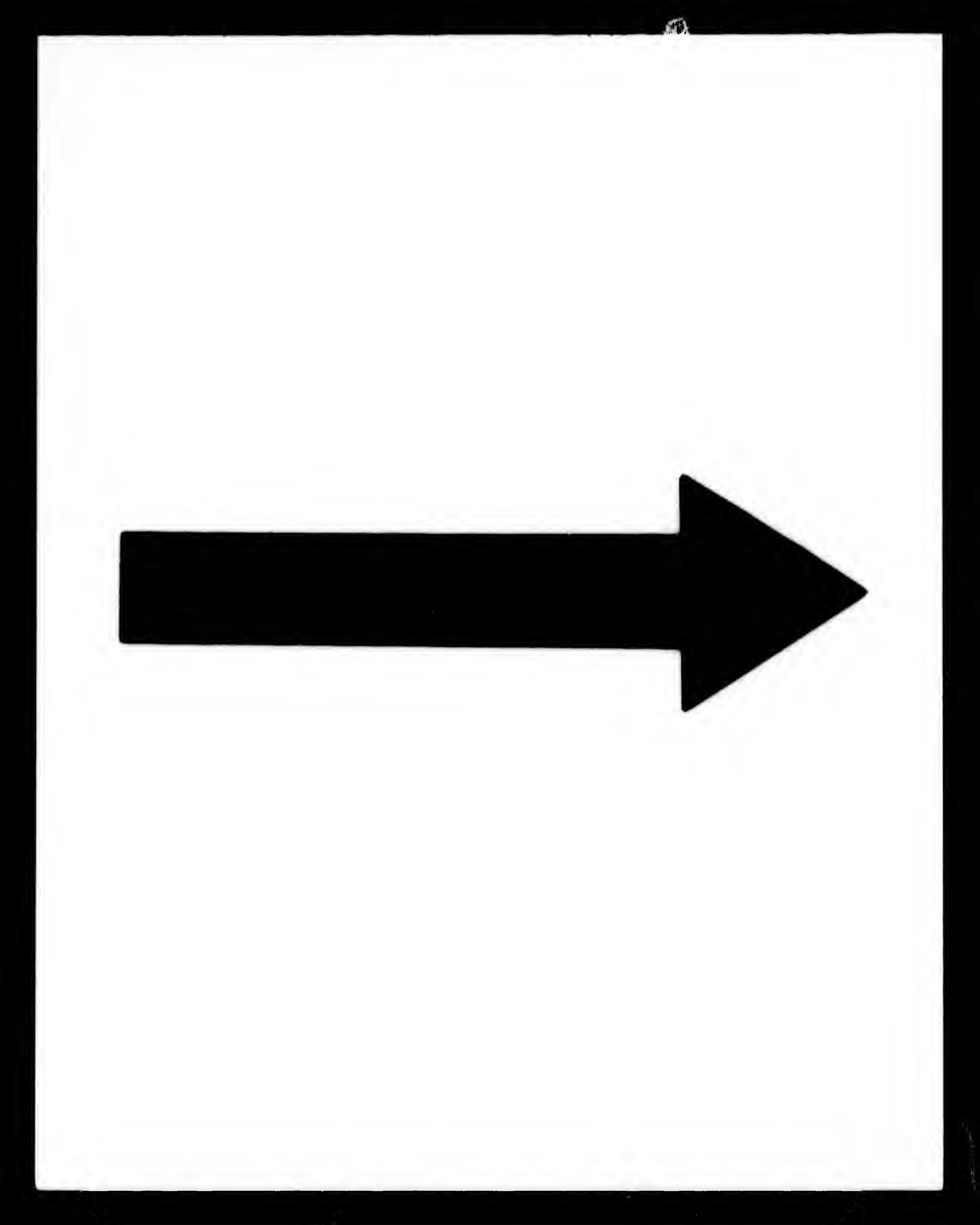
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE NAVARREINS.

M. LE MARQUIS D'AVERNE, Gouverneur.

M. DE GOURNAY, Lieutenant de Roy.

M. VENIER, Major.



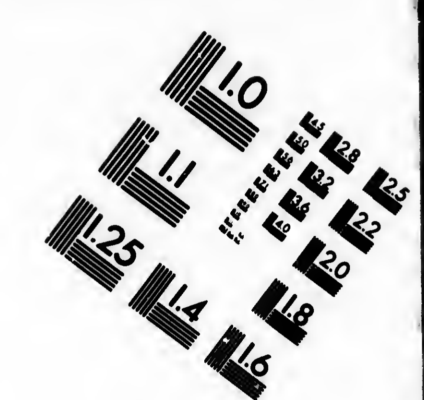
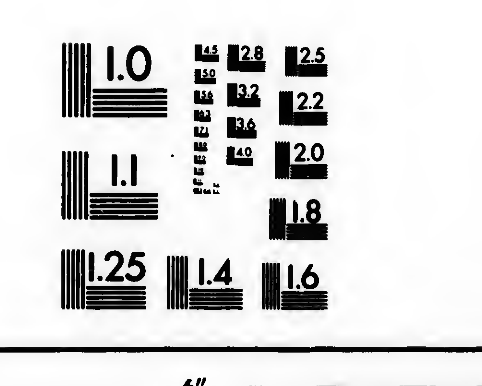
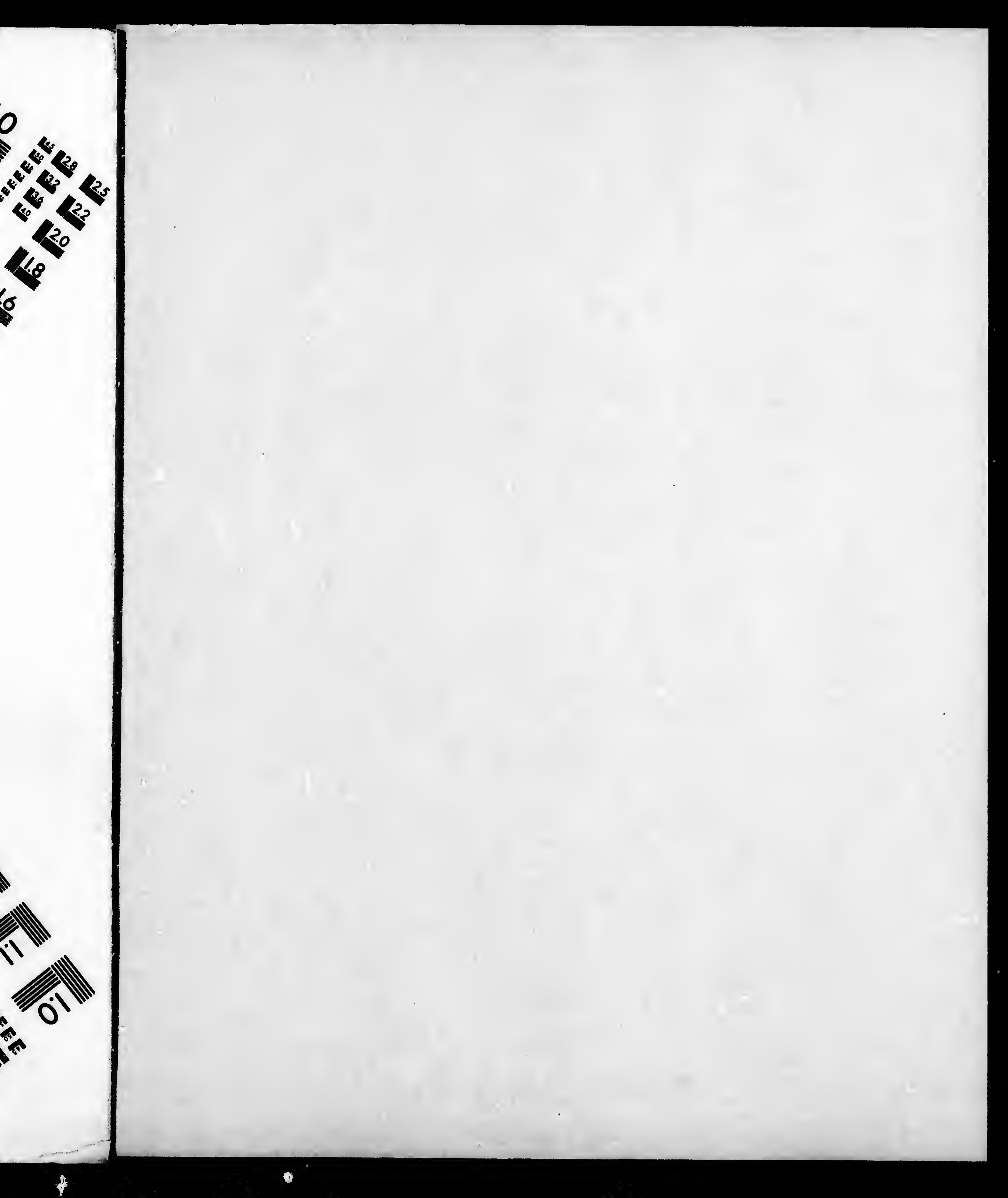


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"




BEARN & Basse Navarre, sept places.

FRONTIERE ANCIENNE.

S. JEAN PIED DE PORT.

A cent soixante-huit lieuës de Paris.

VILLE forte en Bearn, située au pied des Pyrenées, à une lieuë des Frontieres d'Espagne, & de la Basse Navarre, à 43 degrez 7 minutes de latitude, & à 16 degrez 22 minutes de longitude. Elle étoit anciennement Capitale de la Basse Navarre. Cette Ville a une forteresse bâtie sur un bon Rocher qui la défend. Elle est sur la Riviere de la Nive; on a pris soin de la bien fortifier, à cause du passage important dans les Pyrenées, & de la munire de provisions nécessaires. Cette Place est à douze lieuës d'Andaye.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE SAINT JEAN PIED DE PORT.

M. LE DUC DE GRAMONT, Gouverneur & Mestre de Camp appointé.

M. DE BERNE, Lieutenant de Roy, Commandant.

M. DE CHAMPQUEFFIER, Major.



P
de la
gitud
par
ne e
un B
y a u
fiée,
pleine
ſes H
font
trois

O

BOUR

M.

M. L
M. I

ANDAYE.

A cent soixante-quinze lieuës de Paris.

PLACE forte de France dans le Pays des Basques, située à 43 degrez 12 minutes de latitude, & à 15 degrez 55 minutes de longitude. Elle n'est séparée de Fontarabie que par la Riviere de Bidassoa, qui est mitoyenne entre la France & l'Espagne, Andaye est un Bourg fameux en bonne eau de vie, où il y a une redoute considérable, & bien fortifiée, qui défend l'entrée de son Port dont la pleine mer est à trois heures trente minutes; ses Habitans sont très-experts sur mer, & y font un grand commerce. Cette Place est à trois lieuës du Fort de Socoa.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

BOURG D'ANDAYE, DU GOUVERNEMENT DE BAYONNE.

M. DE GORSE, Commandant.

REDOUTE D'ANDAYE.

M. LE MARQUIS DE LILLE, Gouverneur.
M. DE VOLENNE, Lieutenant de Roy.


BEARN & Basse Navarre, sept places.
Fort
Fort Ruine
100 Toises
92.e

FORT DE SOCOA.

A cent soixante-douze lieuës de Paris.

BOURG & petit Port de mer de l'Océan, dont la pleine mer est à trois heures trente minutes, situé à la côte du Pays de Labour, à une lieuë de la Ville de S. Jean du Luz, où dans cette Ville Louis XIV. épousa Marie Therese Infante d'Espagne le 26 Août 1660. Ce sont les Habitans d'Arlogne, de S. Jean du Luz, & de Cibourg, qui ont fait le Port de Socoa dans l'Océan pour hyverner leurs Vaisseaux au retour des Pêches de la Morue, & de la Balaine. Ce Port est à 43 degrez 24 minutes de latitude, & à 15 degrez 55 minutes de longitude; il y a un Fort important qui a été bâti depuis, & qui défend son entrée & la Côte. Cette Place est à six lieuës de Bayonne.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

FORT DE SOCOA.

M. DE BARETTE, Commandant.

Mrs. Les Officiers de la Compagnie des Invalides, font les fonctions de Major, & d'Ayde Major du Fort.


BEARN & Basse Navarre.
sept places.
93

FRONTIERE ANCIENNE.

BAYONNE, Capitale.

A cent soixante-six lieuës de Paris.

Ville forte de grand trafic, & fameux Port de l'Océan, dont la pleine mer est à trois heures trente minutes, située à 43 degrez 29 minutes de latitude, & à 16 degrez 12 minutes de longitude aux confins des Rivieres de la Doure & de la Nive, dans la Province de la Bour au Pays des Basques, dont elle est Capitale, avec titre d'Evêché suffragant d'Auch. Elle a un Château flanqué de six Tours dans le petit Bayonne, & une bonne Citadelle & un Château fortifié dans le grand Bayonne. Charles VII. réunit cette ancienne Vicomté à la Couronne en 1451. Cette grande Ville est très considérable pour le commerce de France, & ses habitans sont bons Marins. Marie Anne Princesse de Neubourg Reyne premiere Douairiere d'Espagne, y fait son séjour ordinaire depuis le premier Septembre 1701 au Château de Fosse près Bayonne, du côte de la Porte d'Espagne. Cette belle Ville est à neuf lieuës de Dax.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville, Chateaux et Citadelle de Bayonne.

M. Le Duc de Gramont, Gouverneur, & Lieutenant Géneral.

M. Dadoncourt, Commandant, Lieutenant de Roy.
M. De Castaing, Major.
M. Du Chesne, Ayde-Major.
M. De Schopy, Capitaine des Portes.

Citadelle de Bayonne.

M. De Pinsun, Lieutenant de Roy.
M. Du Bosc, Major.

Chateau Vieux.

M. De Barville, Commandant.

Chateau Neuf.

M. Dartigalonne, Commandant.
M. De Peyre, Major.



F

V
nemen
grez
41 m
de co
re de
Pont
son Ch
rondes
de Can
de l'Ar
Cité de
vernée
après av
la Cour
est à vi

OFFIC

VILL

M. L
Gouvern
M. De
M. D

FRONTIERE ANCIENNE.

DAX.

A cent-cinquante-cinq lieuës de Paris.

VILLE forte dans le Pays d'Auribat, qui fait partie de la Gascogne, du Gouvernement Général de Bearn, située à 43 degrez 46 minutes de latitude, & à 16 degrez 41 minutes de longitude. Elle est riche, & de commerce par la commodité de la Riviere de la Dour, sur laquelle il y a un grand Pont de pierre qui joint à la Ville, où est son Château flanqué de plusieurs grosses Tours rondes, avec un Donjon au milieu, munis de Canons. Elle a titre d'Evêché suffragant de l'Archevêché d'Auch, & a été nommée la Cité des Nobles, ayant été autrefois gouvernée par douze Seigneurs. Charles VII. après avoir pardonné à ses Habitans, l'unit à la Couronne en Septembre 1451. Cette Place est à vingt-sept lieuës de Bordeaux.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE DAX.

M. LE MARQUIS DE GASSION, Gouverneur.

M. DE SAINT PEE, Lieutenant de Roy.

M. DE LONGPRE', Major.



B

V
plei
Situ
49 n
tes
Guy
de P
Terr
forti
de la
Loüis
fendu
fut fo
tre à
Roy
premi
s'appel
Elle es

O
VILLE

M.
tuel de
M.
M. L
teau Tr
M. C
mandan
M. D
M. D
ne des P

FORT S

M. D

BORDEAUX, CAPITALE.

A cent vingt-neuf lieuës de Paris.

VILLE très-considerable, & d'un grand commerce, fameux Port de l'Ocean, dont la pleine Mer qui y remonte, est à trois heures. Située sur la Riviere de la Garonne, à 44 degrez 49 minutes de latitude, & à 16 degrez 50 minutes de longitude; Capitale de la Province de Guyenne; avec titres d'Archevêché, d'Université, de Parlement, &c. Et un Arcenal de Mer, & de Terre. Son Château Trompette est régulierement fortifié, & défend l'entrée de son beau Port, & de la Ville. Le Château du Ha, & le Fort Saint Loüis, ou de Sainte Croix, sont aussi bien défendus. Cette grande Ville est très-ancienne, elle fut forcée par le Duc de Vendôme de se soumettre à Loüis XIV. le 31 Juillet 1653, & le même Roy lui accorda le retour de son Parlement le premier Février 1690; son plus beau Fauxbourg s'appelle Saint Surin, entouré de bons Vignobles. Elle est à sept lieuës du Fort de Medoc.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU TROMPETTE DE BORDEAUX.

M. LE MARQUIS D'ESTRADES, Maire perpétuel de la Ville de Bordeaux.

M. DE VILLEPREUX, Major.

M. LE DUC DE DURAS, Gouverneur du Château Trompette, Commandant en Guyenne.

M. CELLIER, Lieutenant de Roy, Commandant.

M. DE SAINT MARTIN, Major.

M. DE SAINT PERE, Ayde-Major & Capitaine des Portes.

FORT SAINTE CROIX, OU DE SAINT LOUIS.

M. DE NAUJAN, Commandant.


GUYENNE trois places.
96e

FORT DE MEDOC.

A cent vingt-deux lieuës de Paris.

FORTERESSE ſituée dans une preſqu'Iſle du nom de Medoc en Guyenne, faiſant partie du Bourdelais ſur la Riviere de Gironde. Ce Pays eſt rempli de Marais qui l'expoſent à de grandes inondations, à 45 deg. 6 min. de lat. & à 16 deg. 48 min. de longit. Cette preſqu'Iſle eſt fort ſablonneuſe, & bien défenduë de tous côtez par les eaux de l'Ocean, dont la pleine Mer eſt à trois heures; il y a dans ce Fort un détachement de la Garniſon de Blaye, qui y paſſe tous les huit jours, lequel Fort n'en eſt qu'à deux lieuës de traverſe de la Riviere de Gironde, au milieu de laquelle il y a une groſſe Tour ronde dans une petite Iſle, pour obſerver le paſſage des Vaiſſeaux qui montent à Bordeaux.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR FORT DE MEDOC.

M. DE LA BOISSIERE, Lieutenant de Roy.

M. DE CASTERA, Major.



V
trois
des pl
sur la
Borde
de, &
Son P
Rivier
ge, le
est très
séparée
Il y a d
Saint R
de Fran
terré e
magne
vingt-lie

OFFIC

VILLE,

M. Le
M. De
M. D
M. De
M. De
Garde des

BLAYE.

A cent vingt lieuës de Paris.

VILLE dans le Bourdelaïs, avec un Port de l'Ocean, dont la pleine mer est à trois heures, & d'un bon commerce; c'est une des plus anciennes Places du Royaume, située sur la Riviere de Gironde, à sept lieuës de Bordeaux, à 45 degrez 7 minutes de latitude, & à 16 degrez 55 minutes de longitude. Son Pays fait partie de la Guyenne, & la Riviere de Gironde, qui a deux lieuës de large, le sépare de celui de Medoc. Sa Citadelle est très-bien fortifiée sur un Rocher, & est séparée de la Ville par une belle Esplanade. Il y a dans cette Ville la belle Abbaye de Saint Romain, où Cherebert, huitiéme Roy de France, & petit fils de Clovis, a été enterré en 570. Roland Neveu de Charlemagne en a été Seigneur en 810. Elle est à vingt-lieuës de Broüage.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE, CITADELLE ET COMTE' DE BLAYE.

M. LE DUC DE S. SIMON, Gouverneur.
M. DE GIRENTON, Lieutenant de Roy.
M. DE ROBIAC, Major.
M. DE LAUNAY, Ayde-Major.
M. DE CAUVIGNY, Capitaine des Portes, Garde des Clefs de la Citadelle.



V
l'Oc
res c
d'un
qui l
large
reté
à 16
Ville
Jacq
taille
la fi
été d
Ville
très-g
trois

OFF

M.
M.
M.
M.

M.

BROÜAGE.

A cent treize lieuës de Paris.

VILLE, & Fort de Chapus, de la Province de Xaintonge au Pays d'Aunis sur l'Ocean, dont la pleine Mer est à trois heures quarante-cinq minutes, fortifiée au milieu d'un grand Marécage, située au bord du Golfe qui lui donne le nom de Port de Mer; il est large, profond, & les Vaisseaux y sont en sûreté, à 45 degrez 51 minutes de latitude, & à 16 degrez 30 minutes de longitude. Cette Ville se nommoit ci-devant Jacqueville par Jacque de Pons son fondateur, après la Bataille de Moncontour en 1569. Charles IX. la fit ensuite fortifier, & ses fortifications ont été depuis augmentées. Il y a autour de cette Ville des Marais salans, d'où l'on tire une très-grande quantité de sel. Cette Place est à trois lieuës de l'Isle d'Oleron.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE DE BROUAGE.

M. LE VICOMTE DE BAUNE, Gouverneur.
M. DE LA CHAUVERIE, Lieutenant de Roy.
M. DE FLORENSOL, Major.
M. DE CAR, Ayde-Major.

FORT DE CHAPUS.

M. DE QUAY, Commandant.


AUNIS
cinq places.
ISLE

ISLE D'OLERON.

A cent seize lieuës de Paris.

CETTE ISLE de la Mer Oceane, est sur les côtes de Xaintonge, au pays d'Aunis, dont la pleine Mer est à trois heures, avec une Forteresse du même nom, située à une lieuë de l'Isle d'Aix, à trois lieuës de l'Isle de Ré, & à deux lieuës de l'embouchure de la Riviere de Charente, à 45 degrez 53 minutes de latitude, & à 16 degrez 24 minutes de longitude; elle a six lieuës de longueur, & deux de largeur, son circuit en a douze; son terrain est bon & fertile; sa Citadelle, qui est située dans la partie Orientale, est bien fortifiée, & défenduë par une bonne Garnison. Cette Isle est à quatre lieuës de Rochefort.

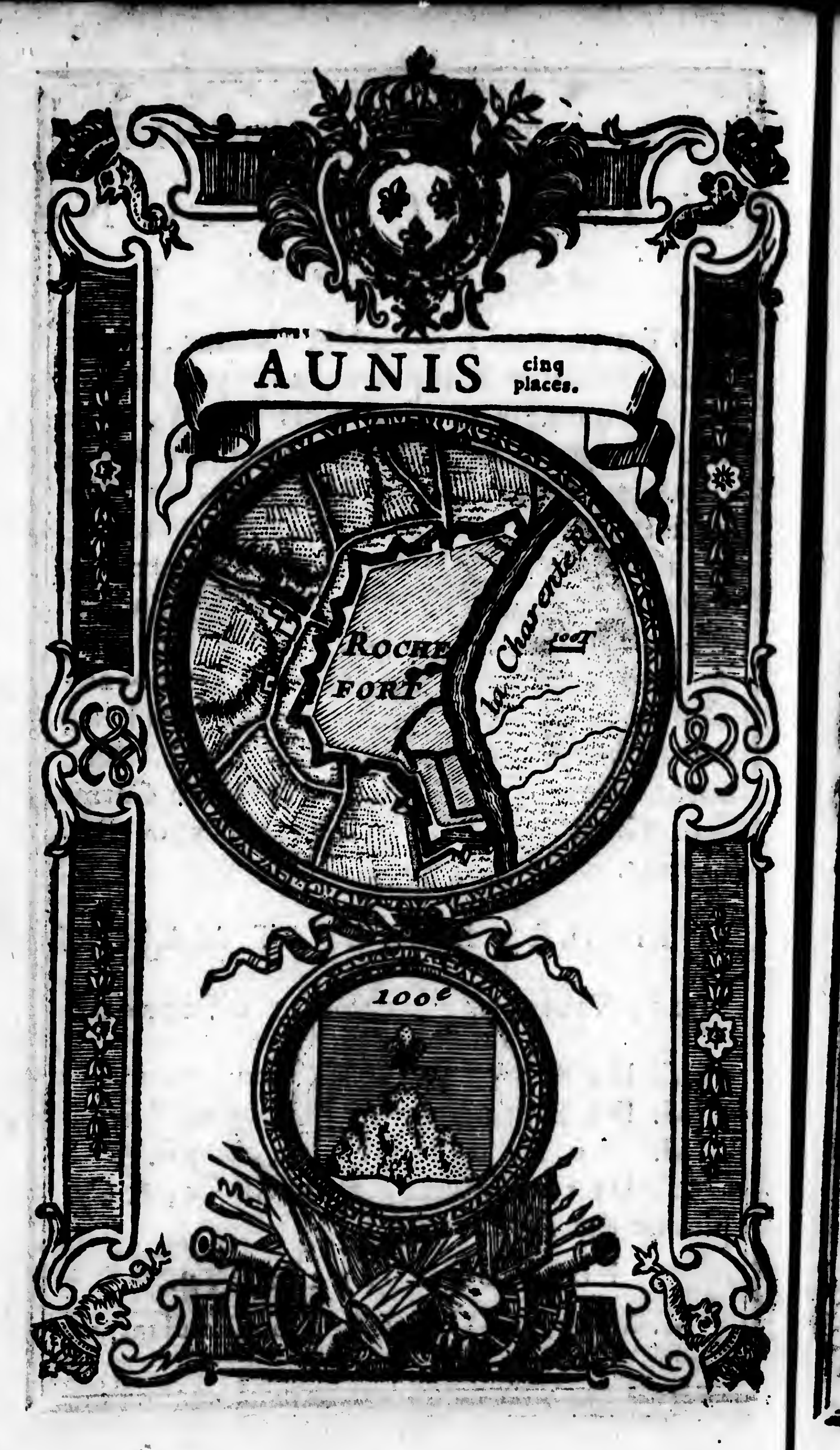
OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

ISLE, VILLE ET CITADELLE D'OLERON.

M. DE CADEVILLE, Gouverneur.
M. DE SANTIS, Lieutenant de Roy.
M. DE LA BUSSIERE, Major.
M. DE LA DEVEZE, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT DE L'ISLE D'AIX.

M. MIREY DE CARVEL, Commandant.



V
consi
des V
à qua
Provi
les cô
de la
minut
nutes
fut ré
Charle
& fort
avec l'
né la m
te Vill
le de l

OFF
VIL

M. D
M. L
nant Gé
M. D
Major.
M. D
& Capit
M. L
nant de
M. D
Vaisseau

FRONTIERE MODERNE.

ROCHEFORT.

A cent douze lieuës de Paris.

VILLE fameuse, dont le Port & l'Arcenal de Mer sont très-commodes, & très-considérables pour le sejour & la construction des Vaisseaux du Roy, la pleine Mer y étant à quatre heures quinze minutes. Elle est de la Province de Xaintonge au Pays d'Aunis sur les côtes de la Mer Oceane, située à l'entrée de la Riviere de Charente, à 45 degrez 57 minutes de latitude, & à 16 degrez 37 minutes de longitude. Cette terre de Rochefort fut réunie au Domaine de la Couronne par Charles V. en 1364. Loüis XIV. a fait bâtir & fortifier cette Ville au mois de Juin 1679, avec l'Arcenal & Magasins du Roy, & a donné la même année de très-beaux Privileges à cette Ville naissante. Elle est à six lieuës de celle de la Rochelle.

OFFICIERS MAJORS DE LA MARINE.

VILLE, ET PORT DE ROCHEFORT.

M. DE MORLAIX, Gouverneur de la Ville.

M. LE COMTE DE LA ROCHEALLART, Lieutenant Général des Armées Navales, Commandant.

M. DE MACNEMARA, Capitaine de Vaisseau, Major.

M. DE BAILLIVEAU, Capitaine de Vaisseau, & Capitaine de Port.

M. LE MARQUIS DE CHAVAGNAC, Lieutenant de Vaisseau, premier Ayde-Major.

M. DE SERIGNY DE LOYRE, Lieutenant de Vaisseau, second Ayde-Major.



LA

V
plein
minu
& fi
& à
fut p
Loüi
dit le
ce l'a
Maill
1649
ne C
de Re

OFF

VIL

M.
M.
M.
M.
M.
M.
des To
Rochel

LA ROCHELLE, CAPITALE.

A cent seize lieuës de Paris.

VILLE très-considérable, & bon Port pour le commerce de l'Océan, dont la pleine Mer est à trois heures quarante-cinq minutes. Elle est Capitale du Pays d'Aunis, & située à 46 degrez 10 minutes de latitude, & à 16 degrez 29 minutes de longitude. Elle fut prise sur les Anglois, & les Rebelles sous Loüis XIII. le 30 Octobre 1628. Loüis VII. dit le Lion, quarante-troisiéme Roy de France l'assiegea, & la prit en 1224; l'Evêché de Maillezais y fut tranferé par Loüis XIV. en 1649, qui fit fortifier cette Ville d'une bonne Citadelle. Elle est à trois lieuës de l'Isle de Ré.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE LA ROCHELLE.

M. LE COMTE DE GACE', Gouverneur.
M. DE CHAMBON, Lieutenant de Roy.
M. DE MARASSE', Major.
M. DE MASCARON, Ayde-Major.
M. DE RAUSIER, Capitaine des Portes.
M. LE COMTE DE GUIRY, Commandant des Tours, Port & Chaîne du Havre de la Rochelle.


AUNIS
cinq places.
ISLE DE RÉ
St Martin

ISLE DE RE'

A cent dix-neuf lieuës de Paris.

CETTE ISLE de Basse Marée est très-fertile, dont la pleine Mer est à trois heures quarante-cinq minutes, située sur la Mer Oceane, & sur la côte Occidentale de France, aux confins de la Province de Poitou, devant la Ville de la Rochelle, & du Gouvernement Général du Pays d'Aunis, à 46 degrez 13 minutes de latitude, & à 16 degrez 12 minutes de longitude, du milieu de l'Isle. Ses trois Places les plus considérables, sont la Ville & le Fort Saint Martin, le Fort de la Prée, residence du Gouverneur, & le Fort de Martrey. Elle a cinq lieuës de long, & une demie lieuë de large; elle appartenoit autrefois aux Vicomtes de Toüars, & fut prise par M. de Turenne le 9 Octobre 1671. Cette Isle est à 24 lieuës de Nantes.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

ISLE ET VILLE DE SAINT MARTIN DE RE'.

M. DE PRINCE', Gouverneur.
M. DE FERNEX, Lieutenant de Roy.
M. ANJORRANT, Major.
M. DE NESLE, Ayde-Major.

CITADELLE DE SAINT MARTIN DE RE'.

M. DU COUDRAY, Lieutenant de Roy.
M. EBRARD DE SAINT SULPICE, Major.
M. DE BACHOU, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT DE LA PRE'E.

M. DE MAUMUSSON, Commandant.


BRETAGNE cinq places.

FRONTIERE ANCIENNE.

NANTES.

A quatre-vingt-dix lieuës de Paris.

VILLE très-importante pour le commerce de France avec l'étranger en tout Pays, dans la Haute-Bretagne, qui a titre de Comté & d'Evêché suffragant de Tours; située sur le bord de la Loire, à 47 degrez 14 minutes de latitude, & à 16 degrez 7 minutes de longitude. C'étoit autrefois la demeure ordinaire des Souverains Ducs de Bretagne, qui y firent bâtir un Château très-fort, & élevé sur le bord de cette Riviere de Loire, flanqué de grosses Tours rondes; Saint Clair en a été le premier Evêque; ce Comté fut réuni à la Bretagne par Noël deuxiéme; son Port sur l'Ocean est très-beau, dont la pleine Mer est à trois heures. Cette grande Ville est à vingt-huit lieuës de Belle-Isle.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE NANTES.

M. LE MARECHAL DUC D'ESTRE'ES, Gouverneur.

M. DE MENOU, Lieutenant de Roy au Château.

M. DE TREZ, Major.

M. DU CLOS, Ayde-Major.

REDON.

M. LE CHEVALIER DE KERMOISAN, Gouverneur.



C
située
min.
Parlen
nomm
& pare
le nom
nom d
elle ap
Renne
mais A
rendre
baye d
contest
qu'en
les IX.
te de R
1573,
nances;
Sa Maj
d'Andel
Belle
est à six
Place pa
deux Co
Palais,
il y a u
y font u
de Sardi
lais à 2
de Belle I
vant cett
a 860 Ha
C'est un
ché. Le p
qu'à cinq
O
M. De S
M. D'A
M. De
M. De

FRONTIERE ANCIENNE.

BELLE ISLE

A cent dix lieües de Paris.

CETTE ISLE sur l'Océan, dont la pleine mer est à une heure trente minutes; est des plus considerables du Royaume, située sur les côtes meridionales de la Bretagne, à 47 dég. 20 min. de lat. & à 14 dég. 26 min. de long. Diocese de Vannes, Parlement de Rennes, & Intendance de Nantes. Les Romains la nommoient Calonesus, Cesar n'en fait pas de mention particuliere & paroît l'avoir confondue avec les autres Isles des environs sous le nom général *d'Insula Venetica*, dans la suite on lui a donné le nom de l'Isle de Gredel, qu'elle a quitté pour celui de Belle Isle; elle appartenoit au Comte de Cornoüaille, Geoffroy Comte de Rennes, s'en rendit maître & la donna à l'Abbaye de Redon, mais Alain fils de Geoffroy la retira des Moines de Redon pour la rendre au Comte de Cornoüaille, qui la donna peu après à l'Abbaye de Quimperlay, ces deux donations ont causé de grandes contestations entre ces deux Abbayes; elles n'ont été assoupies qu'en 1172 par une transaction conclue entre les Moines. Charles IX. soixante-uniéme Roy de France, donna cette Isle au Comte de Retz de la Maison de Gondy, & l'érigea en Marquisat en 1573, elle a depuis passée à M. Fouquet, Sur-Intendant des finances; le Roy, l'a retiré du Marquis de Belle Isle Fouquet, & Sa Majesté lui a donné en échange les Comtez de Vernon & d'Andely, la terre de Longeüil, & le domaine de Beaucaire.

Belle Isle peut avoir six lieües de long sur deux de large. Elle est à six lieües du rivage de la mer, c'est un Gouvernement de Place particulier, avec Etat Major, où il y a environ vingt-deux Compagnies en garnison; ses lieux principaux, sont le Palais, & Bangor, & les Paroisses de Sauzon & de Loémaria; il y a un Gouverneur pour la Citadelle du Palais, les Habitans y font un commerce très-considérable de Sardines, & d'huile de Sardines, & l'on y fabrique des Etamines. La Ville du Palais à 2860 Habitans, cette Place qui est la plus considérable de Belle Isle, a été fortifiée sous le Regne de Louis XIV. Il y a devant cette Ville, une fort belle rade. Et le Bourg de Bangor, a 860 Habitans.

C'est une Isle très-saine, & où les denrées sont à grand marché. Le Port-Louis est sa plus prochaine Ville, qui n'en est qu'à cinq lieües du Pays.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

M. DE S. HYLAIRE, Gouverneur de Belle Isle & de la Citadelle.
M. D'ALBOIN, Lieutenant de Roy.
M. DE CUCHOT, Major.
M. DE SEVERAC, Ayde Major, & Capitaine des Portes.



V
trois
situé
Breta
de, &
de, à
où es
le po
gnie
Franç
Loüis
bien
du Po
Brest.

OFF

M.
Gouve
M.
M.
M.

M.
M.

FRONTIERE ANCIENNE.

PORT-LOUIS.

A cent cinq lieuës de Paris.

VILLE maritime, & Port considérable de l'Ocean, dont la pleine Mer est à trois heures. Elle se nommoit autrefois Blavet, située sur la côte Meridionale de la Province de Bretagne, à 47 degrez 43 minutes de latitude, & à 14 degrez 16 minutes de longitude, à l'embouchure de la Riviere de Blavet; où est le Port de l'Orient, près de cette Ville pour le grand commerce de la Compagnie des Indes; Cette Place fut renduë aux François en 1598 par le Traité de Vervins; Loüis XIII. la fit rebâtir avec une Citadelle bien fortifiée, & lui donna le nouveau nom du Port-Louis. Elle est à vingt-sept lieuës de Brest.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

PORT-LOUIS DE BLAVET.

M. LE MARQUIS DE ROTHELIN, Gouverneur.

M. DE RIQUEBOURG, Lieutenant de Roy.

M. DE VILLENEUVE, Major.

M. DE BONNETON, Capitaine des Portes.

PORT DE L'ORIENT.

M. DE FAYET, Commandant.

M. DU VERNEY, Major.


BRETAGNE cinq places.
BREST
106.e

FRONTIERE ANCIENNE.

BREST.

A cent vingt lieuës de Paris.

VILLE très-considérable de la Basse-Bretagne, & fameux Port de l'Ocean, dont la pleine Mer est à deux heures quarante-cinq minutes; sa Citadelle est bien fortifiée à la moderne construite sous Loüis XIV. dès le 16 Novembre 1687, située à 48 deg. 23 min. de latit. & à 13 degrez 6 minutes de longitude. Sa Baye est une des plus belles & des plus fortes de l'Europe; sont entrée qu'on appelle le Goulet, est très-difficile à cause de Minous, des Fillettes & du Mingant, qui sont des Rochers cachez de haute marée. Elle a un fameux Arcenal de Mer pour la construction des Vaisseaux du Roy qui y sont en sûreté, & en grand nombre; Cette belle Ville est séparée par la Riviere de Landerneau qui y fait son embouchure, & la rend beaucoup commerçante, dans tous ses environs. Elle est à quarante-une lieuës de Saint Malo.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE BREST, ET ISLE D'OISANT.

M. LE MARQUIS DE CHASERON, Gouverneur.
M. DU DOIGNON, Commandant des Ville & Château.
M. DE CEINTRE', Lieutenant de Roy.
M. DE FONTAINE LONGRAY, Major.
M. DE BEAUREVOIR, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

FORT ET CHATEAU DU TORRO.

M. LE MARQUIS DE GOESBRIANT, Gouverneur.



V
res ,
dans
ferm
48 d
minu
ne A
Quila
VII.
un de
que ,
hardis
ment
le 26
de Ch

OI

VILLE

M. I
Gouver
M. I
M.
M.

FRONTIERE ANCIENNE.

SAINT-MALO.

A quatre-vingt lieuës de Paris.

VILLE, Château, & bon Port de l'Ocean, dont la pleine Mer est à six heures, sur les côtes de la Haute-Bretagne, située dans l'Isle de Saint Aaron, jointe à la Terre ferme par une grande Chaussée qui y conduit, à 48 deg. 40 min. de latit., & à 15 degrez 29 minutes de longitude; ce n'étoit autrefois qu'une Abbaye d'hommes lorsque l'Evêché de Quiladet y fut transferé en 1172, sous Loüis VII. Roy de France; cette Ville est à présent un des plus fameux Ports de la Mer Britannique, & ses Habitans sont estimez des plus hardis sur Mer. Les Anglois y firent inutilement jouer leur Machine infernale de la Mer le 26 Novembre 1693. Elle est à trente lieuës de Cherbourg.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE SAINT-MALO, ET FORTS DES ENVIRONS.

M. LE COMTE DE BOZEN D'HAUTEFORT, Gouverneur.

M. DE VOBAREL, Lieutenant de Roy.

M. DU COUDRAY, Major du Château.

M. DE LOZIER, Ayde-Major.



V
Mer
à l'ex
Hog
& à
dée
glete
les V
ſidéra
fit bâ
Cette
en 13
les Fr
ſous l
ficatio
raſées
lieues

OFFI

VI

M.
Gouver

M.
Lieuten

FRONTIERE ANCIENNE.

CHERBOURG.

A quatre-vingt-quatre lieuës de Paris.

VILLE Franche, & bon Port de la Mer Britannique en Normandie, dont la pleine Mer est à sept heures trente minutes, située à l'extrêmité du Cottentin, près le Cap de la Hogue, à 49 degrez 38 minutes de latitude, & à 16 degrez 5 minutes de longitude; fondée par Julius Cesar quand il conquit l'Angleterre; ce fut la derniere Ville que Charles VII. ôta aux Anglois. Elle étoit déja considérable en 1050. L'Imperatrice Matilde y fit bâtir la belle Abbaye du Vœu en 1145. Cette Ville resista à Edouard Roy d'Angleterre en 1346. Elle fut prise & son Château par les François sur les Anglois le 12 Août 1450, sous le même Roy Charles VII. & ses fortifications telles que son présent Plan, furent rasées en 1689 sous Loüis XIV. Elle est à 23 lieuës de Caën.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET PORT DE CHERBOURG.

M. LE DUC DE VALENTINOIS, Gouverneur.

M. LE MARQUIS DE FONTENAY, Lieutenant de Roy.


NORMANDIE quatre places.
CAEN
Odon R.
Orne
109.e

CAEN, CAPITALE.

A cinquante-six lieuës de Paris.

VILLE considérable, Capitale de la Basse-Normandie, située dans une belle campagne, sur la Riviere d'Orne, à trois lieuës de la Mer Oceane, à 49 degrez 11 minutes de latitude, & à 17 degrez 17 minutes de longitude. Les Murailles de la Ville sont défenduës de leurs fossez remplis d'eau. Son Château est d'une assiette très-forte, étant élevé sur le Roc escarpé, & flanqué de quatre grosses Tours rondes, avec un Donjon. Cette Ville fut fortifiée sous François I. par François de Silly son Gouverneur. Elle est d'un grand commerce par Terre & par Mer; il y a une Université fameuse du Diocèse de Bayeux. Cette Place est à dix-sept lieuës du Havre de Grace.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CHATEAU DE CAEN.

M. LE MARECHAL DE COIGNY, Gouverneur.

M. DE MATHAN, Lieutenant de Roy.

M. DE VILLETTE, Major.

M. FRECAN, Capitaine des Portes.



H

C
dont
en ſu
belle
viere
à 49
grez
le Ro
bien f
de la
ſe vo
conſid
inutile
Juille

O

M.
Génér
M.
l'étend
M.
Ville
M.
tadelle
M.
la Vill
M. D
M. C

M. D

FRONTIERE ANCIENNE.

HAVRE DE GRACE.

A quarante-huit lieuës de Paris.

CEtte Ville est une des plus fortes de l'Europe, & son Port un des plus fameux, dont la pleine Mer est à neuf heures, où sont en sureté les Vaisseaux du Roy, avec une très-belle Citadelle, située à l'embouchure de la Riviere de Seine au Pays de Caux en Normandie, à 49 degrez 31 minutes de latitude, & à 17 degrez 50 minutes de longitude. Elle a été bâtie par le Roy François I. en 1509, & depuis elle a été bien fortifiée, ce qui défend l'entrée de la Seine, de la Mer Oceane, ou Manche, en l'état qu'elle se voit aujourd'hui, avec un Arcenal de Mer considérable. Cette Place fut bombardée, mais inutilement, par la Flotte ennemie les 27 & 28 Juillet 1694. Elle est à dix-huit lieuës de Dieppe.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

Ville et Citadelle du Havre.

M. Le Duc de Saint Aignan, Gouverneur Général.

M. De Ricouard, Lieutenant de Roy dans l'étenduë du Gouvernement.

M. De Beauvoir, Lieutenant de Roy de la Ville & Citadelle.

M. De Charney, Major de la Ville & Citadelle.

M. De Chantoiseau, Ayde-Major de la Ville.

M. De Seignoret, Ayde-Major de la Citadelle.

M. Guyon, Capitaine des Portes de la Ville.

Tour du Havre.

M. De Varennes Gaulin, Commandant.


NORMANDIE
quatre places.
Dieppe

FRONTIERE ANCIENNE.

DIEPPE.

A quarante-une lieuës de Paris.

VILLE de Normandie & Citadelle forte, avec un bon Port de l'Ocean, ou Manche, dont la pleine Mer est à dix heures trente minutes, située au Pays de Caux à douze lieuës de Roüen sur la Riviere d'Arques, à 49 degrez 56 minutes de latitude, & à 18 degrez 47 minutes de longitude, le Fort de Polet est dans l'un de ses Fauxbourgs fortifié au pied de cette Riviere. Cette Ville est d'un grand commerce de Marée, & fut bombardée avec peu de succès par les Anglois les 22 & 23 Juillet 1694. Elle a été rebâtie à neuf, très-réguliere, sous Louis XIV. après la Paix de Riswic de 1697.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR.

VILLE ET CITADELLE DE DIEPPE, ET FORT DE POLET.

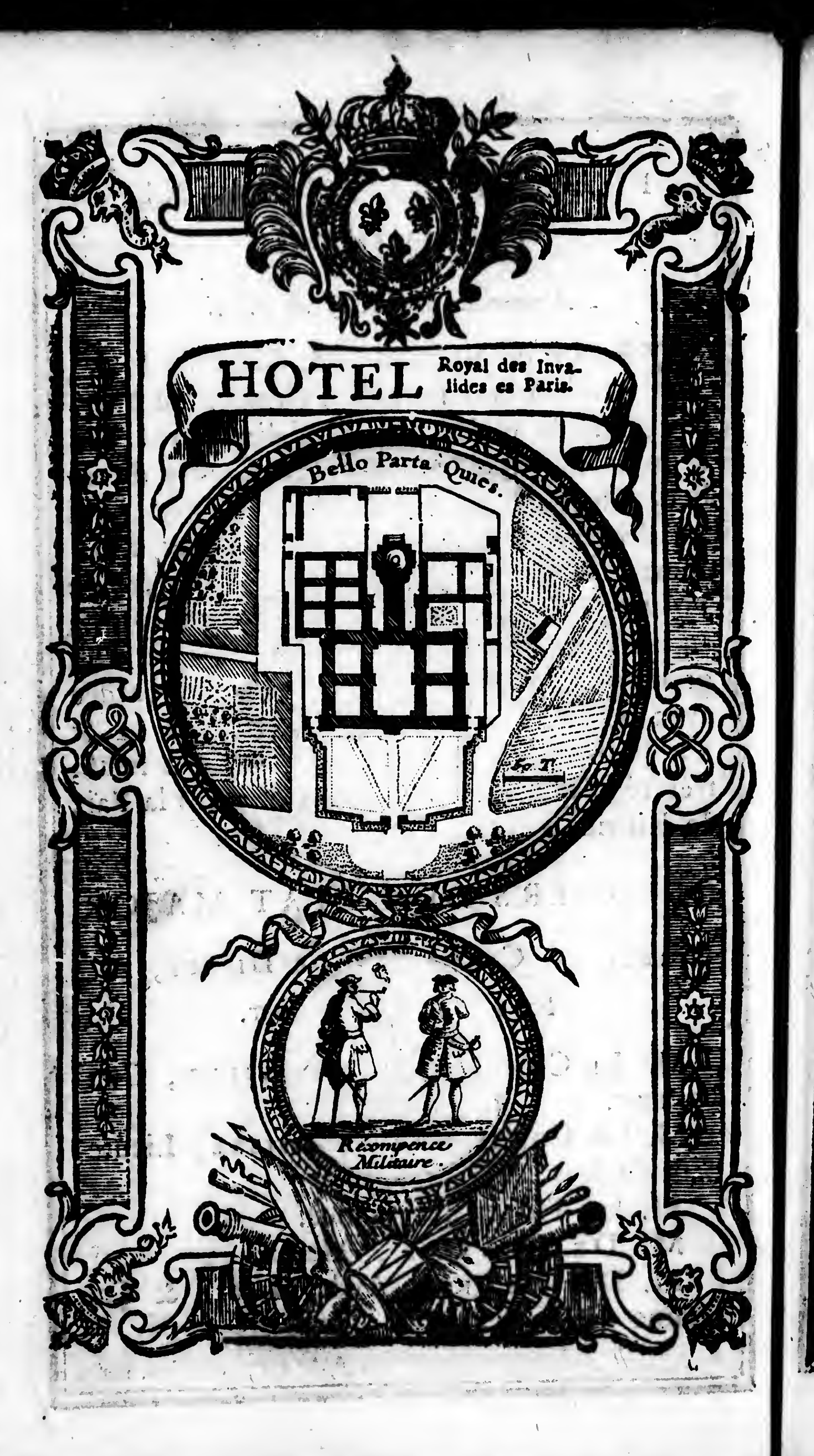
M. LE COMTE DE MANNEVILLE, Gouverneur.

M. LE COMTE DE LA BOISSIERE, Lieutenant de Roy.

M. son Fils en survivance.

M. DE BELVAL, Major.

M. DE LEARD, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.


HOTEL
Royal des Invalides en Paris.
Bello Parta Quies.
Recompence Militaire.

A PARIS.

HÔTEL ROYAL

Des Officiers et Soldats Invalides.

Cet Hôtel, qui est un des plus beaux Monumens de la liberalité, & de la magnificence de Louis XIV. fut établi par son Edit du mois d'Avril 1674, au-dessous de Paris, sur une élévation à 380 toises de la Riviere de Seine. En faveur des Officiers, Soldats, Cavaliers & Dragons estropiez à la guerre, & hors d'état de servir. Ils y sont logez, nourris & entretenus de toutes choses le reste de leur vie, jusqu'au nombre de quatre mille hommes de sa fondation, tant Officiers que Soldats, qui y séjournent ordinairement, & le surplus des Officiers & Soldats Invalides moins infirmes, est partagé successivement par Compagnie pour le service du Roy, dans les Villes, Citadelles, Forts, & Châteaux des frontieres du Royaume. Son premier revenu est de 4 deniers pour livre, prélevez sur tout ce qui se paye pour les troupes du Roy, & l'excedent de ce revenu, est destiné aux Pensions des Chevaliers Militaires de S. Louis, depuis 200 livres jusquà 800 livres, & aux gratifications des Officiers; le second revenu sont les Pensions que les Abbayes & Prieurez d'hommes à la nomination de S. M. sont obligez de payer pour les Oblats. Il y a un Etat Major, & l'on y fait la garde journellement.

Les premiers Officiers & Soldats Invalides y ont été reçus dès l'an 1670, de sa fondation, sous la direction de M. de Louvois, Ministre & Secretaire d'Etat de la guerre, Premier Directeur & Administrateur General; puis ont été Messieurs de Courtanveaux, de Barbezieux, de Chamillard, de Voisin; le Conseil de la guerre, Messieurs de S. Contest, le Blanc, de Breteüil, le Blanc, & à present M. Baüyn d'Angervilliers, nommé par le Roy le 23 May 1728; & avant l'an 1670, les Officiers & Soldats Invalides étoient anciennement partagez par Oblats ou Religieux laïs, dans les Abbayes d'hommes de fondation Royale, dont nos Rois s'étoient reservez le droit d'y placer des Officiers & Soldats estropiez au service de terre.

Les premiers fondemens de cet Hôtel Royal furent jettez en 1670, il fut achevé de bâtir en 1676. M. Dormoy en a été premier Gouverneur Commandant en 1670, puis Mrs de S. Martin, en 1678, des Roches, en 1696, de Boiveau, en 1705, le Comte de Beaujeu, en 1728, & à present M. le Chevalier de Gages, depuis 1730.

OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR DE L'HOSTEL R.

M. le Chevalier de GANGES, Gouverneur, Commandant, le premier Juin 1730.

M. le Chevalier de S. André-Marnais, Maréchal de Camp, Lieutenant de Roy, le même jour.

M. de Varenne, Major.

M. de S. Martin, Premier Ayde-Major.

M. de Beauchene, second Ayde-Major.

M. de S. Felix, troisiéme Ayde-Major.

M. BERTHELOT DE DUCHY, Directeur & Intendant.

Service du dedans de l'Hôtel Royal des Invalides.

TRESORIERS GENERAUX & Payeurs des Invalides.

M. Perichon, ancien.

M. le Riche, alternatif.

M. Pelletier, Secretaire Garde des Archives.

M. Mazele, Controlleur.

M. Michon, sous-Inspecteur.

M. de Beauregard, Prevôt, & Commissaire d'Artillerie de l'Hôtel, avec six Archers.

M. Maloët, Medecin.

M. Boucaut, Chirurg. Major.

M. d'Armena, Chirurgien Ayde-Major, & M. Guyon, Apotiquaire, gagnant Maîtrise.

Plus un Capitaine des Portes & cinq Portiers, avec vingt Prêtres Aumôniers-Religieux du Couvent de S. Lazare à Paris, & quatre Freres servans pour le Service Divin, attachez à l'Eglise de l'Hôtel Royal, qui est un chef-d'œuvre de l'Art par son grand ordre & sa magnificence, avec quarante Sœurs de la Charité pour le service des Infirmeries des Officiers & Soldats de l'Hôtel.

Garde de l'Hôtel Royal à Paris.

Vingt-cinq Compagnies pour la garde ordinaire, à un Capitaine, un Lieutenant, & vingt-cinq hommes par Compagnie, & six Tambours qui roulent ensemble sur le pied de cinq Compagnies qui montent chaque jour la garde à l'Hôtel Royal, font cinquante Officiers, 625 Soldats, compris 50 Sergens & six Tambours.

Il y a aussi une Compagnie de bas Officiers pour la garde ordinaire, composée d'un Capitaine, d'un Lieutenant, & de 60 hommes compris trois Sergens & deux Tambours.

LE ROY a établi une Ecole de Trompette dans l'Hôtel Royal des Invalides par son Ordonnance du premier Juin 1731, composée d'un Maître de Trompette & d'un Ayde pour instruire vingt Cavaliers, qui y sont envoyez successivement à la fois, & pris dans les Regimens de la Cavalerie Legere pour en fournir les Compagnies : Ils sont logez & nourris audit Hôtel Royal, & ont deux sols par jour pour leur entretien, outre leur solde ordinaire.

Le Sieur Petitot, ci-devant Secretaire du Gouvernement de Lyon, ayant inventé & remis à Monseigneur d'Angervilliers, en 1733, un Projet pour donner des eaux en abondance à l'Hôtel Royal des Invalides, tant pour l'usage ordinaire, que pour la propreté; vient de finir au mois de Janvier 1736, une machine qui éleve journellement trois mille muids d'eau à 72 pieds d'hauteur du fond d'un puit qui communique à la Riviere de Seine, lequel est inépuisable, & procure de grands avantages à l'Hôtel Royal des Invalides.

AUGMENTATION.

SUITE DES VILLES INTERIEURES DU ROYAUME, & autres Places de Guerre.

Noms & qualitez des Gouverneurs, Lieutenans Généraux, & Lieutenans de Roy des Provinces, & des Intendans Commissaires du Roy dans les Généralitez, &c. avec les Officiers des Etats Majors, & Commandans en général des autres Villes, Forts & Châteaux du Royaume, dont les Plans ne sont point ici executez, distinguez par ordre des Départemens, & composez de même que les précedentes Places; ensemble les Officiers Généraux & Principaux Commandans pour le Roy dans la Nouvelle France ou Amerique Septentrionale & Méridionale.

AU PREMIER JUILLET 1736.

PARIS, VILLE, PREVÔTE' ET VICOMTE'.

P.^er *Gouvernement Général.*

M. le Duc DE TRESMES, Gouverneur & Lieutenant Général, & en survivance M. le Duc DE GESVRES, son fils aîné.

M. le Marquis de Bretonvilliers, Lieutenant de Roy dans l'étendue du Gouvernement de Paris.

CHATEAU DE VINCENNES.

M. le Marquis du Châtelet, Capitaine-Gouverneur.

M. de S. Sauveur, Lieutenant de Roy, avec une Compagnie Franche de Fusiliers, pour la garde du Château de Vincennes, composée d'un Capitaine, M. le Marquis du Châtelet.
d'un Lieutenant, M.
d'un Enseigne, M.
& de soixante-dix Soldats, compris trois Sergens & un Tambour, avec un Drapeau.

CHATEAU DE LA BASTILLE.

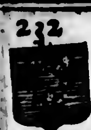
M. Jourdan de Launay, Capitaine-Gouverneur.

M. Jourdan de Lompré, Lieutenant au Gouvernement, avec une Compagnie pour la garde du Château de la Bastille, composée d'un Capitaine, M. Jourdan de Launay, d'un Lieutenant, M. de Beauval, & de soixante hommes de guerre à pied François, y compris trois Sergens & un Tambour, avec un Drapeau.

CHATEAU DE LA TOURNELLE A PARIS.

M. Menard, Capitaine-Gouverneur; avec un Brigadier & 8 Gardes, faisant corps de la Marine des Galeres du Roy.

M. DE HARLAY DE CELY, Conseiller d'Etat, Intendant de la Généralité de Paris.



2e. ISLE DE FRANCE.

Premier Grand Gouvernement Général.

M. le Comte D'EVREUX, Gouverneur Général.
M. le Comte de Buron, Lieutenant Général.
M. d'Elvémont, Lieutenant Général au Vexin François.
M. le Duc de Bouflers, Lieutenant de Roy au Beauvoisis.
M. le Baron de Bruis, Lieutenant de Roy au Noyonnois, Valois, Soissonnois & Laonnois.
M. le Marquis de Blaru, Lieutenant de Roy, au reste de l'Isle de France, à la gauche de la Seine.

GOUVERNEMENS.

M. le Duc de BOUFLERS, Gouverneur & Grand Bailli de Beauvais.
M. le Comte de Thurin, Gouverneur de Clermont.
M. Didier, Major.
M. de la Chevalleraye, Gouverneur de Beaumont.
M. le Duc de S. Simon, Gouverneur de Pont Ste Maixance.
M. le Duc de Rufec, son fils en survivance.
M. le Comte d'Evreux, Gouverneur & Grand Bailli de Noyon.
M. Caron, Lieut. de Roy.
M. de Launoy, Major.
M. le Duc d'Humieres, Gouverneur & Grand Bailli de Chauny.
M. le Maréchal d'Etrées, Gouverneur de Coucy-le-Château.
M. de Brochart, Lieutenant de Roy.
M. de Villemont, Major.
M. le Marquis de Charny, Châtelain de Coucy.
M. le Duc d'Humieres, Gouverneur de Compiegne.
M. le Marquis de Malecis, Lieutenant de Roy,
M. de Gaya, Major.
M. le Duc de Tresmes, Grand Bailli du Valois, & Gouverneur de Crespy.
M. de Prémont, Major.
M. le Duc de S. Simon, Gouverneur, & Grand Bailli de Senlis.
M. le Duc de Rufec, son fils en survivance,
M. de Léautaud, Major.
M. de Lucé, Grand Bailli du Soissonnois.
M. le Comte d'Evreux, Gouverneur de Soissons,
M. le Chevalier de Mauroy, Lieutenant de Roy, & M. de Montsivry en survivance.
M. de Sucy, Major.
M. le Comte d'Evreux, Gouverneur de Laôn.
M. de Livergny, Lieutenant de Roy.
M. d'Hermival, Major.
M. de Martigny, Capitaine des Portes.
M. Châtelain, & Garde de la Tour de Laôn.
M. de Barneville, Gouver-

neur de Brie comte Robert.

M. de la Riotterie, Gouverneur & Grand Bailli de Melun.

M. le Marquis de Rumond, Gouverneur & Grand Bailli de Nemours.

M. Capitaine du Château de Nemours.

M. le Chevalier d'Esclusel-le, Gouverneur de Dreux.

M. le Comte d'Harville, Lieutenant General de Hurepoix, en Beauce.

M. le Comte de Courson, Gouverneur & Grand Bailli d'Epée de Limours.

Dourdan, S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans.

M. le Comte des Barres, Gouverneur d'Estampes, M. le Marquis des Barres, son fils en survivance.

M. Gouverneur de la Ferté Alais.

M. le Maréchal de Montmorency, Gouverneur de Mante, & pays Mantois.

M. de la Chenaye, Gouverneur de Meulan.

M. Grand Bailli, & Gouverneur de Montfort-Lamaury.

M. Gouverneur d'Houdan.

M. Grand Bailli & Gouverneur de Château-neu en Thimerais.

M. Chaumont de la Galaisiere, Intendant de la Généralité de Soissons.

3e. PICARDIE ET ARTOIS.

Deuxiéme Grand Gouvernement Général.

M. le Duc d'Elbeuf, Gouverneur Général.

M. le Prince Charles de Lorraine, en survivance.

M. le Duc de Charost, Lieut. Général de la basse Picardie.

M. le Duc de Bethune, son fils, en survivance.

M. le Comte de Solre, Lieutenant Général de la haute Picardie, dit le pays de Santerre.

M. le Prince d'Isenghien, Lieutenant Général en Artois

M. le Marquis d'Houdetot, Lieutenant de Roy au pays Boulonnois, & pays reconquis.

M. le Marquis de Vauchel, Lieutenant de Roy, au pays de Ponthieu, Bailliages d'Amiens & d'Abbeville.

M. Lieutenant de Roy, au pays de Vermandois & de Thierache.

M. le Marquis d'Avarey, Lieutenant de Roy, au pays de Santerre, Mondidier & Roye, Grand Bailli de Peronne.

M. du Geneſt du Repaire, Lieutenant de Roy, en Artois, où sont Arras & Bapaume.

M. le Marquis de Courtebourne, Lieutenant de Roy en Artois, où sont S. Omer & Aire.

GOUVERNEMENS.

M. de Galoubie, Gouverneur du Pont de Remy.

M. Dufey, Major.

M. le Chevalier de Valory, Gouverneur de Rüe.

M. le Marquis de Gamaches, Seigneur, Vicomte avoüé, & Gouverneur de S. Valery.

M. le Marquis d'Harville, Gouverneur de Roye.

M. de Neuvillet, Lieutenant de Roy.

M. Milon d'Abemont, Gouverneur de Mondidier.

M. le Marquis de Meuse, Gouverneur de Ribemont.

M. le Chevalier de Bremont, Lieutenant de Roy.

M. le Chevalier de Mesnin, Gouverneur de Marle.

M. Dansel, Lieut. de Roy.

M. de Risancourt, Grand Bailli de Marle.

BOULONNOIS. 4.

Gouvernement Général indépendant de celui de Picardie.

M. le Duc d'Humieres, Gouverneur général, & de Monthulin.

M. Lieut. de Roy.

M. des Landes, Major.

M. Robert, Ayde-Major.

M. Glabault, Capitaine des Portes.

M. le Duc d'Humieres, Gouverneur d'Estaples.

M. du Fretoy, Gouverneur du Crotoy.

M. de Campagne, Sénéchal du Boulonnois.

M. CHAUVELIN, Intendant de la Généralité d'Amiens & Artois.

---

5. CHAMPAGNE ET BRIE.

Troisiéme Grand Gouvernement Général.

M. le Prince de ROHAN-SOUBISE, Gouverneur Général.

M. le Bascle Marquis d'Argenteüil, Lieutenant Général aux Bailliages de Troyes, Châlons, &c.

M. le Comte de Gisaucourt, Lieutenant de Roy.

M. De Joyeuse Comte de Grandpré, Lieutenant Général au Bailliage de Reims, &c.

M. le Chevalier de S. Clair, Lieutenant de Roy.

M. le Comte de Choiseul, Lieutenant Général au Département de Langres, &c.

M. de Vauréal, Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de Segur, Lieutenant Général aux Bailliages de Meaux, Provins & Château-Thierry.

M. le Comte de Segur, son fils, en survivance.

M. le Marquis de Chemoise, Lieutenant de Roy.

La qualité de Sénéchal hereditaire de Champagne, est attachée à la Terre de Joinville.

Celle de Sénéchal hereditaire de Reims, à la Terre du Marquisat de Thusy.

Et celle de Sénéchal de Château-Thierry, est attachée à ce Duché.

M. de Boliard, Grand Bailli de Meaux.

M. de Mégrigny, Comte d'Aunay, Grand Bailli de Troyes.

M. le Duc de Boüillon, Grand Bailli de Château-Thierry.

M. de Vinay de Noyers, Grand Bailli de Châlons.

M. d'Espagneul de Villette, Grand Bailli de Vermandois, qui comprend Reims & Laôn.

M. de Villelongue, Grand Bailli de Rethel.

M. le Marquis de Villaine, Grand Bailli de Vitry.

GOUVERNEMENS.

M. le Chevalier de Ricoüart, Gouverneur de Donchery.

M. le Baron de l'Hourses de Beauregard, Gouverneur de Rethel Mazarini.

M. le Chevalier de Bougard, Commandant à Carignan.

M. de Sallabery de Benneville, Gouverneur à Château Porcien.

M. le Comte de l'Héry, Capitaine des Portes à Reims.

M. de Radoüay, Gouverneur de Fismes.

M. Le Chevalier de Saint Pau, Gouverneur de Sainte-Menehoud.

M. de la Geriniere Lieutenant de Roy.

M. Clozier, Major.

M. le Marquis de Villaine, Gouverneur de Vitry.

M. de Saint Mars, Sergent Major.

M. le Marquis de Casteja, Gouverneur de Saint Dizier.

M. Aymier, Lieut. de Roy.

M. Gouverneur de Joinville.

M. de Villars, Gouverneur de Bar-sur-Aube.

M. le Marquis de Renel, Gouverneur de Chaumont en Bassigny.

M. le Comte de Pezeux, Gouverneur & Grand Bailly de Langres.

M. le Marquis de Pezeux, son fils en survivance.

M. de Suzemont, Gouverneur de Vassy.

M. le Marquis de Sillery, Gouverneur d'Epernay.

M. Vinay de Tincourt, Lieutenant de Roy.

M. de Charmont, Gouverneur de Châlons.

M. le Básele Marquis d'Argenteüil, Gouverneur de Troyes.

M. le Marquis des Granges, Grand Bailly & Gouverneur de Sens.

M. Le Comte de Croissy, Gouverneur de Crecy.

M. de Beleme, Lieutenant de Roy.

M. Gouverneur de Dammartin.

M. le Duc de Boüillon, Gouver. de Château Thierry.

M. le Marquis de Pleurre, Gouverneur de Sezanne.

M. le Marquis de Ville-Gagnon, Gouverneur de Provins.

M. Gouverneur de Monterreau, Fautyonne.

M. Gouverneur de Pons-sur-Yonne.

M. de Bulquieuville, Gouvernenr de Vaucouleur.

M. le PELETIER DE BEAUPRE', Intendant de la Généralité de Châlons.



4. BOURGOGNE DUCHE'.

Quatriéme Grand Gouvernement Général.

Monseigneur le Duc de BOURBON, Gouverneur Général, & Grand Sénéchal héréditaire de Bourgogne.

M. de Saulx, Comte de Tavannes, Lieutenant Général aux Baillages de Dijon, Auxonne, Châtillon, & Bar-sur-Seine.

M le Comte d'Auvillars, Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de Beringhen, Lieutenant Général de la Ville & du Baillage de Châlons.

M. de Feyllans, Baron de Mantonaye, Lieutenant de Roy.

M. de Saulx, Vicomte de Tavannes, Lieutenant Général de la Ville & Baillage de Macon, & Comté de Charollois.

M. de la Vernette, Lieutenant de Roy.

M. de Saulx, Comte de Tavannes, Lieutenant Général d'Autunois, d'Auxois & d'Auxerrois.

M. Comeau de Créancé, Lieutenant de Roy.

M. le Comte de Choin, Lieutenant Général du Charollois.

M. le Comte de Fauttieres, Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de Laffay, Lieutenant Général, & Sénéchal de Bresse, Bugey, Valromey, & Gez.

M. Joly de Choin, Lieutenant de Roy.

GOUVERNEMENS.

Monseigneur le Duc de BOURBON, Gouverneur de la Ville & Château de Dijon.

M. le Comte de Tavannes, Grand Bailly.

M. Des Granges, Lieutenant de Roy, Commandant au Château.

M. de Champrenault, Major.

Monseigneur le Duc de Bourbon, Gouverneur de S. Jean de Laune.

Monseigneur

Monſeigneur le Duc de Bourbon, Gouverneur de Sevre, ou Bellegarde.

M. le Comte de la Feüillée, Gouverneur de Châtillon, & de Chaumont.

M. le Comte de la Madelaine Ragni, Grand Bailly de Chaumont.

M. de la Montagne, Grand Bailly de Châtillon ſur Seine

M. le Vicomte de Tavannes, Gouverneur de Macon.

M. de Rambuteau, Lieutenant de Roy.

M. des Bois, grand Bailli.

M. le Marquis d'Entragues, Gouverneur de la Tour du Pont de Mâcon en Breſſe.

M. le Marquis de Châteaugay, Gouverneur de Taland.

M. Comeau de Créancé, Gouverneur de Nuis.

M. le Marquis de Varax, Gouverneur de Beaune.

M. de Terreneuve, Major.

M. de Vienne, grand Bailli de Bar-ſur-Seine.

M. de Vienne de Bouſerolle, Capitaine de la Ville & Château de Bar-ſur-Seine.

M. le Marquis de Rougemont, grand Bailli de Bugey, & Valromey.

M de Malmont de Sainte-Colombe, Gouverneur de la Montagne.

M. le Marquis de Lambert, Gouverneur d'Auxerre.

M. le Comte de Courſon, grand Bailli d'Auxerrois.

M. de Morey de Chanligny, Gouverneur de Vezelay.

M. de la Tournelle, Gouverneur de Crévan.

M. le Marquis du Châtelet-Cirey, grand Bailly & Gouverneur de Semur en Auxois.

M. de Chartriere de Briere, Lieuteuant de Roy de Semur.

M. le Chevalier d'Hauteüil, Gouverneur d'Avalon.

M. le Marquis d'Aligny, Gouverneur d'Autun.

M. de Montagu, Capitaine du Château.

M. de Dracy Grancy, grand Bailli d'Autun.

M. le Marquis de Prie, Gouverneur de Bourbon-Lancy.

M. de Romilly, grand Bailly.

M. Joly de Langes, Grand Bailly du Comté de Charollois.

M. le Comte de Chouin, Gouverneur de Bourg en Breſſe.

M. Tardy de la Perouze, Lieutenant de Roy.

M. de Richebourg, Gouverneur du Pont d'Ains.

M. de la Rochefoucaud de Gondras, Gouverneur du Pont de Veſſe en Breſſe.

M. le Comte de Thurin, Gouverneur de Monthuel en Breſſé.

M. Damas, Marquis d'Antigny, Gouverneur de la Souveraineté de Dombes, ſous

Monseigneur le Prince de Dombes.

M. Tenarre de Montmain, Gouverneur de Seissel.

M. de Saint-Apolinat de Fonsavine, grand Bailly de Bellay

M. le Chevalier de Faissans, Gouverneur de Châtillon-lès-Dombes.

M. Binet, Lieutenant de Roy.

M. Renaut, Gonverneur du Pont de Chanas & Lavours.

Le Prieur des Chartreux & ses Religieux, Gouverneur de la Place de Pierre-Châtel, dans le Bugey, par Provisions du Roy Louis XIII. du 22 Decembre 1641. & choisissent un Officier de Guerre pour les fonctions militaires.

M. le Marquis de Blanchefort, Gouverneur de Gex.

M. des Brosses, grand Bailly de Gex.

M. de Sonhé, Gouverneur de Flavigny.

M.   grand Bailly de Châlons.

M. DE LA BRIFFE, Conseiller d'Etat, Intendant de la Généralité de Bourgogne.



5e. DAUPHINÉ.

Cinquiéme Grand Gouvernement Général.

Monseigneur LE DUC D'ORLEANS, Premier Prince du Sang, Gouverneur Général.

M. le Marquis de Sassenage, Lieutenant Général, & grand Sénéchal.

M. le Comte de Cambis, de Velleron, Commandant dans la Province.

M. le Marquis de Virieu, Lieutenant de Roy, au Bailliage de Grenoble & de Briançon.

M. de Morges, Comte de Vantavon, Lieutenant de Roy aux Bailliages d'Embrun & de Gap.

M.   Lieutenant de Roy aux Bailliages de Vienne & de Saint-Marcellin.

M. le Marquis de Chabrillant, Lieutenant de Roy, aux Pays de Valentinois, & Diois de Saint-Pol.

M. le Comte de Maugiron, grand Bailly de Gresivaudan, ou de Grenoble & du Viennois.

M. le Maréchal du Bourg, grand Bailly de Diois & du Valentinois.

M. le Marquis de Montsuron, Comte de Ribiès, grand Bailly des Montagnes de Briançon, &c.



M. de Beins de Visaucourt, Sergent de Bataille de la Province de Dauphiné.

GOUVERNEMENS.

M. le Chevalier de S. André, des Gardes du Roy, Gouverneur de Vienne.

M. de Quinson, Lieutenant de Roy.

M. Carlin, Major.

M. du Perron, Gouverneur de Saint-Marcellin.

M. le Marquis de Merieu, Gouverneur de Romans.

M. de Villeneuve, Commandant au Pont de Beauvoisin.

M. le Marquis de Gouvernet Sénéchal de Valentinois & Diois.

M. le Chevalier de Marcieu, Gouverneur de la Ville & Château de Valence.

M. de Saint-Genas, Lieutenant de Roy.

M. Coston, Major.

M. le Marquis de Vacheres-Gramont, Gouverneur de la Ville de Crest.

M. de Boffin d'Argenson, Gouverneur de Gap.

M. de la Viorne, Major.

M. le Chevalier de Gouvernet, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Montlimart.

M. de Chabrillam, Lieutenant de Roy.

M. de Presles, fils, Major.

M. le Chevalier du Fort, Gouverneur de Pierrelatte, à la nomination de Monseigneur le Prince de Conty.

M. le Marquis de la Charce, Gouverneur de la Ville de Nyons.

M. le Chevalier de Saint-André de Marnais, Gouverneur de Die.

M. d'Allier, Major.

M. le Marquis de Conches, Gouverneur du Château de Queyras.

M. de Sombremard, Commandant.

M. le Camus, Marquis de Montaudier, Gouverneur de Mevoüillon.

M. le Chevalier de Montaudier, Lieutenant de Roy.

M. le Duc d'Hostun, Gouverneur de la Ville de Tallard.

M. DE FONTANIEU, Intendant de la Généralité de Grenoble.



6e. PROVENCE.

Sixiéme Grand Gouvernement Général.

M. le Duc DE VILLARS, Gouverneur général des Pays & Comté de Provence.

M. le Marquis de Brancas, Lieutenant Général.

M. le Comte de Forcalquier son fils, en survivance.

M. de Buous, Syndic pour la Noblesse, Lieutenant de Roy d'Arles & dépendances, & Vigueries.

M. Lieutenant de Roy de Marseille, ses dépendances & Vigueries voisines.

M. le Marquis de Causans, Lieutenant de Roy pour Grasse, dépendances, & Villes des environs.

M. de Vintimille, Comte du Luc, Lieutenant de Roy pour Aix, & les Vigueries des environs.

M. Sénéchal de la Viguerie d'Aix.

M. le Comte de la Baume, Sénéchal des Vigueries d'Arles & de Tarascon.

M. de Courban, Sénéchal des Vigueries de Forcalquier, d'Apt & de Manoque.

M. de Chantercine, Sénéchal des Vigueries de Digne, de Seine & de Colmars.

M. le Baron de Thezé, Sénéchal de la Viguerie de Sisteron.

M. de Saint-Clement, Sénéchal de la Viguerie d'Hyeres.

M. de Beaureceüil, Sénéchal de la Viguerie de Toulon.

M. de Saint-Césary, Sénéchal des Vigueries de Grasse & de Saint-Paul.

M. le Comte de Castelane, Sénéchal des Vigueries de Castelane, d'Annot, &c.

M. Sénéchal de la Viguerie de Marseille, & terres adjacentes.

M. du Canet, Sénéchal des Vigueries de Draguinan, d'Aups & de Lorgues.

M. de Fontblanque, Sénéchal des Vigueries de Brignolles, de Saint-Maximin, &c.

GOUVERNEMENS.

M. le Comte du Luc, Gouverneur des Isles de Porquerolles, & Lingoustier, en la rade d'Hieres.

M. le Marquis de Marignane, Gouvern. des Isles de Portecros, en la même Rade.

Le Commandant à Hieres, supprimé.

M. le Chevalier de Gargas, Commandant à Colmars.

M. Galleran, Aide-Major.

M. le Comte de Castelane, Commandant à Guillestre.

M. le Chevalier de Launay, Commandant au Fort Saint-Vincent, & Vallée de Barcellonnette.

M. le Comte de Chastelux, Commandant à Seyne.

M. Girard, Aide-Major.

M. Rouret, Gouverneur de la Tour de Bergançon.

M. le Chevalier d'Authier, Commandant à Guillaumes.
M. de Mauroy, Gouverneur de Tarascon.
M. Gouverneur d'Arles.
M. le Marquis de Nans, Gouverneur de Saint-Remy.
M. de Buous, Gouverneur d'Apt.
M. de Sinetty, Gouverneur de Pertuys.
M. de Beauchamp, Gouverneur de Manosque.
M. d'Ayroux, Gouverneur de Forcalquier.
M. du Bousquet, Gouverneur de Brignolle.
M. de Reydamondis, Gouverneur de Dravignan.
M. de Martigny, Gouverneur de Lorgues.
M. de Fauris, Gouverneur de Grasse.
M. le Comte de Morges, Lieutenant de Roy de la Principauté d'Orange.
M. de la Palun, Commandant dans la Ville & dépendances d'Orange.

M. des Gallois de la Tour, Premier President, Intendant de la Généralité de Provence.
M. Mitton de Senneville, Intendant de la Marine à Toulon, & dans toute la Provence.
M. d'Hericourt, Intendant des Galeres à Marseille.

7e. LANGUEDOC.

Septiéme Grand Gouvernement Général.

Monseigneur le Prince de Dombes, Gouverneur général.
M. le Marquis de la Fare-Laugere, Commandant.
M. le Marquis de Maillebois, Lieutenant général au haut Languedoc.
M. le Marquis de Prie, Lieutenant général au bas Languedoc.
M. le Marquis de la Fare-Laugere, Lieutenant général dans les Cevennes, &c.
M. le Marquis de Nogaret, Lieutenant de Roy, aux Diocéses de Toulouse, & autres des environs.
M. le Marquis de Muruiel, Lieutenant de Roy aux Diocéses de Castres, & de Saint-Pons.
M. le Comte de Ganges, Lieutenant de Roy aux Diocéses de Saint-Papoul, Carcassonne, & autres.
M. le Marquis de la Fare, Lieutenant de Roy au Gévaudan.

M. le Marquis de Castries, Lieutenant de Roy aux Dioceses de Montpellier, de Nismes & autres.

M. de Margon, Lieutenant de Roy aux Dioceses de Beziers, de Narbonne & d'Agde.

M. le Marquis de Montpezat, Lieutenant de Roy aux Dioceses de Mirepoix, Alet & Limoux.

M. Lieutenant de Roy au Diocese d'Uzés, & le bas Vivarais.

M. le Marquis de Fournez-Montfrain, Sénéchal de Nismes.

M. de Rochemontels, Sénéchal & Gouverneur de Toulouse & Pays Albigeois.

M. le Vicomte de Calmont, Sénéchal & Gouverneur de Lauragais.

M. le Comte de la Saumée, Sénéchal du haut Vivarais & du Velay.

M. le Marquis de Cavalat de Siran, Sénéchal de Carcassonne, Beziers & Limoux.

M. de Capriol, Sénéchal de Castres.

M. de la Roche de Saint-Angel, Sénéchal du Pays de Beaucaire.

M. d'Urtubie, Sénéchal du Pays de Labour.

M. Sénéchal de Nébouzan.

M. grand Bailly du Velay.

M. le Marquis de Morangiez, grand Bailli de Gévaudan.

M. le Marquis de Vaugné, grand Bailli du Vivarais.

GOUVERNEMENS.

M. le Baron de Lordat, Gouverneur de la Ville & Château de Carcassonne.

M. le Chevalier de Lordat, son frere, en survivance.

M. Sapté de Montblanc, Major.

M. Lassel, Capitaine de la Tour de Cabardez.

M. le Marquis d'Arsis, Gouverneur de Beziers.

M. de Gavilda, Major.

M. de la Comme, Gouverneur du Fort du Port de Vendres.

M. le Marquis de la Fare, Gouverneur d'Agde.

M. le Marquis de Ganges, Gouverneur de Ganges.

M. du Vilain, Commandant dans les Cevennes.

M. le Marquis de la Châtre, Gouverneur des Forts de Salins, & Peccais.

M. de la Farre, Lieutenant de Roy.

M. de la Rochebernard, Major.

M. de la Garde, Major du Fort du Has.

M. le Vicomte de Narbon-

ne, Gouverneur de la Ville & Château de Sommieres.

M. de Villevielle, Lieutenant de Roy.

M. de Terrien, Major.

M. de Montesquiou de Planese, Gouverneur du Château de Pere-Pertuse.

M. de Nogaret de Roquecerriere, Commandant le Lavaunage, & Valon de Nage.

M. le Chevalier de Rambion, Gouverneur du Château de S. Hypolite.

M. de la Garennie, Major.

M. de Préfossé, Commandant de Sauvé.

M. de Brancas, Comte de Rochefort, Gouverneur de Beaucaire.

M. le Marquis de Montalembert, Gouverneur du Château de S. André de Villeneuve-lez-Avignon.

M. le Marquis de Chabrillans, Lieutenant de Roy.

M. de la Perussie, Gouverneur de la Tour & Pont de Villeneuve-lez-Avignon.

M. de Vedrille, Commandant des deux côtez du Fleuve du Rône, depuis le Pont S. Esprit, jusques & non compris Villeneuve.

M. le Marquis de Polignac, Gouverneur du Pays de Velay & de la Ville du Puy.

M. Loupiat de la Deveze, Commandant.

M. Julien de Meuse, Gouverneur de Roquemaure.

M. des Pierre des Ports, Gouverneur de Lunel.

M. du Laurent, Gouverneur de Clermont de Lodéve.

M. le Chevalier de la Farelle, Commandant à Uzès.

M. DE BERNAGE DE S. MAURICE, Conseiller d'Etat, Intendant de la Généralité de Languedoc.

PAYS DE FOIX, DONEZAN, ET ANDORE.

10.e Gouvernement Général.

M. le Comte DE SEGUR, Gouverneur & Lieutenant général, Capitaine-Gouverneur de la Ville & Château de Foix, & grand Sénéchal du même Pays.

M. le Marquis de Ségur, son fils, en survivance.

M. le Marquis de Bonnac, Lieutenant général.

M. de Lafitte, Lieutenant de Roy du même Pays.

GOUVERNEMENS.

M. le Marquis de Bonnac, Gouverneur du Mas d'Azil, au Comté de Foix.

M. Barsa de Pradine, Capitaine du Château d'Arsin.

M le Marquis de Bonnac, Gouverneur du Château d'Usson, & de celui de Kerigu, au Pays de Donezan.

BASSE NAVARRE ET BEARN.

11. Gouvernement Général.

M. le Duc DE GRAMONT, Gouverneur, & Lieutenant Général du Royaume de Navarre & Principauté de Bearn.

M. le Marquis de Souvré, Lieutenant Général.

M. le Marquis de Lons, Lieutenant de Roy.

M. le Comte de Troisville, Sénéchal de Navarre.

M. de la Lanne, Châtelain de Navarre.

GOUVERNEMENS.

M. le Duc de Gramont, Gouverneur & Capitaine du Château de Pau.

M. le Vicomte de Saint-Martin, Commandant de Pau.

M. le Comte de Troisville, Gouverneur du Pays & Vicomté de Soules, & du Château de Mauléon.

M. de Poüy, Gouverneur de S. Beat.

M. de Mulely, Commandant de S. Beat, en Comminges.

M. de Bardou, Major.

M. Bezin, Aide-Major.

M. de Bombellei, Gouverneur d'Olleron.

M. de Gargas, Major.

M. Lozie, Aide-Major.

M. de Conches, Commandant à S. Bertrand, en Comminges.

M. MAILLARD DE BALOSRE, Intendant de la Généralité d'Ausch.



GUYENNE ET GASCOGNE. 12.

Huitiéme Grand Gouvernement Général.

Monseigneur le Comte d'EU, Gouverneur général.

M. le Marquis de Bonnelles, Lieutenant général dans la basse Guyenne.

M. le Comte de Lautrec, Lieutenant général dans la haute Guyenne.

M. de la Deveze, Lieutenant de Roy, dans la partie du Quercy, où est Cahors.

M. de Saint-Aluere, Lieutenant de Roy, dans la partie de Quercy, où est Montauban.

M. le Marquis de Tauriac, Lieutenant de Roy, dans la partie de Roüergue, où sont Rhodez & Villefranche.

M. le Baron de Pujols, Lieutenant de Roy, dans la partie

partie de Roüergues, où sont Vabres & Milhaut.

M. Lieutenant de Roy aux Pays de Comminges & Conserans.

M. le Comte de la Serre, Lieut. de Roy, dans l'Armagnac.

M. Lieutenant de Roy dans le Bigorre.

M. le Marquis de Vignolles, Lieutenant de Roy à Bordeaux, & dans le Bordeleois.

M. le Comte de Bosen d'Hautefort, Lieutenant de Roy dans la partie du Perigord, où est Perigueux.

M. de Jumilhac, Lieutenant de Roy, dans la partie dé Perigord, où est Sarlat & Bergerac.

M. le Comte de Saujon, Lieutenant de Roy, dans l'Agénois & Bazadois.

M. de la Motthe-Guérin, Lieutenant de Roy, dans le Condomois & vraye Gascogne à Aire.

M. le Marquis de Camprenne d'Amont, Lieutenant de Roy à Bayonne, & dans les Landes.

M. le Marquis de Montferrand, grand Sénéchal de Guyenne & de Bordeaux.

M. le Comte de Laugnac, grand Sénéchal de Guyenne & de Bazas.

M. le Comte de Verteillac, Gouverneur & grand Sénéchal de Perigord.

M. le Marquis de S. Alvere, gtand Sénéchal du Quercy.

M. le Duc de Gramont, Grand Sénéchal du Pays des Basques.

M. le Baron de Barbasan, grand Sénéchal & Gouverneur du Pays & Comté de Bigorre.

M. son fils en survivance.

M. de Puget, grand Sénéchal d'Armagnac.

M. le Marquis de Roquetaillade, grand Sénéchal d'Albret.

M. Durfort, grand Sénéchal de Roüergue.

M. le Marquis de Ravignan, grand Sénéchal, & Gouverneur du Mont de Marsan, Tursan & Gavardan.

M. le Vicomte de Juillac, grand Sénéchal de Lannes.

M. le Comte de Bleignac, grand Sénéchal de Bazadois.

M. de Savignac, Maréchal de Camp de la Province de Guyenne.

GOUVERNEMENS.

M. le Comte de Polastron, Gouverneur de Castillon & Castillonnet.

M. le Chevalier de Pujol, Gouverneur de Puymirol.

M. de la Beaume, Lieutenant de Roy.

M. Binet, Commandant de la Tour de Cordoüan, à l'Embouchûre de la Gironde.

M.   Gouverneur des 4 Vallées d'Aure.

M. de Noguet, Gouverneur de Tarbes.

M. de Gontault, Comte de Cabreres, Gouverneur de Figeac.

M. de Vaveaucourt, Gouverneur de Tiviers.

M. le Comte d'Auberterre, Capitaine-Châtelain de Casteleuher, en Agenois.

M. le Maréchal Duc de Roquelaure, Gouverneur de Lectoure.

M. de Villette, Gouverneur de Saint-Antonin.

M. de la Vaisse, en survivance.

M.   Gouverneur de Dombez.

M. de la Broüe, Gouverneur de Moissac.

M. Berthier de Castelbon, Gouverneur d'Aspect.

M. d'Astore, Capitaine du Château de Fronsac.

M. BOUCHER, Intendant de la Généralité de Bordeaux.

M. PAJOT, Intendant de la Généralité de Montauban.



SAINTONGE ET ANGOUMOIS.

13. Gouvernement Général.

M. le Duc D'UZE'S, Gouverneur Général.

M. le Duc de Crussol, son fils, en survivance.

M. d'Auberterre, Comte de Jonsac, Lieutenant Général.

M. le Marquis de Soudeilles, Lieutenant de Roy en Saintonge.

M. le Marquis d'Eschoisi, Lieutenant de Roy en Angoumois

M. le Marquis de Comminges, grand Sénéchal de Saintonge.

M. de Charval, grand Senechal d'Angoumois.

GOUVERNEMENS.

M. le Duc d'Uzès, Gouverneur de Saintes.

M. le Duc de Crussol, en survivance.

M. Lambert, Lieutenant de Roy.

M. de Crouzillac, Major.

M. le Comte de Riom, Gouverneur de Coignac, par la démission de M. le Duc de Richelieu.

M. le Duc d'Uzès, Gouverneur d'Angoulême.



M. le Duc de Cruſſol, en ſurvivance.

M. de Villognon, Lieutenant de Roy.

M. de Beaumont, Major du Château.

M. de la Fargue, Commandant de S. Jean d'Angely.

M. le Chevalier du Freſne, Commandant à l'Iſle-Madame.

M. DE BEAUHARNOIS, Intendant de la Marine à Rochefort, & dans toute la Guyenne, & Saintonge.



14e. PAYS D'AUNIS.

Gouvernement Général, qui comprend la Rochelle, Broüage, Iſles de Ré, d'Oleron & autres adjacentes.

M. le Comte de Matignon, Gouverneur général.
M. le Comte de Guiry, Lieutenant Général
M. Lieutenant de Roy.
M. le Comte de Cliſſon, grand Sénéchal de la Rochelle.

M. BIGNON DE BLANZY, Intendant de la Généralité de la Rochelle.



15. POITOU.

Gouvernement Général.

Monſeigneur le Prince de CONTY, Gouverneur Général du haut & bas Poitou, Laudunois & Châtelraudois.

M. le Marquis de Verac, Lieutenant Général au haut Poitou.

M. le Marquis de la Carte, Lieutenant Genéral, au bas Poitou.

M. Lieutenant de Roy à Châtelleraud, Loudun, & partie du Siege de Mommorillon.

M. Doüily de Curzay, Lieutenant de Roy à Poitiers, Luſignan, & au reſte du haut Poitou.

M. Saguier de Luigné, Lieutenant de Roy à Mauléon, & les Sables.

M. le Marquis de la Rochejacquelin, Lieutenant de Roy à Fontenay, & au reſte du bas Poitou.

M. le Marquis de Pallinieres, Grand Sénéchal de Poitou, à Poitiers, & Siege Royal de Niort, & Gouverneur du Château de Poitiers.

M. Fumée, Grand Sénéchal de Poitou, à Châtelleraud.

M. Rousseau de la Parisiere, Grand Sénéchal de Poitou, à Sivray & Siege Royal de Saint Maixant.

GOUVERNEMENS.

M. le Marquis de DREUX, Gouverneur de la Ville & Château de Loudun & Pays Loudunois.

M. du Petit Touré, Lieutenant de Roy.

M. le Prince de Talmont, Gouverneur de Châtelleraud.

M. le Marquis de Villennes, Gouverneur de Niort.

M. de la Marre Commandant.

M. de Royant Gouverneur du Château de la Chaume.

M. de la Salle Lezardieres Commandant.

M. le Marquis de la Breteche, Gouverneur & Lieutenant général de Poitiers.

M. le Duc de Châtillon, Capitaine du Château de Poitiers.

M. le Chevalier de la Vieuville, Gouverneur de Fontenay-le-Comte.

M. le Chevalier d'Alboy de la Vieuville, son frere, Major.

M. de Boisgroliers, Gouverneur de Lusignan.

M. le Duc de Mazarin, Gouverneur de Saint-Maixant.

M. LE NAIN, Intendant de la Généralité de Poitiers.



16e. BRETAGNE.

Neuvième Grand Gouvernement Général.

Monseigneur le Comte DE TOULOUSE, Gouverneur général.

M. le Comte de Châteaurenault, Lieutenant général, en Bretagne, à la réserve du Comté Nantois.

M le Comte de Voluire, Lieutenant de Roy en la haute Bretagne, des Dioceses de Rennes, de Dol, de S. Malo & de Vannes.

M. le Marquis de Langeron, Lieutenant de Roy en basse Bretagne, des Dioceses de S. Brieuc, de Treguier, de Saint Paul de Léon & de Quimper, ou Cornoüaille.

M. le Maréchal d'Estrées, Lieutenant Général au Comté Nantois, Ville & Château de Nantes.

M. Colbert, Comte de Croiſſy, Lieutenant de Roy, dans l'étendue de l'Evêché & Comté Nantois.

GOUVERNEMENS.

M. Gouverneur de Rennes.

M. le Marquis de Montater, Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de la Chenelaye, Gouverneur de Fougeres.

M. le Duc de la Trémoille, Gouverneur de Vitré.

M. le Chevalier Guyon, Commandant du Fort de la Latthe.

M. de la Haye S. Hilaire, Gouverneur de Cathais.

M. de Boiléve du Planty, Gouverneur de Lannion.

M. le Comte de Pontbriand, Gouverneur du Fort & Iſles des Ebiens.

M. le Marquis de Voluire, Gouverneur de Ploermel.

M. le Chevalier de la Bretonniere, Gouverneur de la Ville & Château de Dinant.

M. de Maux, Lieutenant de Roy.

M. le Duc de Mazarin, Gouverneur d'Hennebon.

M. le Marquis de Lannion, fils, Gouverneur de Vannes.

M. le Marquis du Cambout, Gouverneur de la Preſqu'Iſle de Ruis, & Château de Sucino.

M. le Comte de Carcado, Gouverneur de Quimpercorentin.

M. de Carcado, Marquis de Molac, ſon fils, en ſurvivance.

M. Gouverneur de Concarneau.

M. le Duc de Mazarin, Gouverneur de Quimperlay.

M. de Pariſy-Fontaine, Gouverneur de Morlaix.

M le Marquis de Paulmy, Gouverneur de Saint-Briéve.

M. Iſarn de V llefort, Gouverneur de Quinguamp.

M. le Maréchal d'Etrées, Gouverneur de la Ville & Tour de Pilmil.

M. le Chevalier Danvaux, Commandant.

M. Iſarn-de-Villefort-d'Auxy, Gouverneur des Villes, & Châteaux de Guerande, & Croiſic.

La plûpart des autres Villes de cette Province, ont des Gouverneurs particuliers, & il n'y a ni Baillis, ni Sénéchaux, pour commander la Nobleſſe, comme dans les autres Provinces : mais elle eſt diviſée en huit Régimens, chacun de dix Compagnies de Gentilshommes, dont les Officiers ſont par élection, à la réſerve des Colonels pourvûs par le Roy, & qui ſont gens qualifiez du Pays.

M. Colonel du Régiment de la Nobleſſe de l'Evêché de Rennes.

M. de la Blottiere, Colonel du Régiment de Nantes.

M. le Comte de Lannion, Colonel du Régiment de Vannes.

M. Colonel du Régiment de Saint-Malo, & de Dol.

M. le Marquis de la Riviere, Colonel du Régiment de Saint-Brieuc.

M. le Marquis de Loémaria, Colonel du Régiment de Treguier.

M. le Marquis de Brézal, Colonel du Régiment de Léon.

M. Colonel du Régiment de Quimper.

M. DE PONTCARRE' DE VIARME, Intendant de la Généralité de Bretagne.

M. ROBERT, Intendant de la Marine à Breſt, & dans toute la Bretagne.



15e. NORMANDIE.

Dixiéme Grand Gouvernement Général.

M. le Duc DE LUXEMBOURG, Gouverneur Général.

M. le Marquis de Beuvron, Lieutenant Général de la haute Normandie.

M. le Duc de Valentinois, Lieutenant Général de la baſſe Normandie.

M. le Chevalier de Geſvres, Lieutenant de Roy au Bailliage de Caux.

M. le Chevalier de Geſvres, Lieutenant de Roy au Bailliage de Roüen.

M. le Marquis de Flavacourt, Lieutenant de Roy, au Bailliage de Giſors.

M. Prevoſt de Saint-Julien, Lieutenant de Roy, au Bailliage d'Evreux.

M. le Marquis de Laigle, Lieutenant de Roy, au Bailliage d'Alençon.

M le Comte de Gratteau, Lieutenant de Roy, au Bailliage de Caën.

M. le Duc de Luxembourg, Grand Bailli de Roüen,

M. le Marêchal de Coigny, Grand Bailli de Caën.

M. le Comte de Canisy, Lieutenant de Roy, au Bailliage de Coutances.

M. le Marquis de la Brissolliere, Grand Bailli d'Alençon.

M. le Chevalier de la Tour, Grand Bailly de Côtentin.

GOUVERNEMENS.

M. le Duc de Luxembourg, Gouverneur de Roüen.

M. le Comte de Beuvron, Gouverneur du vieux Palais de Roüen.

M. de la Courtade, Commandant.

M. de Choisy, Major.

M. Le Chevalier de Saujon, Gouverneur du Pont-de-l'Arche

M. des Plassons, Lieutenant de Roy.

M. le Marquis de Flavacourt, Gouverneur de Gisors.

M. le Comte de Belle-isle, Gouverneur de Vernon.

M. de Montfort, Gouverneur de Caudebec.

M. le Marquis de Matharel, Gouverneur d'Honfleur.

M. de Volaville, Lieutenant de Roy.

M. de Buquel, Major.

M. de Sainte-Marie de Garcelle, Capitaine des Portes.

M. le Chevalier de Gesvres, Gouverneur du Pontaudemer.

M. le Marquis de l'Aigle, Gouverneur de Verneüil.

M. le Comte d'Aubigné, Gouverneur de Falaise.

M. le Marquis de Grancey, Gouverneur d'Argentan.

M. de la Suriere, Gouverneur d'Alençon.

M. le Chevalier de Courcy, Gouverneur de Valogne.

M. le Marquis de Longaunay, Gouverneur de la Ville & Château de Carantan, & du Pont d'Ouvre.

M. le Duc de Valentinois, Gouverneur de S. Lo.

M. le Chevalier de la Tour, Commandant.

M. le Chevalier du Mesnil-Durand, Commandant en leur absence.

M. le Duc de Valentinois, Gouverneur de Grandville.

M. de Sennecy, Commandant.

M. Gouverneur de Coutance.

M. le Duc de Valentinois, Gouverneur de l'Isle de Chazé.

M. des Fugerests, Gouverneur de Bellesme.

M. le Comte de Serillac, Gouverneur d'Avranches.

M. de Broglio, Abbé, & Gouverneur du Mont Saint-Michel.

M. le Chevalier de Montaigu, Commandant à la Hogue.

M. DE LA BOURDONNAYE, Intendant de la Généralité de Roüen.

M. AUBERY DE VASTAN, Intendant de la Généralité de Caën.

M. LALLEMANT DE LEVIGNEN, Intendant de la Généralité d'Alençon.



18e. HAVRE DE GRACE.

Gouvernement Général.

Officiers Généraux, & Principaux. VOYEZ ci-devant le Plan & la Description de cette Place, *Pages 224. & 225.*

GOUVERNEMENS.

M. le Duc de S. Aignan, Gouverneur de Montivilliers, & d'Harfleur.

M. le Duc de S. Simon, Capitaine du Château de Fécamp.

M. de Fresne, Gouverneur de Fécamp.

M. son Fils, en survivance.

M. de Briquemont, Lieutenant de Roy de Fécamp.

M. BEGON, Intendant de la Marine au Havre, & dans toute la Normandie.



LE MAINE, PERCHE ET LAVAL.

19e. *Gouvernement Général.*

M. le Marquis DE FERVAQUES, Gouverneur Général.

M. le Comte de Tessé, Lieutenant Général.

M. le Marquis de Fervaques, Lieutenant de Roy au Pays Chartrain.

M. Lieut. de Roy au Pays du Maine.

M. Lieut. de Roy au Pays du Perche.

M. de Maridort, Grand Sénéchal.

GOUVERNEMENS.

M. le Marquis de Fervaques, Gouverneur du Mans.

M. de Courcival, Major.

M. des Champs, Gouverneur de Mayenne, & Duché.

M. Abot du Bouchet, Gouverneur de Mortagne; & M. le Marquis de Boisfevrier, en survivance.

M. le Duc de la Trémoille, Gouverneur de Laval, & du Pays.

M. le Marquis de Chapuiseau, Gouverneur de la Ville & Château du Loir.

M. Abot du Bouchet, Grand Bailli du Perche.



20e. ORLEANNOIS.

Onzième Grand Gouvernement General.

M. le Duc D'ANTIN, Gouverneur Général.

M. le Duc d'Epernon, ſon Fils, en ſurvivance.

M. Briſay, Comte de Denonville, Lieutenant Général, au Pays Chartrain, & partie du Gâtinois.

M. le Marquis de Fervaques, Lieutenant de Roy.

M. Lieutenant Général d'Orleannois, où ſont Orleans, Beaugency, & Eſtampes.

M. Dupuy d'Igny, Lieutenant de Roy.

M. Lieutenant Général aux Pays Blaiſois, Dunois, & Vendômois.

M. Lieutenant de Roy au Vendômois.

M. le Comte de Quincy, Lieutenant de Roy à Gien, Montargis, Gâtinois, & Puiſay.

M. de la Martiniere, Grand Bailli d'Orleans.

M. de Servin, Grand Bailli de Chartres.

M. le Marquis de Piſon, Grand Bailli de Blois.

M. de Rochambeau, Grand Bailli du Duché de Vendôme.

GOUVERNEMENS.

M. le Duc d'Antin, Gouverneur d'Orleans,

M. le Marquis d'Arménonville, grand Bailly, Gouverneur & Capitaine de la Ville de Chartres.

M. le Comte de Saint-Florentin, Gouverneur de Gergeau.

M. de Vimeur, Gouverneur Capitaine du Château de Vendôme.

M. le Pelletier des Forts, Capitaine-Gouverneur, & grand Bailli de Gien.

M. Lieutenant de Roy.

M. Major.

M. Wendt, Gouverneur, & Capitaine de Montargis.

M. Conſtantin, Concierge du Château.

M. Gouverneur de Beaugency.

M. DE BAUSSAN, Intendant de la Généralité d'Orleans.



21e. NIVERNOIS.

Gouvernement Général.

M. le Duc DE NEVERS, Gouverneur général.

M. le Marquis de Myennes-sur-Loire, Lieutenant Général.
M. le Marquis de Prancontal, Lieutenant de Roy.
M. de Montargis, grand Bailli de Saint-Pierre-le-Moutier.

GOUVERNEMENS.
M. le Duc de Nevers, Gouverneur de Nevers.
M. le Marquis de Langeron, Gouverneur de la Charité-sur-Loire.



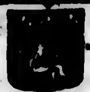
XI. BOURBONNOIS.

Gouvernement Général.

M. le Duc DE LA VALLIERE, Gouverneur général & Sénéchal.
M. le Duc de Vaujour, son fils, en survivance.
M. le Marquis de Levis de Châteaumorant, Lieutenant général.
M. Guillard de la Motthe, Lieutenant de Roy, à Moulins, & au Pays entre la Loire & l'Allier.
M. Lieutenant de Roy à Bourbon, à Montluçon, & au Pays à la gauche de l'Allier.

GOUVERNEMENS.
M. le Duc de la Valliere, Gouverneur de Moulins.
M. le Duc de Vaujour, son fils, en survivance.
M. le Marquis de la Palun, Gouverneur de la Ville & du Château de Bourbon-l'Archambault.

M. PALLU, Intendant de la Généralité de Moulins.



XII. LYONNOIS, FORESTS ET BEAUJOLOIS. 23.

Douzième Grand Gouvernement Général.

M. le Duc DE VILLEROY, Gouverneur Général.
M. le Marquis de Villeroy d'Alincourt, Lieutenant Général.
M. de Fautrieres, Lieutenant de Roy de Lyonnois & Beaujolois.
M. d'Albont, Prince d'Ivetot, Lieutenant de Roy de Forests.
M. de la Ferriere, Sénéchal de Lion, Commandant le Gouvernement.

M. le Marquis d'Urfé, grand Bailli de Saint-Etienne en Forests.

M. Camus d'Argigny, grand Bailli de Beaujolois.

GOUVERNEMENS.

M. le Duc de Villeroy, Gouverneur de Lyon.

M. de Fresne, Major de la Ville de Lyon.

M. Capitaine des Portes.

M. de Fresne de Champigny, Commandant le Château de Pierre-Encise, & 30 hommes de Guerre.

M. Lieutenant.

M. Boüesse, Capitaine de la Compagnie du Regiment Lyonnois, entretenue à Lyon.

M. Dafaux, Lieutenant.

M. POULLETIER DE NAINVILLE, Intendant de la Généralité de Lyon.



24e. AUVERGNE.

Gouvernement Général.

M. le Duc DE BOUILLON, Gouverneur général.

M. le Marquis de Lignerac, Lieutenant général de la haute Auvergne.

M. le Vicomte de Beaune, Lieutenant général de la basse Auvergne.

M. le Marquis de Bouzols, son neveu, en survivance.

M. le Marquis de Roussille, Lieutenant de Roy dans la haute Auvergne.

M. le Marquis de Quincy, Lieutenant de Roy dans la basse Auvergne.

M. le Marquis d'Apchon, Sénéchal de Riom.

M. Sénéchal de Clermont.

M. le Duc de Boüillon, Sénéchal & Gouverneur de Cusset.

M. le Vicomte de Beaune, Châtelain d'Usson.

M. le Marquis de Saint-Projet, grand Bailli d'Aurillac.

M. ROSSIGNOL, Intendant de la Généralité de Riom.



25e. LIMOSIN.

Gouvernement Général.

M. le Duc DE FILTZ-JAMES, Gouverneur général.

M. Comte du Dognon, Lieutenant général au haut Limosin.

M. Comte d'Escars, Lieutenant général, au bas Limosin.

M. , Lieutenant de Roy, au haut Limosin.

M. , Lieutenant de Roy, au bas Limosin.

M. le Marquis de Saillant, grand Sénéchal du Limosin.

GOUVERNEMENS.

M. Gouverneur de la Ville de Limoges.

M. le Marquis de la Tour, de Murat, Gouverneur de la Ville de Tulles.

M. AUBERT DE TOURNY, Intendant de la Généralité de Limoges.



26e. LA MARCHE.

Gouvernement Général.

M. le Marquis DE S. GERMAIN-BAUPRE', Gouverneur général.

M. le Marquis de Marlaurent, Lieutenant général.

M. de Marolles de Rocheplatte, Lieutenant de Roy dans la haute Marche.

M. le Comte de la Gorze, Lieutenant de Roy dans la basse Marche.

M. son fils, en survivance.

M. de Lépau, Sénéchal de Gueret.

M. de Saintefaire, Sénéchal du Dorat.



27e. BERRY.

Gouvernement Général.

M. le Marquis D'ARPAJON, Gouverneur général, & Grand Bailli de Berry.

M. le Comte de Seignelay, Lieutenant général, & Sénéchal du haut & bas Berry.

M. le Comte de Barres, Lieutenant de Roy du haut Berry.

M. de Rancher de Tremomont, Lieutenant de Roy du bas Berry.

GOUVERNEMENS.
M. le Marquis d'Arpajon, Gouverneur de la Ville, & de la Tour de Bourges.
M. le Marquis d'Arpajon, Gouverneur d'Issoudun.
M. de la Tude, Lieutenant de Roy d'Issoudun.
M. de Baigneux, Major.
M. Heurteault, Chevalier de Merolles, Gouverneur de Graçay & de Vierzon.

M. DODART, Intendant de la Généralité de Bourges.



25e. TOURAINE.

Gouvernement General.

Monseigneur le Comte DE CHAROLOIS, Gouverneur général, & Gouverneur de la Ville & Château de Tours.
M. le Comte de Razilly, Lieutenant Général.
M. le Marquis de Crestor, Lieutenant de Roy.
M. le Marquis de Leuville, grand Bailli de Tours.

GOUVERNEMENS.
M. le Marquis de Vassé, Gouverneur du Château du Plessis-lès-Tours.
M. le Duc de S. Aignan, Gouverneur de Loches.
M. le Duc d'Antin, Gouverneur, Grand Bailli de la Ville & Château d'Amboise.
M. le Chevalier de la Valiere, Lieutenant de Roy.

M. LECLERC DE LESSEVILLE, Intendant de la Généralité de Tours.



26e. ANJOU.

Gouvernement General.

M. DE LORRAINE, Prince de Lambescq, Gouverneur général du Pays d'Anjou, Ville & Château d'Angers, & du Pont de Sé.
M. le Comte de Maulévrier, Lieutenant général.
M. d'Autichamps, Lieutenant de Roy en Anjou.
M. Sénéchal d'Anjou.

GOUVERNEMENS.
M. d'Autichamps de Miribel, Lieutenant de Roy de la Ville & Château d'Angers.
M. de Boispoly, Major,
M. Guyon de Vaux, Lieu-

tenant de Roy du Pont de Sè.

M. de Contades, Gouverneur de Beaufort-en-Vallée.

M. Gouverneur de la Flèche.

M. de Bailleüil, Gouverneur de Châteaugontier.

M. de Saint-Offange, Gouverneur de Baugé.



30e. SAUMUROIS.

Gouvernement Général.

M. le Comte D'AUBIGNÉ, Gouverneur général.
M. le Comte de Maulévrier, Lieutenant géneral.
M. d'Antigné, Lieutenant de Roy de Saumurois.

GOUVERNEMENS.

M. le Comte d'Aubigné, Gouverneur de la Ville & Château de Saumur.

M. le Chevalier de Cany, Lieutenant de Roy.

M du Petitthoüars, Major, reçu en survivance à la Lieutenance de Roy de Saumur.

M. , Gouverneur de Richelieu.

M. Gouverneur de Mirabeau.



31e. FLANDRE FRANÇOISE.

Gouvernement Général.

M. le Duc DE BOUFLERS, Gouverneur général de la Flandre, du Haynault, & de l'Isle.

M. le Maréchal de Montmorency, Lieutenant général.

M. le Sart de Prémont, Lieutenant de Roy au Cambresis, à Bouchain, au Pays d'Ostrevant, & au Quesnoy.

M. le Marquis de Bouzie, Lieutenant de Roy au Pays d'entre Sambre, & la Meuse.

M. le Marquis de Prez, Lieutenant de Roy au Pays d'entre l'Escaut, & la Meuse.

M. BIDE' DE LA GRANDVILLE, Intendant du Département de Flandre.

M. MOREAU DE SEYCHELLES, Intendant du Département de Haynault.



DUNKERQUE, *a le Rang de Gouvernement de Province, & n'a plus d'Etat Major.* 32.e

Voyez ci-devant le Plan, & la Description de cette Place, *pages* 44. & 45.

M. DE RICOÜART, Intendant de la Marine à Dunkerque.



33e. METZ ET VERDUN.

Gouvernement Général.

M. le Comte DE BELLE-ISLE, Gouverneur, Lieutenant général, & Commandant aux Pays & Evêchez de Metz & Verdun, & aux Places de la Saare, & Duché de Bar.

M. Foés de Château-Brehain, Lieutenant général au Pays Messin.

M. de Moranville, Lieutenant de Roy, au même Pays.

M. le Marquis du Châtelet de Laumont, grand Bailli de Sare-Louis.

COMMANDANS DES PLACES.

M. le Chevalier Lauthier de Chabanon, Commandant à Sarrebourg.

M. de Valigny, Capitaine du Château de Marville.

M. le Chevalier Abincq, Commandant à Rodemacq.

M. le Chevalier de Prémareſt, Lieutenant de Roy à Nancy.

M. Husson, Major de la vieille Ville de Nancy.

M. Dupont, Major de la Ville neuve.

M. de Blamécourt, Capitaine des Portes.

M. le Comte d'Aubigné, Commandant pour le Roy à Tréves.

M. le Chevalier du Lau, ordre pour faire les fonctions de Major.

M. DE CREIL DE BOURNEZEAU, Intendant du Département de Metz & Pays Messin.



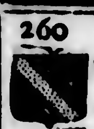
34e. TOUL.

Gouvernement General.

M. le Marquis de Crecy, Gouverneur, & Lieutenant général de l'Evêché & du Pays Toulois.

M. le Comte d'Eschenay, Lieutenant général.

M. le Hayer de la Folaine, Lieutenant de Roy au même Pays.



35e. ALSACE.

Gouvernement General.

M. le Maréchal Comte DU BOURG, Gouverneur général, & grand Bailli d'Alſace, Commandant dans la Province.

M. le Marquis d'Antin, Lieutenant général.

M. de Saint-Offelden, Lieutenant de Roy de la haute Alſace.

M. de Maret, Lieutenant de Roy de la baſſe Alſace.

COMMANDANS DES PLACES.

M. le Chevalier d'Argence, Commandant au Château de Liéthemberg.

M. de Colommées, Major.

M. de Maguenat, Ayde-Major, & Capitaine des Portes.

M. le Chevalier de la Chapelle, Commandant à Lauterbourg.

M. de la Ville, Major.

M. de Laſſiez, Capitaine des Portes.

M. le Chevalier de Pralon, Commandant à Colmar.

M. de la Sabliere, Major.

M. le Chevalier de Majean, Commandant à la Petite-Pierre.

M. Pillot, Commandant à Saverne.

M. le Chevalier de la Javeliere, Gouverneur de Philisbourg.

M. de Cavagnac, Lieutenant de Roy.

M. d'Armand, Major.

M. du Favres, Aide-Major.

M. de Guadet, Capitaine des Portes.

M. le Chevalier de Lolmie, Commandant au Fort de Kell.

M. de Penquer, Major.

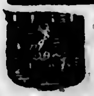
M. Alberty, Capitaine des Portes.

M. de Berzé, Major à Wieſſembourg.

M. le Chevalier Charon, Commandant au Château de Lanſeron.

M. le Chevalier de Bruſſac, Commandant d'Obernheim, Bourg de l'Evêche de Wormes.

M. FEYDEAU DE BROU, Conſeiller d'Etat, Intendant du Département d'Alſace.



36e. FRANCHE-COMTE.

Gouvernement General.

M. le Duc DE TALLARD, Gouverneur général.

M. le

M. le Duc de Randan, Lieutenant général.

M. le Duc de Duras, Commandant dans la Province.

M. le Marquis de Gambais, Lieutenant de Roy d'un des quatre Bailliages de Franche-Comté.

M. Dupuy Vauban, fils, Lieutenant de Roy d'un Bailliage.

M. de Bory, Lieutenant de Roy, d'un Bailliage.

M. Pelissier, Ecuyer, Lieutenant de Roy, d'un Bailliage.

M. de Beaubretan, grand Bailli d'Amont, ou de Gray.

M. le Marquis de Montaigu, grand Bailli de Besançon.

M. le Marquis de Clermont de Gallerande, grand Bailli du Milieu, ou de Dole.

M. le Marquis de Beaufremont, grand Bailli d'Aval, ou de Salins.

GOUVERNEMENS.

M. Tranchant de Navenne, Gouverneur de Vesoul.

M. de la Bastie-Versel, Gouverneur de Dole.

M. de Marcelot, Major.

M. le Comte de la Tour de Meuse, Commandant les Châteaux, & Seigneuries de Blamont, d'Hericourt, Châtelot, & Clemont.

M. de la Chenaye, Aide-Major.

M. le Baron de l'Espérance, Commandant du Fort S. Hypollite, sur le Doux dans la Montagne.

M. DE VANOLLES, Intendant du Département de Franche-Comté.



COMTE' DE ROUSSILLON.

37^a. *Gouvernement General.*

M. le Maréchal Duc DE NOAILLES, Gouverneur & Lieutenant général, Gouverneur & Capitaine général des Comtez & Vigueries de Roussillon, de Conflans, Cerdagne, & Pays adjacens.

M. le Comte d'Ayen, son fils, en survivance.

M. le Marquis de Caylus, Lieutenant général dans le Roussillon, & le Conflans.

M. Picon d'Andrezel, Lieutenant de Roy en Roussillon.

GOUVERNEMENS.

M. de la Vieuville, Gouverneur du Château & Tour de Pratz de Molliou, de Périlloux, & de la Garde.

M. le Chevalier de Beau-

puy, Commandant.

M. de la Riviere, Major.

M. le Chevalier de la Comme, Commandant au Fort de Vandre.

M. de Lunda, Commandant du Fort & Village des Bains.

M. de la Morandiere, Major.

M. de la Motte-Juigné, Commandant à Saint-Laurent de Cerda.

M. Bauyn de Jalais, Intendant du Département de Roussillon.



NOUVELLE FRANCE.

AMERIQUE SEPTENTRIONALE.

38 *Gouvernement General.*

M. le Maréchal Duc d'Estrées, Vice-Amiral de France, Viceroy de l'Amérique Septentrionale, & Méridionale.

M. le Marquis de Beauharnois, Gouverneur & Lieutenant général de la nouvelle France, ou du Canada.

Gouvernemens.

M. le Marquis de Beauharnois, Gouverneur de la Ville Capitale de Quebec.

M. des Chaillons, Lieutenant de Roy.

M. Pean, Major.

M. de Beaujeu, Major des Troupes en Canada.

M. Broüillant de S. Ovide, Gouverneur de l'Isle Royale.

M. de Bourville, Lieutenant de Roy.

M. de Chambon, Major.

M. du Vivier, Aide-Major.

M. de Beaucours, Gouverneur de Mont-Réal.

M. le Chevalier Begon, Lieutenant de Roy.

M. le Baron de Longueüil, Major.

M. de Vaudreüil de Cavagnial, Gouverneur des trois Rivieres.

M. de Bannes, Lieutenant de Roy.

M. du Buisson, Major.

M. de Bienville, Gouverneur de la Loüisianne.

M. de Louboey, Lieutenant de Roy à la nouvelle Orleans.

M. le Chevalier de Noyan, Major.

M. d'Artaguiette-Diron, Lieutenant de Roy à la Mobille.

M. de Beauchamp, Major.

M. Raudot, Intendant de la Marine, ayant le Département général des Classes du Royaume, à la Cour.

M. DE CARTIGNY, Intendant général des Armées Navales de France, à Paris.

M. HOCQUART, Intendant de la nouvelle France & Canada, à Quebec.

AMERIQUE MERIDIONALE.

ISLES DU VENT.

39. *Gouvernement Général.*

M. le Marquis DE CHAMPIGNY, Gouverneur, & Lieutenant Général des Isles du Vent.

GOUVERNEMENS.

M. de Brach, Gouverneur de la Martinique.

M. de Châteaugay, Lieutenant de Roy à la Martinique.

M. de Clieu, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. de Poinsable, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. Kearney, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. de Longueville, Major. *Idem.*

M. de Pradines, Gouverneur de la Grenade.

M. de Binoist, Lieutenant de Roy.

M. Bonvoust, Major.

M. de la Mirande, Gouverneur de Cayenne.

M. de Crenay, Lieutenant de Roy.

M. d'Orvilliers, Major.

M. d'Audifred, Aide-Major.

M. de Larnage, Gouverneur de la Guadeloupe.

M. Dumont de S. Renty, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. de Lafond, Lieutenant de Roy. *Idem.*

M. de Ligny, Major. *Idem*

M. de Poincy, Gouverneur de Marie-Galande.

M. de la Chassagne du Jarrier, Major.

M. Hoüel, Ingénieur des Isles du Vent.

M. Raussain, Arpenteur des mêmes Isles.

M. PANIER D'ORGEVILLE, Intendant des Isles du Vent & de la Martinique.

ISLES SOUS LE VENT.

40e. *Gouvernement Général.*

M. le Marquis DE FAYETE, Gouverneur & Lieutenant Général des Isles sous le Vent, à l'Isle S. Domingue.

M. de Chastenoye, Gouverneur Particulier du Cap Saint-Domingue, ou François, gros Bourg.

M. de Brach, Gouverneur Particulier de l'Isle S. Louis.

M. Mithon l'Ecossois, Lieutenant de Roy, & Capitaine Gardes-Costes de la Teste de Buch, à Léogane, Ville Capitale de l'Isle S. Domingue.

GOUVERNEMENS.

M. Bizothon de la Mothe, Major à Léogane.

M. d'Hericourt, Lieutenant de Roy au Cap François.

M. Pernay du Recours, Major.

M. Moret, Lieutenant de Roy au Petit-Goave.

M. de Rodoüan, Major.

M. Descairac, Lieutenant de Roy à l'Isle Saint-Loüis.

M. Massip, Major.

M. de Courpon, Lieutenant de Roy à l'Artibonite, ou Port de Paix.

M. Maupoint, Major.

M. Buttet, Lieutenant de Roy, au Fort-Dauphin.

M. de Chastenoye, Major au Fort-Dauphin.

M. des Petitsbois, Major à Jacquemel.

M. du Bourry, Major à la Grande-Anse.

M. Ferret, Major à Mirbalais.

M. le Chevalier de Vaudreüil, Major à l'Isle-à-Vache.

Les trois Gouvernemens généraux de la nouvelle France, ou de l'Amérique Françoise, sous le Ministere de Mr. le Comte DE MAUREPAS, Secretaire d'Etat de la Marine, & des Galeres du Roy, sont remplis ordinairement par des Officiers de la Marine; & toutes les Troupes du Roy qui sont dans ces Pays avec leurs Officiers, sont détachez des Compagnies franches de la Marine, qui résident dans les Ports de France, aux ordres de Monseigneur le Comte DE TOULOUSE, Grand-Amiral, en 1683. & Mgr. le Duc DE PINTHIE'VRE, Fils de S. A. S. en survivance, du premier Janvier 1734.

M. DE LA CHAPELLE, Intendant des Isles sous le Vent, à Saint-Domingue.

TABLE
DES GOUVERNEMENS GE'NE'RAUX DES PROVINCES DU ROYAUME, & de la Nouvelle France, ou Amérique.

Par ordre Alphabetique.

DANS LE ROYAUME.

Grands Gouvernemens Généraux, - - 12. }
Gouvernemens Généraux, - - - - - - 25. } 37.

Gouvernemens Généraux dans la Nouvelle France, 3.

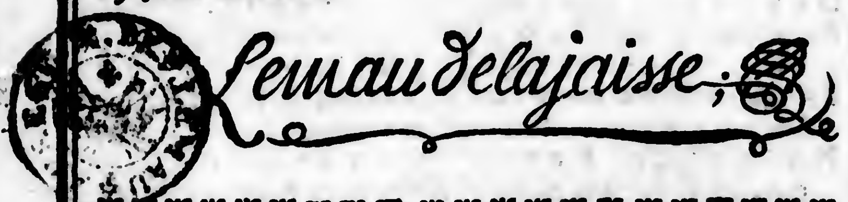
TOTAL - - - - 40.

OBSERVATIONS.

MESSIEURS les Officiers Généraux, & Principaux Commandans pour le Roy dans les Provinces du Royaume, & dans la nouvelle France, de même que Messieurs les Officiers des Etats Majors des Places de Guerre, & autres Personnes, sont priez d'adresser, s'il leur plaît, au Sieur Lemau de la Jaisse, de l'Ordre de Saint-Lazare, ruë & près la Fontaine de Richelieu à Paris, dans le courant de cette année, & dans les premiers mois de 1737, leurs differentes Remarques, sur les changemens, augmentations, omissions, ou corrections des noms propres & qualitez, ainsi que du décès des Officiers, & des noms en blanc, qu'on a pû sçavoir, de même d'une partie du Blazon des Armoiries au vrai des

Villes & Places de Guerre, qui seront à leur connoissance, & qui leur paroîtront nécessaires, afin que l'Auteur puisse les rétablir dans le prochain Suplément aux mutations des Officiers, compris dans ce nouveau Livre des Plans, qu'il espére de donner en 1737. pour plus de perfection à satisfaire au désir du Corps Militaire du Royaume.

Tous les Exemplaires de ce nouveau Livre DES PLANS, *tant en Brochures, que reliez, seront toujours signez de l'Auteur, & marquez à sa Marque du Militaire de France. pour distinguer les véritables, d'avec les contrefaits; on est prié d'y faire attention.*



APPROBATION.

J'AY lû par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux une Carte intitulée: *Carte générale de la Monarchie & du Militaire de France, ancien & moderne*, & j'ai crû qu'on pouvoit permettre de la graver, & de la rendre publique. A Versailles, le sept Mars 1730.

Signé, HARDION.

PRIVILEGE GENERAL DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT. Notre cher & bien amé le Sieur PIERRE LEMAU DE LA JAISSE, ancien Officier de feuë notre très-chere Tante, MADAME Doüairiere d'Orleans, & de l'Ordre de Saint-Lazare; Nous ayant fait remontrer, qu'il se seroit appliqué depuis plusieurs années à dresser & composer une Carte générale de la Monarchie & du Militaire de France, tant ancien que moderne, avec les explications, qu'il souhaiteroit faire dessiner, imprimer, graver, & donner au Public: mais comme cet Ouvrage lui a coûté bien du travail, des peines & des

dépenses pour le rendre dans la perfection où il se trouve, & étant très-utile, tant pour la connoissance de nos Troupes, que pour le Public; & qu'il craint que quelques Dessinateurs, Graveurs, Imprimeurs, Marchands, & autres, ne s'avisassent de lui contrefaire, ce qui lui feroit un tort considerable : il nous auroit pour cet effet très-humblement fait supplier de vouloir bien lui accorder nos Lettres de Privilege, par lesquelles il soit défendu à tous Dessinateurs, Imprimeurs, Graveurs, Marchands en Taille-douce, & autres, de s'immiscer à copier, ou faire copier, en tout ou en partie, & par extrait, tant en grand, qu'en petite feüille séparée, ou autrement, ladite Carte ci dessus spécifiée. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Sieur Exposant, reconnoître son zéle pour notre service, & lui donner les moyens de Nous les continuer; Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire dessiner, imprimer, ou faire graver ladite Carte générale de la Monarchie, & du Militaire de France, tant ancien, que moderne, avec les Explications, en telle forme, caractére, maniere, & grandeur que bon lui semblera, tant en feüilles séparées qu'autrement, & autant de fois que bon lui semblera, & de la faire vendre & débiter par tout notre Royaume, Pays, Terres, & Seigneuries de notre obéissance, pendant le tems & espace de dix années consecutives, à compter du jour de la date desdites Présentes; Faisons défenses à toutes sortes de Personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'Impressions, Desseins, ou Gravûres Etrangeres dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Dessinateurs, Graveurs, Imprimeurs, Marchands en Taille-douce, & autres, de dessiner, ou faire dessiner, graver, ou faire graver, imprimer, ou faire imprimer, & vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ladite Carte générale de la Monarchie & du Militaire de France, tant ancien, que moderne, avec les explications, en tout, ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de Titre, tant en grand qu'en petit, même en feüilles séparées, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Sieur Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation, tant des Planches, que des Exemplaires contrefaits, & des Ustenciles qui auront servi à ladite contrefaction, que nous entendons être saisis, en quelques lieux qu'ils soient trouvez, de six mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Sieur Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts : à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que la gravûre & impression de ladite Carte seront faites dans notre Royaume, & non ailleurs; & qu'avant de l'exposer en vente, gravée ou imprimée, sera remise dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur CHAUVELIN; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, une dans celle de notre Château du Louvre, &

une dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur CHAUVELIN, le tout à peine de nullité des Presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Sieur Exposant, ou ses ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucuns troubles ou empêchemens. Voulons qu'en mettant au bas de ladite Carte ces mots: Avec Approbation & Privilege du Roy, ces Presentes soient tenuës pour bien & dûement signifiées; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le dix-septiéme jour du mois de Mars, l'an de grace mil sept cens trente, & de notre Regne le quinziéme. Par le Roy en son Conseil. Signé, SAINSON, avec grille & paraphe, & scellé du grand Sceau de cire jaune.

Registré sur le Registre 7. de la Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Imprimerie de Paris, No. 569. fol. 523. conformément au Reglement de 1723. qui fait défenses, Art. IV. à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, autre que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, & faire afficher aucuns Livres, pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs, ou autrement, & à la charge de fournir les Exemplaires prescrits par l'Article CVIII. du même Reglement. A Paris, le 24 Avril 1730.

Signé, P. A. LEMERCIER, *Syndic.*

SECONDE APPROBATION.

Approuvé ce Manuscrit contenant 260 pages. A Versailles le 19 Avril 1736. *Signé*, HARDION.

AVIS important aux Dénonciateurs.

LE Pourvû dudit Privilege céde volontairement au Dénonciateur son tiers de lad. amende de 6000 livres, se réservant seulement les Planches, les Exemplaires, & les Ustenciles saisis, au moyen de quoi ledit Dénonciateur aura le tiers, ou 2000 livres y énoncées. Cet Ecrit servira de Promesse.

des
de
&
ant
soit
ant
ege
gni-
&
igi-
aire
ans
to,
est
nois
gne
N,
t.

&
69.
dé-
lité
, de
les
rs,
ires
ent.

.

---

er-

---

re-
en-
les
is,
ic
er-

